Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques

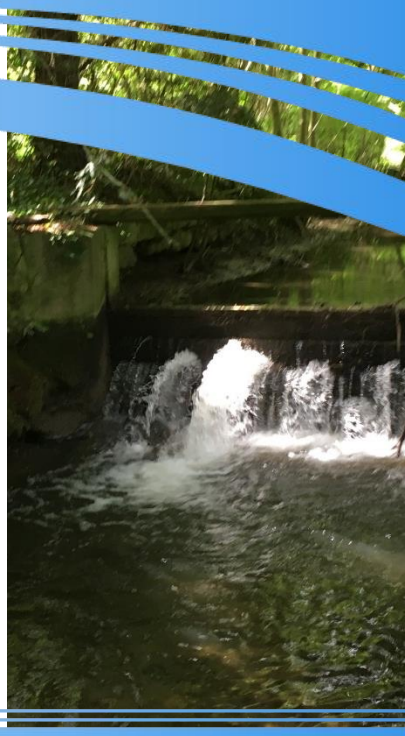

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

CATER et SAGER de l'Aisne

Rédacteurs : G. PACAUD, J. LARGET, N. PAUTROT, C. GOETGHEBEUR, E. VRIGNAUD, T. LADRIERE et M. PHILIPPE

Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques
10 rue du Bon Puits
02000 Chivy-lès-Etouvelles
Tel : 03.23.20.36.74
Mail : union-des-syndicats@griv.fr
Site : www.union-des-syndicats.fr

Sommaire général

1. **Présentation** p. 1

2. **Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières** p. 9

3. **Service Aménagement et Gestion des Eaux et des Rivières** p. 26

1

Présentation

Sommaire

1. Préambule **p. 3**

2. L'Union des syndicats **p. 4**

2.1 Présentation p. 4

2.2 Organigramme et composition de l'équipe p. 6

2.3 Localisation du territoire d'intervention p. 6

1. Préambule

Face aux objectifs de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (DCE), la France tente de pallier son retard sur la qualité hydromorphologique et physico-chimique de ses cours d'eau.

Les contrats spécifiques d'animation technique des rivières et bassins versants de l'Union des syndicats de l'Aisne s'inscrivent dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par la DCE et le SDAGE.

Pour le bassin de la Seine, le département de l'Aisne est parcouru par 600 kilomètres de rivières de 1ère catégorie et 2 500 kilomètres de rivières de 2ème catégorie et canaux. Le réseau hydrographique est composé des vallées de l'Oise et de ses affluents principaux (l'Ailette et la Serre) au nord du département, de la vallée de l'Aisne au centre et de la vallée de la Marne au sud. Il existe également quelques rivières salmonicoles dans la Thiérache (l'Artoise, le Gland, le Ton) coulant au cœur de la forêt de Saint-Michel, et dans la vallée de la Marne (la Dhuys, le Dolloir, le Surmelin...).

La majorité des syndicats et collectivités axonaises intervenant dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques est adhérente à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques. L'Union a mis en place et réalise sur le territoire Axonais du bassin Seine Normandie la mission d'animation départementale (CATER) dans le domaine des milieux aquatiques.

Au-delà de cette mission départementale de sensibilisation, conseil, concertation et d'appui qui portent sur l'ensemble du département pour les milieux aquatiques, l'Union met à disposition de ses adhérents une équipe d'animateurs milieux aquatiques opérationnels par secteur et deux animateurs dédiés à la thématique de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols à l'échelle des bassins versants.

2. L'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques

2.1 Présentation

Basée à Chivy-lès-Etouvelles, à proximité de Laon, l'Union des syndicats regroupe aujourd'hui 13 structures intervenant dans la gestion des rivières (9 syndicats mixtes, 1 syndicat intercommunal, 1 communauté d'Agglomération, 1 association syndicale autorisée et le Conseil Départemental de l'Aisne). Elle met à disposition de ses adhérents du personnel administratif et technique afin de les épauler dans leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs projets.

Le secrétariat assure le suivi administratif (organisation des réunions, des appels d'offres, rédaction des comptes rendus, …) et financier (conception des budgets, suivi de leurs exécutions, gestion des emprunts, …). Il assure également la gestion du personnel de l'Union (8 agents) et celui des adhérents (9 agents techniques) : carrières, salaires, formations, …

Le service technique, composé de 6 ingénieurs, s'articule désormais autour de deux pôles : la CATER et le SAGER. Il participe à l'évolution des structures, l'émergence de nouveaux projets et assure les missions de conception, réalisation et suivi de travaux.

L'ingénieur de la Cellule d'Animation Technique de l'Eau et des Rivières (CATER) est en charge de l'animation et la sensibilisation auprès des collectivités et des usagers de l'eau afin que des projets répondant aux objectifs européens voient le jour.

Jusqu'en 2017, le technicien de l'Assistance Technique Départementale (ATD) mettait à disposition ses services pour répondre aux problématiques des communes indépendantes et des syndicats de rivières éligibles. Au vu de la disparition de syndicats éligibles et en l'absence de demande provenant des communes indépendantes, il a été fait le choix avec le Département de l'Aisne de ne plus réaliser cette mission. Ainsi, le technicien qui était pour 25% de son temps sur le poste d'ATD est désormais à temps plein au niveau du SAGER en tant qu'animateur milieux aquatiques.

Enfin, les postes d'animateurs bassin versant permettent de compléter l'équipe et ainsi assurer le suivi de l'ensemble des projets de maîtrise du ruissellement et de l'érosion de sols sur les bassins versants en zones agricoles et viticoles.

Sous ce nouveau schéma, le service technique offre toutes les compétences nécessaires au déroulement d'un projet :

- La sensibilisation, l'animation et les préconisations techniques assurées par la CATER
- La concertation, la conception et l'exécution/suivi assurées par le SAGER

Ainsi le maître d'ouvrage est accompagné pendant toute l'exécution de son projet, des aspects techniques et réglementaires jusqu'aux phases de concertation et de suivi.

CATER

1 animateur milieux aquatiques
Compétence départementale

- Animation
- Sensibilisation
- Information
- Emergence de projets de restauration
- Information des élus, usagers et riverains
- Communication
- Animation de l'activité des techniciens rivières
- Diagnostic de cours d'eau

SAGER

3 ingénieurs milieux aquatiques et 2 animateurs bassins versants
Compétent sur les structures adhérentes

- Conseils techniques
- Information
- Concertation
- Conception des projets d'études et de travaux
- Elaboration des dossiers de demande de subvention
- Consultation des bureaux d'études, maitres d'œuvre et entreprises
- Suivi d'études et des maîtres d'œuvre
- Suivi de travaux (entretien et restauration)

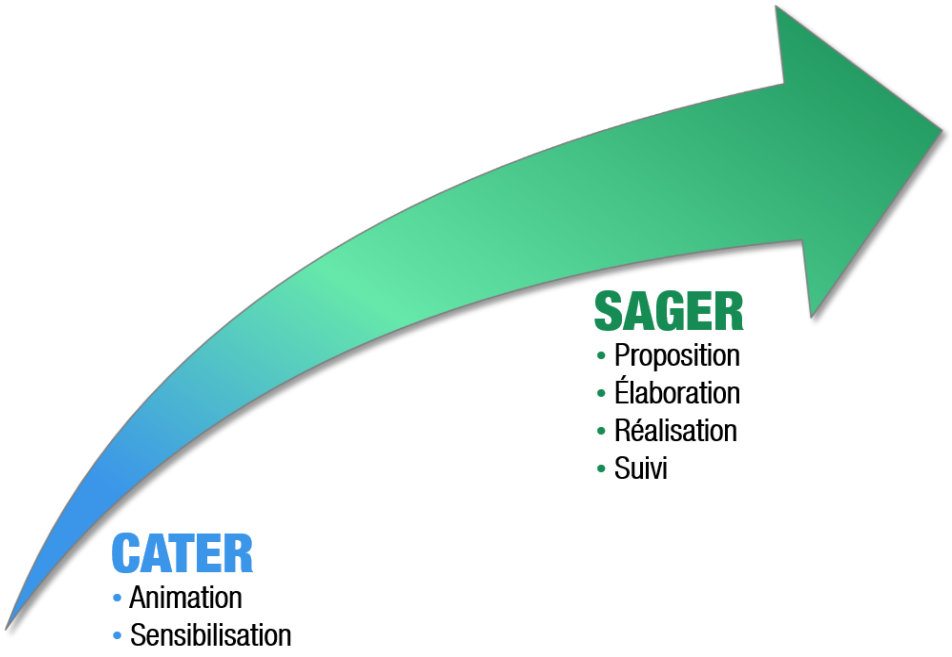

Transversalité et complémentarité des services

2.2 Organigramme et composition de l'équipe

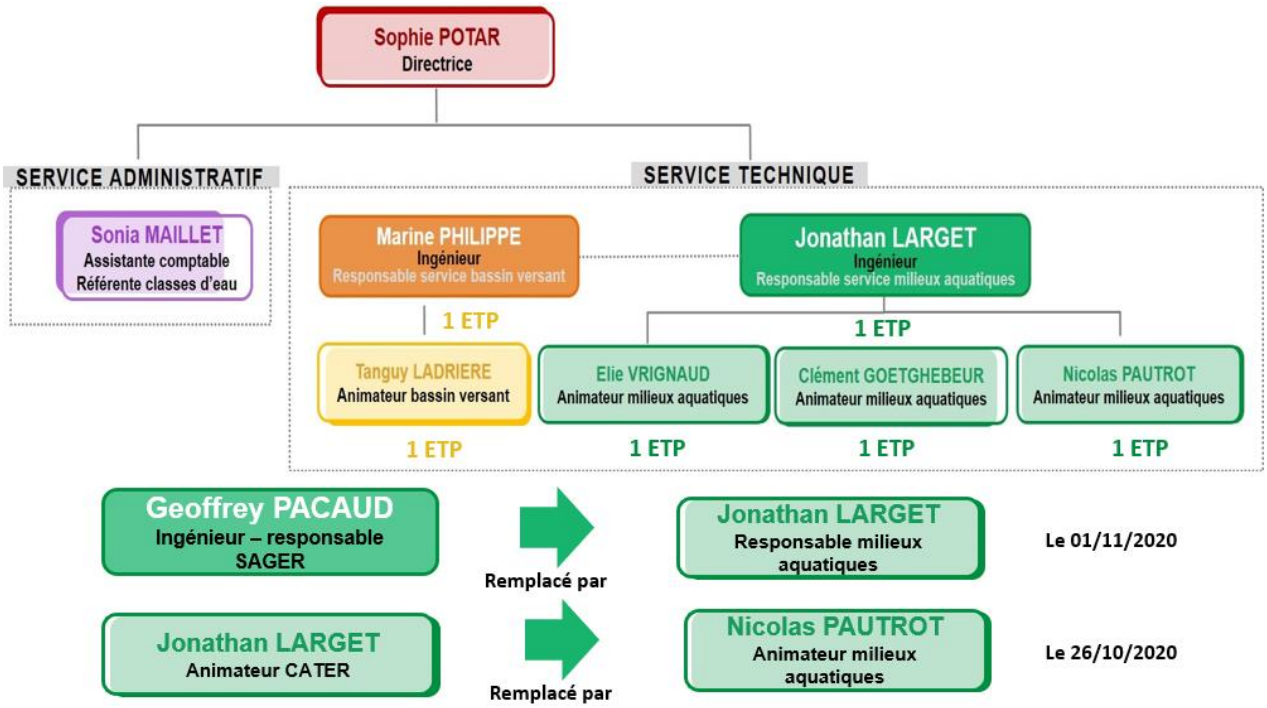

2.3 Localisation du territoire d'intervention

Union des syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques
10 rue du Bon Puits
02000 Chivy-lès-Etouvelles
Tel : 03.23.20.36.74
Fax : 03.23.20.36.76
Mail : union-des-syndicats@griv.fr
Type de structure : Syndicat Mixte
Date de création : 17 juin 1994
N°SIRET : 250 208 402 00017

L'Union des syndicats intervient aujourd'hui sur plus de 2 900 km de rivières et 4 110 km² de bassin versant, à travers les 13 structures adhérentes, représentant un territoire de plus de 500 communes, mais également sur l'ensemble du département de l'Aisne.

Carte du réseau hydrographique du département de l'Aisne

La gestion des milieux aquatiques dans l'Aisne
Structures adhérentes à l'Union des syndicats en 2020
Union des Syndicats
NORD
BELGIQUE
SOMME
ARDENNES
OISE
MARNE
SEINE-ET-MARNE
Saint-Quentin
Vervins
LAON
Soissons
Château-Thierry
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise
Syndicat du bassin versant de l'Oise amont
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion
Syndicat du bassin versant de la Serre aval
Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette
Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable
Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon
Syndicat mixte Marne et Surmelin
Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont
Légende
Cours d'eau
Départements
Bassins versants
Sous bassins versants
Communes
1 : 300 000

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Union des syndicats d'aménagement
et de gestion des milieux aquatiques

2

Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières

CATER

1. Missions de la CATER

La cellule d'animation comprend 1 poste pour 1 Equivalent Temps Plein. Les missions de la CATER de l'Aisne sont détaillées dans la convention d'animation passée entre l'Union des syndicats et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Missions prioritaires :

Action 1 : Structuration et création de la maitrise d'ouvrage locale :

- Aider à la création/regroupement des maitres d'ouvrages sur le territoire
- Aider à la mise en place des animateurs locaux et leur apporter un soutien technique
- Favoriser l'émergence de travaux de restauration et de gestion ambitieux des milieux aquatiques et zones humides

Action 2 : Animation du réseau d'animateurs locaux :

- Accompagnement technique des animations locales pour les études et les travaux, notamment pour rédiger les documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP)
- Organiser des journées de formation des animateurs
- Mise en œuvre de travaux et suivi des chantiers

Action 3 : Sensibilisation

- Sensibilisation des différents acteurs en vue de l'émergence des actions prioritaires et ambitieuses de restauration de cours d'eau

Missions générales :

Action 4 : Missions générales

- Actions de formations/sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement et aux enjeux eau/biodiversité/climat (plaquette, classe d'eau, livret)
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil (secrétariat copil, rédaction rapport d'activités)

2. Missions prioritaires (actions 1, 2 et 3)

2.1 Action 1 – Structuration et création de la maîtrise d'ouvrage locale

2.1.1 Aider à la création/regroupement des maître d'ouvrages sur le territoire

Suite à la promulgation de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) le 27 janvier 2014, qui rend obligatoire la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux EPCI à fiscalité propre initialement au 1er janvier 2016, repoussée au 1er janvier 2018 par la loi NOTRE, un important travail de réflexion a été mené avec l'ensemble des syndicats adhérents.

En effet, au cours de l'année 2016, tous les syndicats adhérents à l'Union ont modifié leurs statuts (à l'exception du syndicat du ru de Nesles), afin de lister précisément les 4 items de la GEMAPI :

- 1°) aménagement de bassin hydrographique (**GEMA**)
- 2°) entretien de cours d'eau (**GEMA**)
- 5°) prévention contre les inondations (**PI**)
- 8°) restauration des milieux aquatiques (**GEMA**)

Cette modification statutaire a permis aux EPCI à FP d'adhérer aux syndicats, au 1er janvier 2018, en lieu et place des communes par le biais du mécanisme de représentation-substitution.

Cette démarche s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, de nombreuses rencontres ont été effectuées avec les syndicats de rivières et les EPCI à FP présents sur leur territoire.

Ces rencontres ont permis d'aboutir :

- à un consensus sur la répartition des compétences entre les différents maîtres d'ouvrage. Les syndicats de rivières de la vallée de l'Oise (Nord du département) ont décidé d'un retrait de l'item 5 de leurs compétences, afin que les EPCI à FP puissent choisir d'adhérer ou non à l'EPTB Oise-Aisne. Les syndicats de rivières de la vallée de la Marne, moins concernés pas l'aléa inondation, ont quant à eux choisi, en accord avec les EPCI à FP concernés, de conserver cet item.
- à une modification de la représentativité, afin que celle-ci soit effective au prochain mandat.
- à une description beaucoup plus fine des différents items conformément à la note du ministère de l'environnement « Tout savoir sur la GEMAPI ».

De plus, la CATER réalise également chaque année, la mise à jour des cotisations de chaque syndicat.

Au cours de l'année 2019, de nombreuses évolutions territoriales ont abouties avec l'aide de la CATER, c'est le cas des syndicats de rivières de l'Aisne navigable ou encore du Petit Morin Amont (cf cartographies ci-dessous). L'année 2020 a été une année très particulière en raison de l'épidémie de covid-19 avec une annulation de nombreuses réunions et un report des élections. Dans ce contexte, l'accompagnement des syndicats de rivières dans leurs évolutions territoriales a été très perturbé et n'a pas permis de poursuivre cette mission correctement. Néanmoins cet accompagnement sera poursuivi en 2021, dans le cadre de l'élaboration des CTEC par les animateurs de l'union des syndicats.

Cartographie du périmètre syndical du Petit Morin Amont

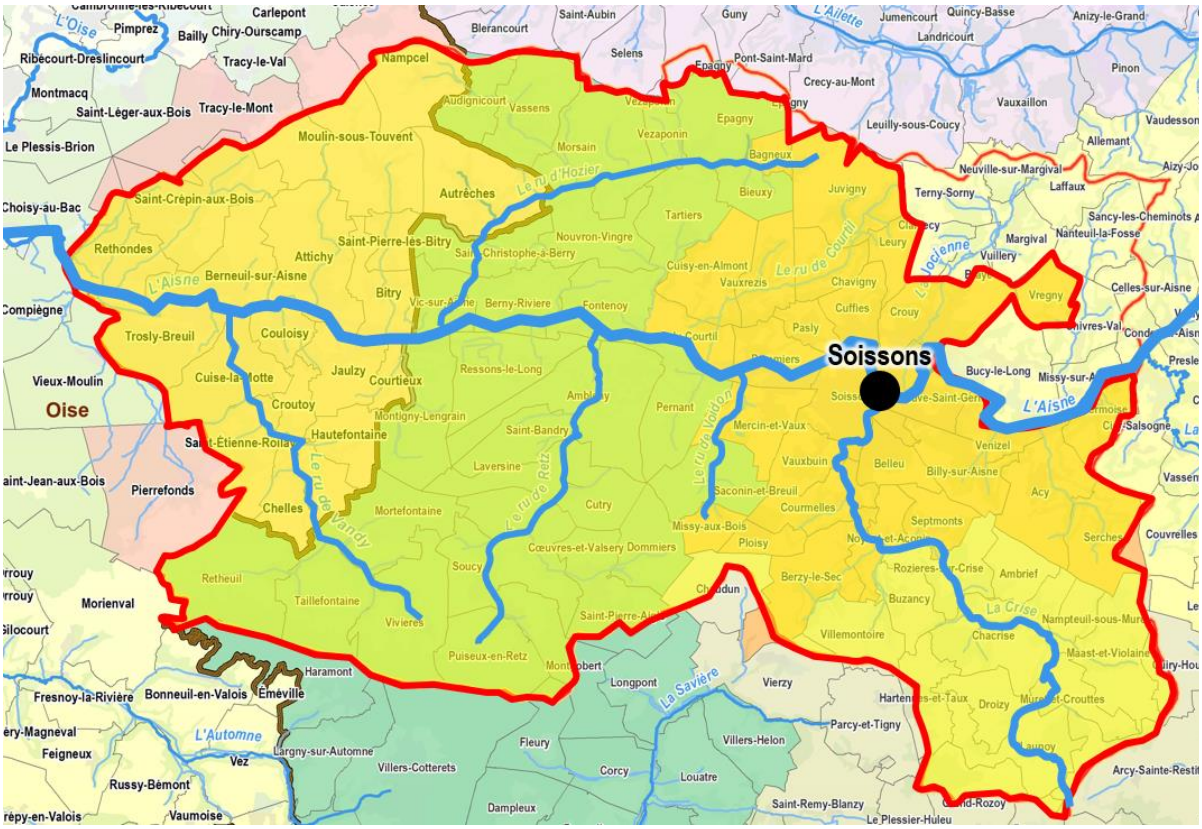

Cartographie du périmètre syndical de l'Aisne navigable

2.1.2 Aider à la mise en place des animateurs locaux et leur apporter un soutien technique : Contrats Globaux

Comme en 2019, tout au long de l'année 2020, la CATER a été sollicitée par l'ensemble des chargés de mission en charge des Contrats Globaux pour l'Eau du département :

- Ourcq amont
- Vallée de Marne
- Région de Château-Thierry
- Aisne Vesle Axonaise
- Surmelin et Petit Morin
- …..

En effet, plusieurs syndicats sont signataires de contrats globaux en tant que maitres d'ouvrage pour les travaux en rivières ainsi que l'Union des syndicats pour le volet animation. Les chargés de mission contactent régulièrement la CATER afin de leur faire part des travaux réalisés et à venir de chaque syndicat et de leur fournir tous les éléments leur permettant de remplir les indicateurs de suivi demandés par l'Agence de l'Eau (coût estimatif, coût réel, linéaire traité, montant des subventions…).

De plus, la CATER participe à l'ensemble des comités de pilotage de chaque contrat global afin de faire part des actions menées en rivières.

2.1.3 Elaboration du CTEC Ourcq amont pour l'enjeu « préservation du milieux aquatiques et zones humides »

La CATER a travaillé en 2020 à l'élaboration du Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Ourcq amont. Le but de ce contrat est de favoriser, sur le bassin de l'Ourcq amont et du Clignon, la réalisation d'actions permettant une amélioration de la qualité des eaux, aussi bien dans le domaine de la protection et la restauration des milieux aquatiques ou humides, que dans le domaine de la gestion à la source des eaux pluviales et la performance de gestions des eaux urbaines.

L'année 2020 a vu l'aboutissement de ce travail avec l'avis favorable de la commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, puis la signature du CTEC par les différents maîtres d'ouvrage.

Ce contrat, qui liste les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le domaine de l'eau d'ici 2025, regroupe 5 signataires : L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Syndicat du bassin versant de l'Ourcq et du Clignon, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, la Communauté de communes de Retz-en-Valois et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Ce contrat comprend 9 grandes actions, 36 sous actions en lien avec la protection des milieux aquatiques et 23 sous actions en lien avec la gestion à la source des eaux pluviales, pour un montant total prévisionnel de 17 470 000 €, dont 3 130 000 € pour la préservation des milieux aquatiques.

Répartition du montant total prévisionnel par enjeu et par action :

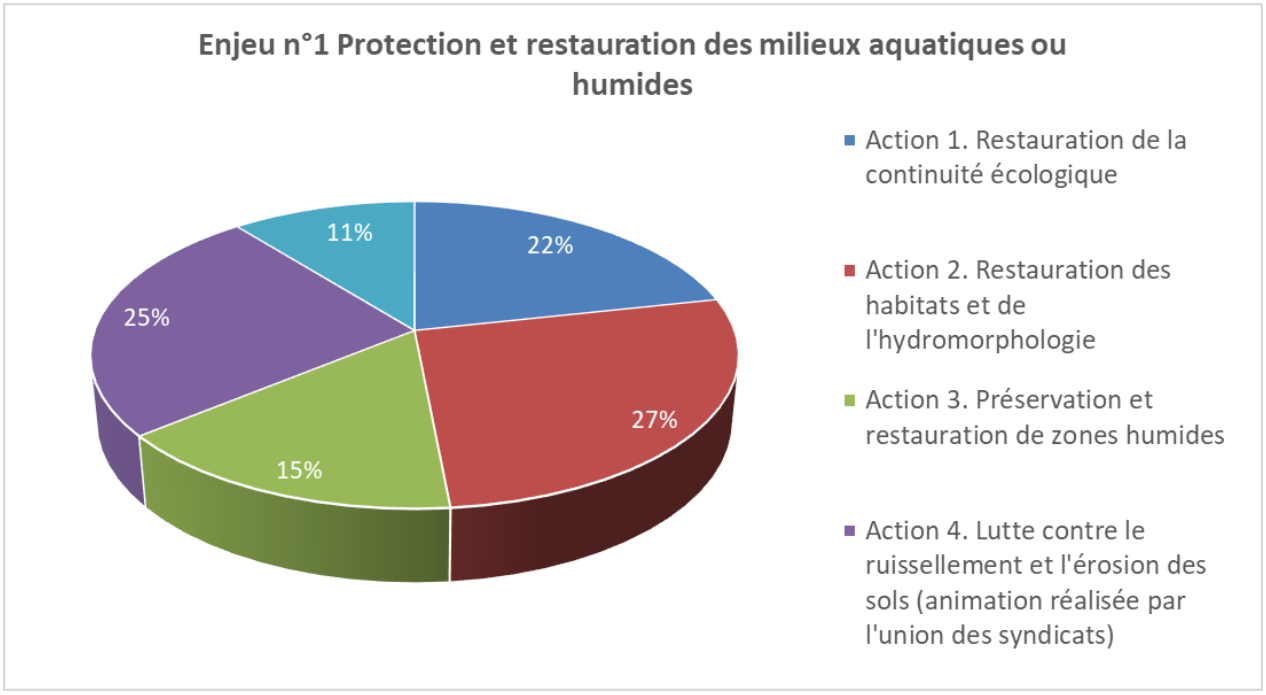

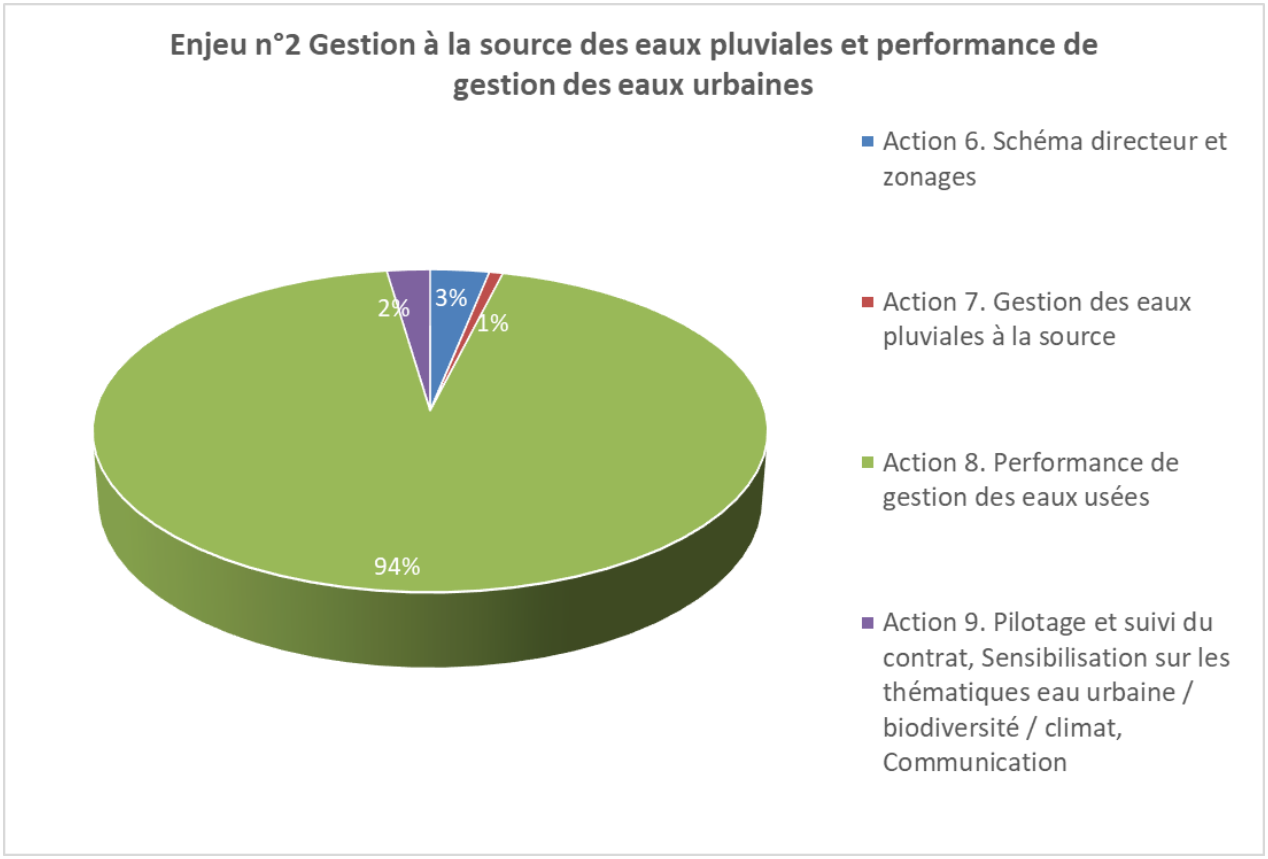

2.1.4 Favoriser l'émergence de travaux de restauration des milieux aquatiques et zones humides

Comme chaque année, la CATER a participé à l'émergence et au suivi de plusieurs projets.

- **Restauration de la continuité écologique sur le ru Coupé au niveau du seuil de l'ancien moulin de Caranda (Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon)** :

Plusieurs rencontres ont été effectuées en 2017 avec les riverains concernés et l'AFB, afin de définir ensemble la solution la plus adaptée. De fait, il a été décidé de confier ce projet à un bureau d'études, car il existe un risque pour la sécurité des biens et des personnes. Suite à ces réunions, le syndicat a décidé de mandater le bureau d'études CE3E pour la réalisation d'une étude de conception au stade AVP qui s'est achevée en 2018.

Le choix des membres du COPIL s'est porté sur le scénario RCE4, car il permet de rétablir totalement la continuité écologique, réduire les coudes et les pertes foncières et obtenir une pente inférieure à 3% au niveau de la section n°1 (amont du bras).

Seuil du moulin de Caranda à Cierges

Scénario retenu par les membres du COPIL

Au cours de l'année 2019, le syndicat a décidé de mandater le bureau d'études CE3E, afin de finaliser cette mission. L'objectif de la présente est de réaliser l'étude de conception au stade PRO, les dossiers réglementaires et la maîtrise d'œuvre travaux. En 2020, la CATER a continué d'épauler le syndicat sur ce projet en réalisant le suivi des procédures réglementaires. Les travaux sont prévus à partir du mois de juin 2021 pour une durée prévisionnelle de 3 mois.

- **Etude globale sur le ru de Vandy et ses affluents :**

Pour rappel, le syndicat intercommunal pour l'entretien et l'aménagement des rus de Berne, des Planchettes, du Vandy et de leurs affluents (SIEARBPA) a missionné le bureau d'études INGETEC en 2016 pour la réalisation d'une étude préalable à la définition d'un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien du ru de Vandy et ses affluents.

Afin de conserver une logique de bassin versant et à la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'étude a été menée sur l'intégralité du bassin du ru de Vandy (Aisne et Oise) sous maitrise d'ouvrage

du SIEARBPA puis du SMOA et enfin du syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable. À ce jour, les phases 1, 2 et 3 ont été validées par les membres du comité de pilotage.

La déclaration d'intérêt général (DIG) et le Dossier Loi sur l'Eau (DLE) préalables aux travaux ont été finalisés et déposés auprès de la DDT de l'Oise au cours du mois de mars 2020. Le montant estimatif du programme pluriannuel s'élève à 402 800 € HT.

Rupture de la continuité écologique
Avec la présence d'une buse mal calée

Présence de berges hétéroclites

- **Etude de réouverture du ru de Nesles :**

Le ru de Nesles prend sa source sur la commune de Nesles-la-Montagne, au niveau du plateau agricole et se jette dans la fausse Marne à Château-Thierry. Il est sujet à des désordres hydrauliques relativement fréquents dans sa partie aval. Lors d'épisodes pluvieux importants, la partie busée du ru se met en charge, ce qui provoque un débordement de l'eau par les grilles avaloirs et une inondation de l'avenue de Montmirail, du carrefour du Luxembourg et de la RD 232.

Il a été busé et enterré dans sa partie aval, afin d'élargir la voirie. Cette modification hydromorphologique du cours d'eau n'est pas restée sans conséquences et les principales que l'on puisse citer sont les suivantes :

- une rupture de la continuité écologique et une diminution de la longueur du tracé ;
- une homogénéisation des écoulements et un appauvrissement du milieu ;
- une simplification des habitats et une perte de la diversité écologique ;
- un envasement important du ru, la présence de coudes et d'une contrepente.

Il convient désormais de trouver la solution la plus adaptée au contexte actuel par le biais d'une étude de conception.

Cette étude doit permettre, à partir d'un état des lieux et d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, de déterminer le scénario qui sera accepté socialement et fera l'objet de travaux. Le bureau d'études CE3E a été retenu à l'issue d'une consultation et la réunion de lancement a eu lieu le 20 octobre 2020 en présence du comité de pilotage.

Le phasage de l'étude est le suivant :

Phase 1 : Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic complet (tranche ferme).

Phase 2 : Etudes de scénarios au stade AVP (tranche ferme).

Tranche optionnelle n°1 : Modélisation hydraulique d'un scénario.

Tranche optionnelle n°2 : Assistance aux études géotechniques.

Tranche optionnelle n°3 : Assistance pour une expertise génie civil et VRD.

Tranche optionnelle n°4 : Etudes Projet (PRO).

Tranche optionnelle n°5 : Elaboration et suivi des dossiers réglementaires.

Tranche optionnelle n°6 : Maitrise d'œuvre travaux.

Montant de l'étude, tranches optionnelles comprises : 97 796 € HT – Le tout est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le montant estimatif de l'étude géotechnique et de l'expertise génie civil et VRD est de 40 000 € HT. Assistance à Maîtrise d'ouvrage réalisée par la CATER de l'union des syndicats.

- **Etude globale sur le bassin versant du Petit Morin Amont :**

Dans le contexte général de l'atteinte du bon état exigé par la Directive Cadre sur l'Eau, le syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont souhaite disposer à la fin de la présente étude d'un programme de gestion et de restauration des milieux aquatiques.

Cette étude constituera un document essentiel pour le Syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont qui l'utilisera pour planifier ses actions futures (entretien, restauration) et mettre en place les procédures réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre (autorisation environnementale – déclaration d'intérêt général).

L'étude doit permettre, à partir d'un état des lieux partagé (qualité du milieu, travaux réalisés, usages, hydromorphologie, hydraulique, hydrogéologie, cartographie, études existantes, réglementation, Natura 2000…) et par le biais d'une concertation avec les acteurs locaux, de déterminer les objectifs, les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre une gestion équilibrée des milieux aquatiques et humides.

Les principales phases de cette étude sont les suivantes :

- *Phase 1* : Etat des lieux et diagnostic (tranche ferme)
- *Phase 2* : Proposition de scénarii d'objectifs de gestion (tranche ferme)
- *Phase 3* : élaboration d'un PPRE du Petit Morin et ses affluents (tranche ferme)
- *Phase 4* : Etude de restauration de la continuité écologique au stade AVP (tranche optionnelle n°1)
- *Phase 5* : Etude de renaturation de cours d'eau au stade AVP (tranche optionnelle n°2)
- *Phase 6* : Diagnostic écologique et préconisation d'actions sur 3 zones humides (tranche optionnelle n°3)
- *Phase 7* : Rédaction du DLE et de la DIG (tranche optionnelle n°4)

Cette étude a été confiée au bureau d'études CE3E, avec un démarrage de la phase 1 à compter du 18 novembre 2020, pour une durée de 4 mois.

Montant de l'étude, tranches optionnelles comprises : 154 967.50 € HT – Le tout est financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Assistance à Maîtrise d'ouvrage réalisée par la CATER de l'union des syndicats.

- **Etude de renaturation du ru des Gorgeats :**

La commune de Saint-Rémy-Blanzy a fait l'objet de 2 arrêtés de catastrophe naturelle « inondations et coulées de boue » en 1995 et 1998. Les ruissellements des eaux pluviales sur les parcelles agricoles engendrent un colmatage du ru des Gorgeats et des fossés annexes ainsi qu'une érosion importante des sols avec un risque toujours présent d'inondations dans le centre-bourg de Saint-Rémy-Blanzy.

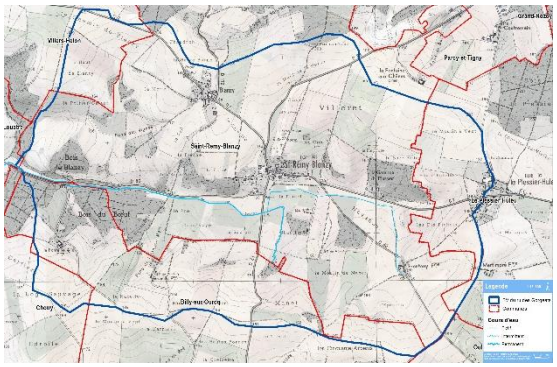

Bassin versant du ru des Gorgeats

Le bassin versant du ru des Gorgeats concerne 5 communes Saint-Remy-Blanzy, Villers-Helon, Le Plessier-Huleu, Billy-sur-Ourcq, Chouy et 21 exploitants agricoles.

- **Bureau d'études retenu :** SOGETI
- **Montant réel de l'étude** : 60 475 € HT (financé à 80% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie)
- **Réunion de lancement** : 09 novembre 2020

Les investigations terrains débuteront en janvier 2021.

2.2 Action 2 - Animation du réseau d'animateurs locaux

2.2.1 Assistance auprès de l'ensemble des techniciens

Chaque année, la CATER assiste les techniciens des syndicats adhérents dans l'élaboration de leur bilan d'activités annuel et participe aux comités de pilotage. Cependant, les techniciens sont de plus en plus autonomes pour la réalisation de leur rapport.

La CATER n'intervient que pour la finalisation du bilan et pour la conception des cartographies des actions qu'ils ont réalisées en 2020.

Au cours des comités syndicaux de fin d'année, les techniciens du syndicat de l'Ourcq et ceux du syndicat de l'Ardon ont présenté leurs actions de l'année aux délégués. Des présentations PowerPoint ont alors été élaborées. Ce fut également l'occasion de mieux sensibiliser les élus sur les nouveaux types de travaux dits de renaturation. Ces présentations, très illustrées, satisfont pleinement les élus et seront systématiquement réalisées dès que cela s'avèrera nécessaire.

2.2.1.1 Assistance auprès des techniciens de l'Ardon et de l'Ailette

Suite aux aménagements entrepris depuis 2010, le syndicat de l'Ardon et de l'Ailette a souhaité poursuivre en 2020 les travaux en régie de renaturation de cours d'eau et de lutte contre la divagation du bétail. La CATER a ainsi été sollicitée pour assister les techniciens dans leurs démarches pour la réalisation de travaux, de la demande de subvention au suivi des aménagements.

Au préalable une phase de terrain a été nécessaire afin de définir précisément les aménagements à entreprendre. Durant l'année 2020, les techniciens ont réalisé des travaux de renaturation de cours d'eau dans la continuité de ceux de 2019, qui ont rapidement eu un effet bénéfique sur le milieu : mise en place d'hélophytes, talutage des berges en pente douce et mise en défens de berges par la mise en place de clôtures et la création d'abreuvoirs.

Talutage des berges en pente douce

Mise en place de clôtures

Passage à gué en cours de travaux

Passage à gué après travaux

Comme chaque année, ces travaux de restauration ont été très bénéfiques pour le milieu et de nouveaux aménagements de restauration de cours d'eau sont d'ores et déjà prévus pour 2021.

2.2.1.2 Assistance auprès des techniciens de l'Ourcq amont et du Clignon

La CATER a ainsi été sollicitée pour assister les techniciens dans leurs démarches pour la réalisation de travaux, de la demande de subvention au suivi des aménagements.

Durant l'année 2020, les techniciens ont réalisé des travaux de renaturation de cours d'eau, qui ont rapidement eu un effet bénéfique sur le milieu : mise en place de banquettes d'hélophytes, talutage des berges en pente douce et mise en défens de berges par la mise en place de clôtures et la création d'abreuvoirs.

Mise en place de banquettes d'hélophytes

Prolongement d'une fascine

2.2.2 Reméandrage de l'Ardon sur 7 km de cours d'eau (Syndicat de l'Ardon - Ailette) :

De nombreuses rencontres, avec les différents acteurs concernés (riverains, communes…), ont été réalisées au cours de l'année 2018 afin de leurs expliquer le contexte et le futur projet de reméandrage de l'Ardon sur environ 7 km de cours d'eau. Ces différentes rencontres ont permis d'expliquer l'intérêt de renaturer l'Ardon pour l'atteinte du bon état écologique et d'affiner les futurs aménagements à mettre en place pour y arriver.

Le premier semestre 2019 a été consacré aux demandes de compléments de la Direction Départementale des Territoires, afin d'obtenir la signature de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Le second semestre a été consacré au suivi de la première tranche de travaux, qui concerne la remise en fond de vallée de l'Ardon sur environ 1km au niveau de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt (cf photos ci-contre).

Laonnois : un nouveau lit sinueux pour la rivière Ardon

MIS EN LIGNE LE 10/09/2020 À 18:00 PHILIPPE ROBIN

Laonnois Depuis plusieurs mois maintenant, des travaux sont en cours sur l'Ardon afin que la rivière retrouve son caractère plus naturel, avec un effet immédiat sur la diversité.

La nouvelle tranche de travaux sur l'Ardon a débuté cet été.

Le suivi de la deuxième tranche de travaux a été réalisé en 2020 par la CATER et les principales informations au sujet de cette tranche sont

disponibles dans la partie SAGER. Afin de communiquer sur cet événement et de sensibiliser le plus grand nombre, la CATER a également rencontré les journalistes du journal local « L'Union », qui ont publié un article dans la presse intitulé « un nouveau lit sinueux pour la rivière Ardon ».

2.3 Action 3 - Sensibilisation

2.3.1 Journée des élus (et des animateurs) de l'Union et mise à jour du site internet de l'union des syndicats

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, la journée de sensibilisation des élus a été annulée en 2020.

Néanmoins, pour continuer de sensibiliser les élus et le grand public dans cette période de crise sanitaire, la CATER a mis à jour régulièrement le site internet de l'union des syndicats (http://www.union-des-syndicats.fr/). Ce site présente les différentes actions menées par l'ensemble de ses adhérents et propose des actualités régulières et des documents techniques sous forme de retours d'expériences.

3. Missions générales (action 4)

3.1 Action 4 - Actions de sensibilisation des usagers et gestion courante de la structure

3.1.1 Classes d'eau

En raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, toutes les classes d'eau auprès de scolaires ont été annulées, malgré le temps passé sur la préparation de celles-ci (documents préparatoires, organisation, échanges réguliers avec les enseignants). A partir de 2021, cette mission sera repartie sur l'ensemble des animateurs de l'union des syndicats.

3.1.2 Plaquette « retour d'expérience »

En 2020, aucune nouvelle plaquette « retour d'expérience » n'a été rédigée faute de temps, mais en revanche l'ensemble des plaquettes réalisé par la CATER sont disponibles en libre accès sur le site internet de l'union des syndicats au sein de l'onglet « publications » à l'adresse suivante : http://www.union-des-syndicats.fr/

3.1.3 Livrets de sensibilisation des riverains

Compte tenu du manque d'entretien de certains riverains et surtout des mauvaises pratiques, très préjudiciables pour le milieu, couramment observées sur les bords de rivières, les syndicats de l'Ourcq amont et du Clignon, de la Serre et du Vilpion et de l'Ardon/Ailette ont souhaité entreprendre une démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble des propriétaires des bords de cours d'eau. En effet, plus l'entretien des cours d'eau sera réalisé correctement par les riverains et plus les pratiques seront favorables aux milieux aquatiques. L'atteinte du bon état n'en sera que plus rapide et les syndicats n'interviendront plus qu'occasionnellement sur l'entretien de ces cours d'eau, ce qui permettrait des économies non négligeables à la collectivité.

Les élus des syndicats souhaitent donc fournir à l'ensemble des propriétaires riverains tous les éléments nécessaires pour gérer convenablement les milieux aquatiques à travers un livret de sensibilisation qui s'utilisera comme un véritable guide pratique.

La rédaction et la mise en page de ces livrets ont été réalisées en interne par la CATER et les différents services de l'Union des syndicats.

Ces livrets ont été distribués aux différents délégués lors des comités syndicaux des syndicats au cours de l'année 2020.

De plus, certains livrets ont été distribués directement aux **riverains** par les techniciens de certains syndicats (Ourcq amont/Clignon et Ardon/Ailette).

Ils sont disponibles en libre accès sur le site internet de l'union des syndicats au sein de l'onglet « publications » à l'adresse suivante : http://www.union-des-syndicats.fr/

Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon

Syndicat amont de la Serre et du Vilpion

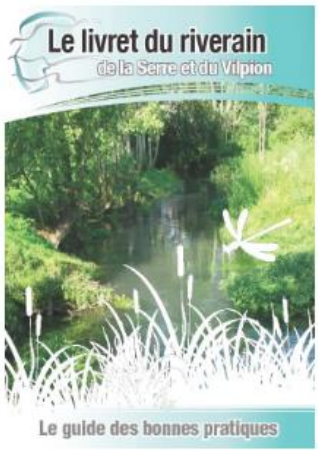

Syndicat de l'Ardon et de l'Ailette

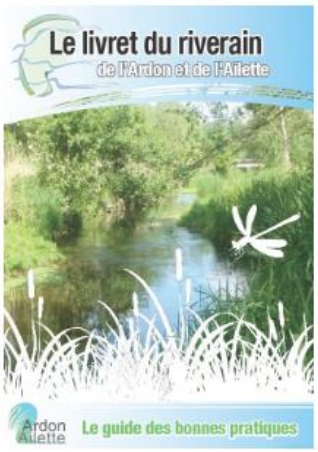

Au vu des attentes des autres adhérents, cette opération sera reconduite à d'autres syndicats du département au cours des prochaines années.

3.1.3.1 Objectifs de communication

Informer sur le bon fonctionnement de nos cours d'eau est le moyen le plus adapté pour sensibiliser efficacement les riverains sur une thématique aussi précise que les milieux aquatiques.

A travers ce livret de sensibilisation, les riverains trouveront tous les éléments nécessaires pour gérer eux-mêmes le lit et les berges dont ils sont propriétaires. En effet, tous les riverains ont des droits et des devoirs, dont notamment celui d'entretenir convenablement le cours d'eau. Or, chacun possède sa propre idée de ce qu'est un bon entretien et certaines pratiques ne sont pas forcément compatibles avec une gestion durable des milieux aquatiques et l'atteinte du bon état.

Dans ces livrets de sensibilisation, les riverains pourront trouver toutes les informations nécessaires pour gérer et entretenir leur cours d'eau dans le respect des habitats aquatiques et de la biodiversité.

Ces documents, richement illustré, se veulent très simple de compréhension et accessible à tous. Ils ont pour but d'être utilisé comme un véritable guide pratique lorsque n'importe quel riverain souhaite entreprendre des actions sur le lit ou les berges d'un cours d'eau.

3.1.3.2 Public cible

L'objectif de ces livrets de sensibilisation est de mieux faire connaitre aux riverains de cours d'eau leurs droits et leurs devoirs, mais surtout les bonnes pratiques qu'ils doivent adopter lorsqu'ils souhaitent entretenir le lit et les berges dont ils sont propriétaires.

Les personnes destinataires du livret de sensibilisation à la bonne gestion des milieux aquatiques sont l'ensemble des riverains de cours d'eau, mais également les élus des syndicats concernés.

3.1.3.3 Contenu du livret

Le syndicat, son territoire et ses actions sont notamment présentés au début de ce guide. Puis, les problèmes les plus couramment relevés au bord de cours d'eau sont décrits et des solutions de gestion y sont proposées. Les droits et devoirs du riverain sont également mentionnés dans ce guide.

Les rubriques proposées dans ce guide de bonnes pratiques s'articulent de la façon suivante :

- Le mot du président pour introduire le livret
- Quelques notions d'hydrologie où sont définis les termes de bassin versant, cours d'eau, lits de la rivière et ripisylve
- Le syndicat avec une présentation de celui-ci et du régime juridique sous lequel il intervient
- Les droits et devoirs du riverain (droit d'extraction, droit de pêche, droit de propriété, droit d'usage de l'eau, entretien régulier, patrimoine piscicole et servitude de passage)
- Les bonnes pratiques regroupées sur un schéma ludique et développées ensuite dans le détail
- Les contacts utiles (syndicat, union des syndicats, partenaires techniques et financiers et police de l'eau)

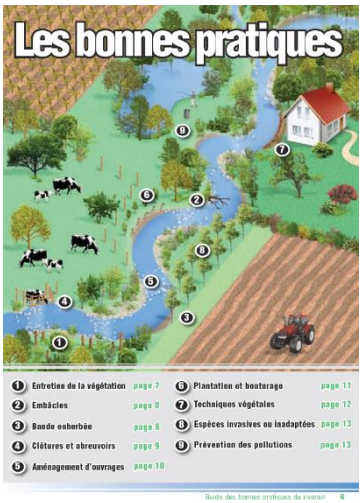

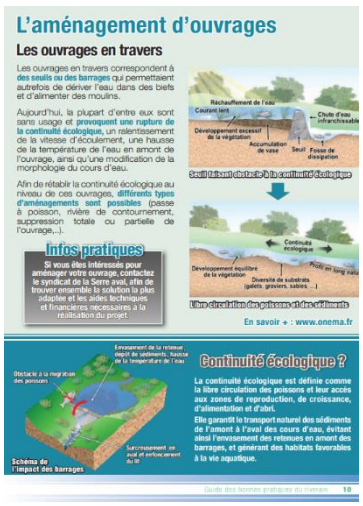

Guide des bonnes pratiques à destination des riverains

4. Actions diverses

- **Comités syndicaux :**
  - Préparation et participation à de nombreux comités syndicaux tout au long de l'année 2020 afin de présenter les projets en cours et à venir des syndicats de rivières.
  - Réalisation systématique de présentations Powerpoint pour illustrer les actions des syndicats.

- **Site internet** :
  - Mise à jour du site internet effectuée régulièrement par les services de l'Union des syndicats (actualités, statuts, compétences, périmètres…).

- **Réunions diverses** :
  - Participation à la journée d'échanges technique organisée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie le 23 janvier 2020.
  - Participation à la journée d'échanges technique organisée par l'Entente Oise Aisne sur la multifonctionnalité des espaces naturels le 5 février 2020.
  - Rencontre avec le conservatoire d'espaces naturels de Picardie au sujet des différents projets suivis par l'union des syndicats.
  - Rencontres avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie au sujet de sa nouvelle politique contractuelle à l'échelle des territoires à travers les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC).

- **Journées de formation** :
  - Formation « préparation au concours » au CNFPT d'AMIENS (8 et 24 janvier 2020).
- **Gestion courante de la structure :**
  - Planning, suivi des heures et rédaction du rapport d'activités 2020.

5. Synthèse et bilan de l'année 2020

Le graphique ci-contre permet de représenter la proportion des missions prioritaires par rapport aux missions générales, telles qu'elles sont définies dans la convention d'animation.

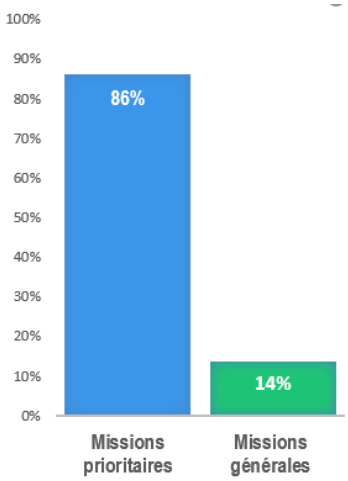

86% du temps de la CATER a été consacré aux missions dites prioritaires (actions 1, 2 et 3) par l'Agence de l'eau contre 14% pour les missions d'ordre plus général (action 4). Ces proportions sont conformes au prévisionnel d'activités qui avait été élaboré en 2019.

Le graphique ci-dessous permet de mettre en évidence la répartition du temps de travail effectué en 2020 par missions. La sensibilisation des acteurs locaux, l'émergence de nouveaux projets de restauration des milieux aquatiques, l'élaboration du CTEC Ourcq amont est une des missions importantes de la CATER, représentant plus de 58 % du temps en 2020. Cette sensibilisation se fait au quotidien, lors des rencontres avec les élus des syndicats de rivières et les riverains, mais également au cours des présentations réalisées lors des comités syndicaux ou encore par la mise à jour régulière su site internet de l'union des syndicats.

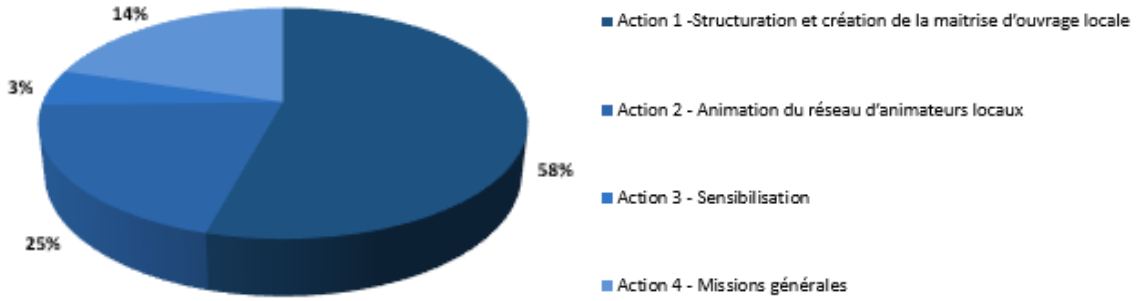

Plus de 20 % de l'activité de la CATER est également consacrée à la mise en œuvre de travaux et au suivi de chantiers. Ce fort pourcentage s'explique par la réalisation de travaux ambitieux de renaturation de cours d'eau sur le territoire du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette, dont la maitrise d'œuvre est entièrement assurée par l'Union des syndicats de rivières.

L'assistance auprès des techniciens de rivières représente seulement 5 % du temps consacré en 2020 et concerne les syndicats de l'Ardon/Ailette, de l'Ourcq amont et de l'Oise amont. Ce faible pourcentage s'explique par le fait que les techniciens des différents syndicats sont de plus en plus autonomes et par conséquent moins demandeur d'assistance technique.

Bien que ne représentant que 5 % du temps consacré en 2020, la participation à divers comités de pilotage (bilans annuels des techniciens de rivières, bilan des actions des contrats globaux pour l'eau, …) et leur préparation (tableaux indicateurs, rapports d'activités, présentations Powerpoint, …) prennent toutefois du temps et représentent plus de 10 jours de travail annuel.

A partir de l'année 2021, l'ensemble des missions de la CATER est reparti sur les animateurs du service SAGER.

Service d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et des Rivières

SAGER

Sommaire SAGER

1. Présentation générale **p. 28**

1.1 Missions du SAGER p. 29

1.2 Objectifs du SAGER p. 30

1.3 Secteur d'intervention des animateurs du SAGER p. 31

2. Missions obligatoires **p. 34**

2.1 Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE p. 34

2.2 Travaux de restauration et de continuité écologique p. 36

4. Animation territoriale à l'échelle du bassin versant **p. 58**

5. Missions spécifiques **p. 81**

6. Prévisionnel 2021 **p. 91**

7. Missions générales **p. 97**

7.1 Communication et information p. 97

7.2 Veille technique et gestion courante de la structure p. 97

8. Bilan et conclusion **p 98**

1. Présentation générale

La Directive Cadre européenne pour l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 engage la France (via la transposition en droit français suite à l'ordonnance du 21 avril 2004) à améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines pour atteindre le bon état désormais en 2021 et 2027. Cette amélioration doit être non seulement chimique mais également hydromorphologique (circulaire bon état du 28 juillet 2005).

Dans ce contexte, les maîtres d'ouvrage adhérents à l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques doivent œuvrer davantage à la mise en place d'actions visant à améliorer et préserver la qualité des cours d'eau de leur bassin versant.

Afin de répondre à ces objectifs, une augmentation de la réorientation et du niveau d'ambition des actions sont nécessaires. Ainsi on a vu apparaître au cours de ces dernières années, suite notamment au travail de sensibilisation de la CATER, de véritables actions de renaturation des cours d'eau intégrant la notion d'hydromorphologie. Les dernières évolutions statutaires engagées par les maîtres d'ouvrage (évolution au bassin versant et compétence « ruissellement/érosion ») leur permettent également d'entreprendre des actions de gestion de leur bassin versant afin d'assurer une cohérence dans l'action et favoriser la prévention et la préservation aux actions curatives.
Outre l'évolution de ses missions, le service technique de l'Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques a fait également face à une augmentation de son activité due à la mise en place de projets ambitieux de reconquête des milieux aquatiques imposés par la Directive Cadre sur l'Eau, et à l'évolution des syndicats intercommunaux dans un nouveau contexte législatif.

En 2018, le SAGER intervient sur une cinquantaine d'opérations (en cours ou émergentes) allant de l'étude globale jusqu'à l'entretien des cours d'eau en passant par des projets de renaturation, de rétablissement de la continuité écologique et de gestion des ruissellements sur les bassins versants. À ce jour, l'Union des syndicats suit une trentaine de projets sur les bassins versants, de maîtrise du ruissellement et des coulées de boue.

Depuis fin 2013, le service technique a réorienté ses missions et a créé trois nouveaux postes d'animateurs :

- un technicien rivière, devenu animateur milieux aquatiques en 2019
- deux animateurs bassin versant, grand cycle de l'eau, permettant de développer et d'organiser les missions d'assistance et d'accompagnement en matière de préservation et de reconquête des milieux aquatiques, de gestion du ruissellement et de l'érosion au plus près des maîtres d'ouvrage adhérents compétents.

1.1 Missions du SAGER

1.1.1 Élaboration des projets de travaux et d'études

- Accompagner et apporter les conseils techniques aux maîtres d'ouvrage dans leurs projets d'aménagement ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des démarches réglementaires ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs opérations de restauration, renaturation, entretien classique, aménagement en rivière et bassin versant ;
- Concevoir les projets d'études nécessaires à une gestion cohérente des milieux aquatiques et à l'élaboration de projets de travaux en rédigeant les cahiers des charges.

1.1.2 Elaboration des dossiers de demande de subvention

- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la constitution des dossiers de demande de subvention ;
- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans le suivi des subventions en relation avec le service administratif.

1.1.3 Elaboration des dossiers de consultation et suivi des appels d'offres

- Assister les maîtres d'ouvrage à la préparation des pièces techniques d'appel d'offre (DE, BPU, CCTP…) dans le respect de la loi MOP pour la consultation de bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises ;
- Lancer les consultations dans le respect du règlement de la commande publique en relation avec le service administratif ;
- Apporter les renseignements techniques demandés par les soumissionnaires ;
- Assister les maîtres d'ouvrage aux choix des bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises.

1.1.4 Suivi d'études globales ou de maîtrise d'œuvre de conception

- Assister les maîtres d'ouvrage dans le suivi de la réalisation d'études globales réalisées par des bureaux d'études ;
- Assister les maîtres d'ouvrage dans le suivi de la conception des projets attribués aux maîtres d'œuvre ;
- Assister les maîtres d'ouvrage dans les opérations de concertation et de négociation pour la mise en place d'aménagements en rivière ou sur les bassins versants auprès des acteurs du territoire (riverains, agriculteurs…).

1.1.5 Suivi de travaux

- Assister les maîtres d'ouvrage aux concertations, conventionnements préalables au démarrage des travaux et durant les travaux ;
- Effectuer les opérations de suivi et réception des travaux de restauration, d'entretien courant, d'aménagement simple de cours d'eau et de bassin versant effectués par les maîtres d'ouvrage ;
- Assister les maîtres d'ouvrage dans le suivi des maîtres d'œuvre privés responsables de leurs opérations de travaux ambitieux (continuité écologique et renaturation notamment) ;
- Assister les maîtres d'ouvrage dans la justification des travaux entrepris sur le terrain auprès des riverains et acteurs du territoire ;

1.1.6 Accompagnement des techniciens (Oise amont, Ardon et Ailette, Ourcq amont)

(Missions en collaboration avec la CATER)

- Piloter la mise en place des projets de restauration de cours d'eau et de gestion des bassins versants, conseils techniques, suivis et bilans ;
- Apporter une assistance technique et organiser les interventions des agents en concertation avec les syndicats employeurs (élaboration de projets, suivi et évaluation dans le temps de l'impact des opérations sur les masses d'eau gérées) ;
- Accompagner les techniciens dans l'évolution de leurs missions en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

1.2 Objectifs du SAGER

Les objectifs principaux du SAGER correspondent à :

- **Développer l'activité du service technique** pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, de la loi sur l'Eau, des lois Grenelle et une prise en compte d'une politique globale environnementale (travaux de restauration et renaturation, de rétablissement de la continuité écologique),
- **Augmenter la mise en place d'actions ambitieuses et des actions du PTAP :** programmes de restauration et d'entretien, hydromorphologie et continuité écologique,
- **Améliorer l'information et la concertation** sur la gestion des cours d'eau,
- **Améliorer l'accompagnement technique** des maîtres d'ouvrage,
- **Développer et faire avancer les actions de prévention et d'aménagement à l'échelle des bassins versants :** l'accent est mis sur le développement des techniques préventives dites « d'hydraulique douce » et sur l'intérêt de conserver les éléments structurants du paysage (haies, bosquets, mares, …) qui participent à la maîtrise de la problématique. Ainsi la combinaison de ces deux axes de travail participera non seulement à la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur les bassins versants, mais également au développement et au maintien des trames vertes et bleues primordiales pour la sauvegarde des paysages et de la biodiversité,
- **Mutualiser les moyens et les compétences** pour accompagner les maîtres d'ouvrage à entreprendre les actions nécessaires au retour du bon état écologique,
- **Renforcer les liens et les relations** entre le service technique de l'Union des syndicats et les techniciens des syndicats adhérents (Oise amont, Ardon et moyenne Ailette, Ourcq amont) pour l'émergence de nouvelles typologies de travaux réalisés en régie,
- **Accompagner les techniciens des syndicats adhérents** (Oise amont, Ardon et moyenne Ailette, Ourcq amont) dans l'évolution de leurs missions et l'acquisition de nouvelles compétences en adéquation avec les objectifs de l'atteinte du bon état des masses d'eau.

1.3 Secteur d'intervention des animateurs du SAGER

A la mise en place du SAGER en 2013, les animateurs intervenaient sur le territoire en fonction des typologies de missions exercées. Ce schéma initial de répartition des services de l'Union des syndicats a évolué pour intégrer une composante territoriale afin de répartir le territoire d'intervention des animateurs milieux aquatiques par grandes UH (Unités Hydrographiques).

Depuis 2014, la répartition suit cette logique :

Clément GOETGHEBEUR, qui remplace Guillaume FELZINGER depuis mars 2019, a en charge les UH suivantes :

- OISE AMONT (syndicat du bassin versant de l'Oise amont)
- SERRE (syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion)
- AILETTE (syndicat du bassin versant de l'Ardon et l'Ailette, ASA de la Basse-Ailette)
- OURCQ (syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et Clignon).

Elie VRIGNAUD, qui remplace William HUCHET depuis mai 2019, a en charge les UH suivantes :

- OISE AMONT (syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise),
- SERRE (syndicat du bassin versant de la Serre aval),
- AISNE AVAL (syndicat du bassin versant l'Aisne navigable),
- AISNE VESLE SUIPPE (syndicat du bassin versant de l'Aisne non-navigable),
- MARNE VIGNOBLE (Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry)
- DEUX MORINS (syndicat du bassin versant du Petit Morin amont).

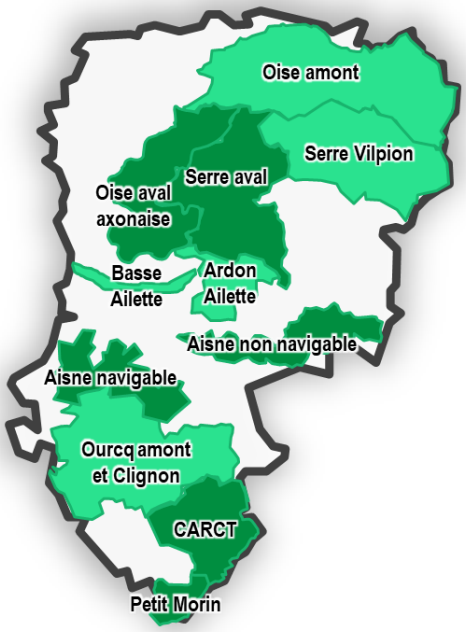

Territoires d'intervention des animateurs milieux aquatiques

Geoffrey PACAUD (remplacé par Jonathan LARGET, anciennement Animateur CATER, en novembre 2020) responsable du service technique et animateur SAGER, suit et coordonne les opérations de programmation et de mise en œuvre d'actions dites « ambitieuses » sur les collectivités qui les entreprennent. De plus, il supervise la majorité des projets sur l'ensemble des UH du département, ainsi que l'activité des animateurs milieux aquatiques.
De plus, en novembre 2020, **Nicolas PAUTROT** est venu remplacer Jonathan LARGET en tant qu'animateur SAGER.

Marine PHILIPPE, remplace Mathilde BAUDRIER depuis le mois de novembre 2018, et intervient sur l'ensemble des syndicats compétents en maîtrise du ruissellement et de l'érosion présentant des problématiques liées à cette thématique. Depuis janvier 2020, un deuxième Animateur Bassin versant, **Tanguy LADRIERE**, est venu compléter l'équipe du pôle ruissellement/érosion.

Concernant le pôle « milieux aquatiques », quelques modifications ont été effectuées en fin d'année 2020, afin d'être en phase avec les missions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et cohérent dans la démarche d'élaboration des CTEC. L'objectif étant de répartir les missions de la CATER sur l'ensemble des Animateurs**. Depuis novembre 2020**, la répartition suit donc la logique suivante :

Jonathan LARGET (Animateur 1), supervise la majorité des projets sur l'ensemble des UH du département, ainsi que l'activité des animateurs milieux aquatiques.
Il a également en charge l'UH suivante : PETIT MORIN (syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont).

Elie VRIGNAUD (Animateur 2), a en charge les UH suivantes :

- AISNE AVAL (syndicat du bassin versant l'Aisne navigable),
- AISNE VESLE SUIPPE (syndicat du bassin versant de l'Aisne non-navigable),
- MARNE VIGNOBLE (syndicat mixte Marne et Surmelin).

Clément GOETGHEBEUR (Animateur 3), a en charge les UH suivantes :

- SERRE (syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion et syndicat du bassin versant de la Serre Aval),
- OURCQ (syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et Clignon).

Nicolas PAUTROT (Animateur 4), a en charge les UH suivantes :

- OISE AMONT (syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise et syndicat du bassin versant de l'Oise amont),
- AILETTE (syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette et l'ASA de la Basse-Ailette).

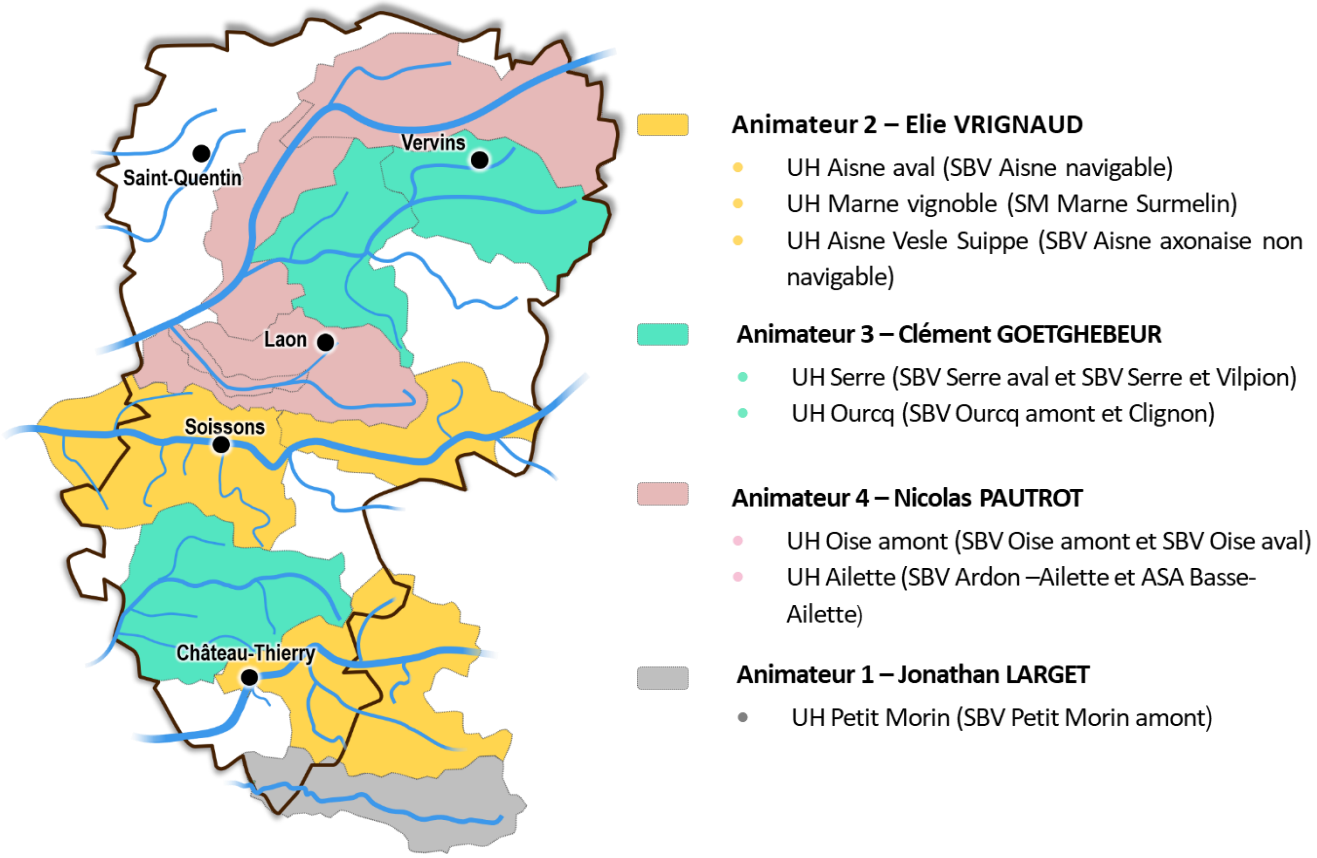

1.4 Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC)

Dans le cadre de son 11ème programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau Seine Normandie souhaite renforcer sa politique contractuelle à l'échelle des territoires à travers les Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC). Ces contrats sont des outils privilégiés pour la mise en œuvre de la politique territoriale et des actions prioritaires du 11ème programme afin de réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation physique de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

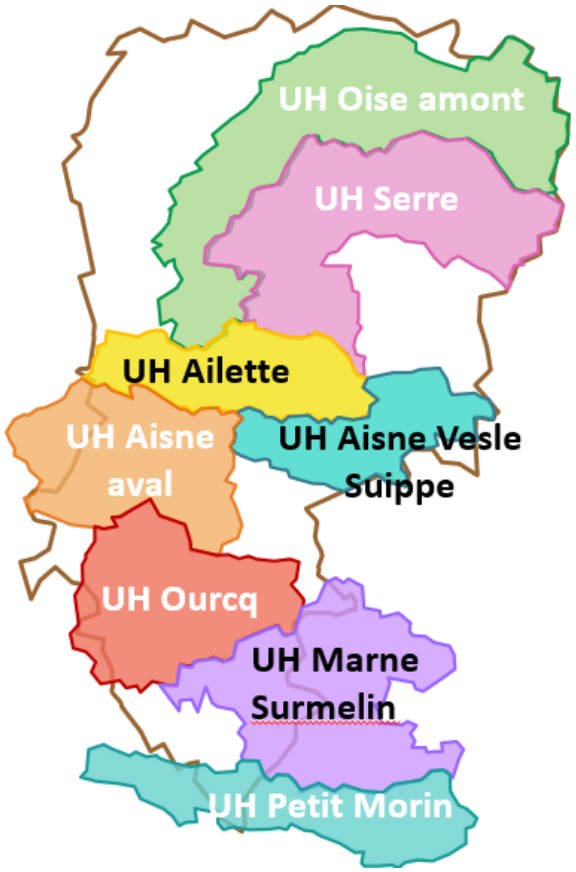

Ces contrats proposés aux collectivités exerçant les compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) engagent conjointement l'Agence et les structures signataires dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

A noter que les travaux d'effacements d'ouvrages inscrits dans les futurs contrats pourront bénéficier d'une aide bonifiée (80 % → 90%). Par ailleurs, de façon à cibler les animations sur les territoires à enjeux, d'ici le 1er janvier 2022, toutes les animations thématiques devront être intégrées à un contrat « eau et climat », à l'exception des animations dites « supra-locales » (à l'échelle des départements, des régions et du bassin). L'Agence s'engage également à étudier les projets inscrits aux contrats de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues.

Parmi les contrats identifiés dans la stratégie territoriale de contractualisation des Vallées d'Oise, 4 unités hydrographiques relevant des adhérents de l'USAGMA ont été définies comme prioritaires pour l'engagement de contrats territoriaux « eau et climat » par les Vallées d'Oise d'ici à fin 2021 sur le volet grand cycle (rivières-milieux aquatiques, zones humides, érosion-ruissellement) : Serre, Oise-amont, Ailette-Ardon, Aisne aval.

La démarche d'élaboration des CTEC nécessite tout d'abord de mobiliser pour chaque contrat une structure porteuse et un niveau d'appui technique et administratif requis de l'USAGMA à chaque étape (gouvernance-mobilisation des signataires, diagnostic des UH, élaboration et rédaction des fiches actions et contrats).

Un travail conjoint entre la structure porteuse, les structures signataires associées, l'USAGMA et l'Agence doit ensuite permettre d'aboutir, selon un calendrier évolutif adapté aux enjeux locaux, à la genèse des contrats identifiés à présenter pour validation à la Commission des Aides de l'Agence.

2. MISSIONS OBLIGATOIRES

2.1 Étude sur les milieux aquatiques pour établir un PPRE avec DIG ou restauration de la continuité écologique et renaturation de cours d'eau

Comme chaque année, plusieurs études sont en cours, à différents stades d'avancement, sur de nombreux syndicats. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Etudes sur les milieux aquatiques pour l'année 2020

Syndicats	Nom de l'étude	État d'avancement 2020	Observations	Bureau d'études
Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable	Etude globale préalable au PPRE des affluents rive droite de l'Aisne	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres	Lancement de l'étude en 2021	SOGETI
Syndicat du bassin versant de l'Oise amont	Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard	Rédaction des pièces du marché	Lancement de l'étude en 2021	A définir
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval	Etude globale préalable au PPRE Oise et affluents	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres	Lancement de l'étude en 2021	SOGETI
Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant du ru des Gorgeats	Rédaction des pièces du marché et de la demande de subvention. Analyse des offres. Lancement de l'étude en novembre 2020.	Suivi de l'étude en 2021	SOGETI
	Etude pour la restauration de la continuité écologique sur le moulin Caranda sur l'Ourcq	Finalisation de la phase PRO, avec signatures des conventions. Suivi des procédures réglementaires. Lancement de l'appel d'offres.	Suivi des travaux en 2021	CE3E

Syndicat du bassin versant de de la Serre amont et du Vilpion	Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins	Rédaction des pièces du marché avec validation par les partenaires techniques et financiers	Lancement de l'étude en 2021	A définir
Syndicat mixte Marne et Surmelin	Etude de réouverture du ru de Nesles	Analyse des offres. Demande de subvention et suivi du bureau d'études.	Suivi de l'étude en 2021	CE3E
Syndicat du bassin versant du Petit Morin Amont	Etude globale préalable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres. Demande de subvention et suivi du bureau d'études.	Suivi de l'étude en 2021	C3E3

2.2 Travaux de restauration de cours d'eau et de continuité écologique

Vu le grand nombre d'opérations engagées à différents stades d'avancement, il a été choisi de ne développer que quelques opérations de restauration des milieux aquatiques représentatives des actions qui sont mises en place par les maîtres d'ouvrage adhérents à l'Union des syndicats d'aménagements et de gestion des milieux aquatiques :

- **Travaux de renaturation de cours d'eau**, l'exemple du reméandrage de l'Ardon à Vaucelles
- **Travaux de mise en défens de cours d'eau,** l'exemple des affluents de la Serre Amont
- **Travaux de restauration de la continuité écologique**, l'exemple de l'arasement du seuil de l'ancien moulin de Chaourse
- **Travaux de continuité écologique et de renaturation de cours d'eau,** l'exemple du ru de Vigneux sur le territoire de la Serre Amont

• Exemple de travaux de reméandrage de l'Ardon : Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette

Objectif de bon état écologique :

Cours d'eau concerné	L'Ardon
Code ME (DCE)	FRHR184D
Masse d'eau	L'Ardon de sa source au confluent de l'Ailette (exclu)
Unité Hydrographique	Ailette
Objectif SDAGE	Bon état écologique d'ici 2027

Contexte :

En 2009, le syndicat a engagé une étude globale sur l'ensemble du bassin versant de l'Ailette qui préconisait, entre autres, de reméandrer de nombreux secteurs, dont les cours d'eau curés et recalibrés dans les années 60.

En 2014, le syndicat a décidé d'entreprendre d'important travaux de reméandrage sur un tronçon test en amont de la confluence entre l'Ardon et l'Ailette. Sur ce tronçon, après seulement quelques semaines, l'Ardon a retrouvé un aspect beaucoup plus naturel, avec une diversification de ses faciès d'écoulement et de ses habitats.

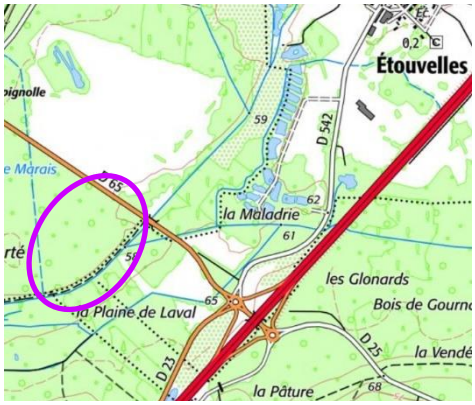

Localisation du site de travaux

Au vu du succès rencontré par ces aménagements, le syndicat a décidé d'être encore plus ambitieux en poursuivant ces travaux de reméandrage sur un linéaire beaucoup plus important. L'opération globale de reméandrage est prévue sur l'Ardon et une petite partie de l'Ailette sur un linéaire avoisinant les 7 km, afin que l'Ardon retrouve un caractère plus naturel sur la majeure partie de son cours.

L'année 2020 représente la 2ème tranche de travaux, au cours de laquelle, l'Ardon sera remis dans son fond de vallée sur environ 500m sur le territoire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt.

Détail des travaux :

Les travaux consistent à renaturer l'Ardon par une remise en fond de vallée du lit en recréant les méandres naturels de la rivière. Les principaux aménagements réalisés sont les suivants :

- créer un nouveau lit par déblais/remblais sur un linéaire d'environ 500 m
- combler l'ancien lit par déblais/remblais sur un linéaire d'environ 400 m
- prolonger un fossé existant sur environ 160 m
- créer une annexe hydraulique, jouant le rôle de frayère à brochets, d'environ 1 000m²
- mettre en place des banquettes par déblais/remblais sur environ 150m
- restaurer une ripisylve diversifiée
- mettre en place une passerelle piétonne

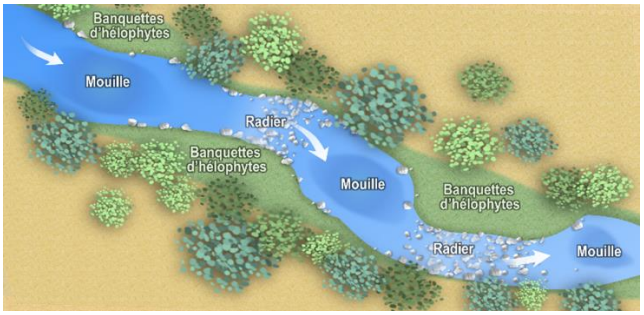

Hydromorphologie du nouveau lit : schéma type

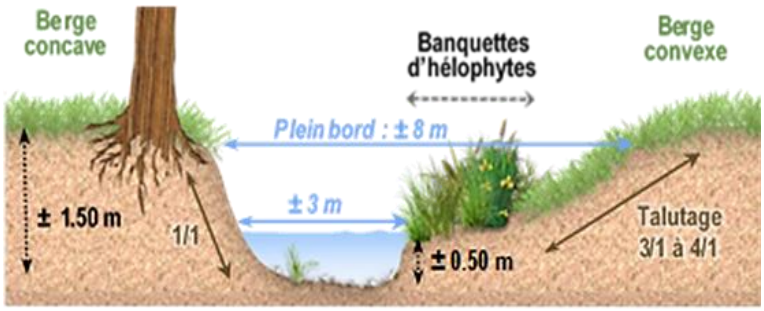

Etat projeté : profil en travers type

Localisation du site avant travaux

Financement et mise en œuvre :

- Coût total de la 2ème tranche de travaux : **84 728 € H.T**
- Avec la participation financière de L'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de **80 %** du HT.
- Avec la participation financière de l'Europe (FEDER) à hauteur de **20 %** du TTC.
- Travaux réalisés par l'entreprise **Forêts et Paysages** de Beaufort (59)
- Maîtrise d'œuvre assurée par l'**Union des syndicats**
- Durée des travaux : **3 mois**

Quelques photos du site après travaux :

Alternance de radier-mouille avec recharge granulométrique

Mise en place de banquettes pour retrouver un lit d'étiage sinueux

Nouveau tracé sinueux avec des berges en pente douce sur un linéaire d'environ 500 m

Frayère à brochets d'environ 1 000 m²

Restauration de la continuité latérale
avec une zone humide fonctionnelle
Nouveau tracé sinueux de l'Ardon
Ancien tracé de l'Ardon
Frayère à brochets
Passerelle piétonne
Annexe hydraulique
Banquettes alternées
au sein du lit mineur

• Exemple de travaux de mise en défens de cours d'eau : Syndicat du bassin versant de la serre amont et de ses affluents

Objectifs :

Cours d'eau concerné	
Code ME (DCE)	FRHR179 et FRHR179H0104000
Masse d'eau	La serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu) et le hurtaut
Unité Hydrographique	Serre
Objectif SDAGE	Bon état écologique d'ici 2027

Le piétinement bovin est une cause de perturbation, de destruction des berges et d'apport de particules fines dans le cours d'eau. Ces impacts participent au colmatage des fonds, à la banalisation des habitats aquatiques. De plus, les excréments peuvent entrainer une contamination bactériologique du cheptel. La mise en place de dispositifs spécifiques pour le bétail et la reconstitution de la ripisylve par plantation ou régénération naturelle permettraient d'améliorer l'état des berges et de limiter le phénomène d'érosion.

C'est dans ce cadre que le syndicat de la serre amont et de ses affluents, a débuté en 2019 un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la serre et de ses affluents. Ce programme se réparti en 3 lots et donc 3 typologies de travaux :

- Lot 1 : Entretien du lit et des berges
- **Lot 2 : Mise en défens du cours d'eau**
- Lot 3 : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique

Pour ce qui est du lot 2, mise en défens du cours d'eau, La tranche 1 concerne un affluent de la serre de 4km de long à la frontière avec les Ardennes et le cours d'eau du Hurtaut sur l'ensemble de sont linéaire dans le département de l'Aisne, soit un linéaire d'environ 19 km.

Dans le cadre du Lot 2, la mise en défens des cours d'eau par l'installation de clôtures (fixe ou électrique) et de systèmes d'abreuvements permet de :

- protéger les berges contre le piétinement,
- limiter l'érosion des sols,
- recréer une ripisylve adaptée et pérenne par reprise spontanée de la végétation locale,
- protéger le cours d'eau contre, l'envasement, le colmatage des fonds et les pollutions bactériennes,
- diversifier les habitats aquatiques.

Absence de clôtures

Détail des travaux :

Ces travaux visent à protéger les berges contre l'érosion liée au piétinement du bétail, à recréer une ripisylve fonctionnelle et à diversifier les habitats naturels. Ainsi**, 15 abreuvoir rustique et 2239 ml de clôtures** ont été aménagés le long du cours d'eau.

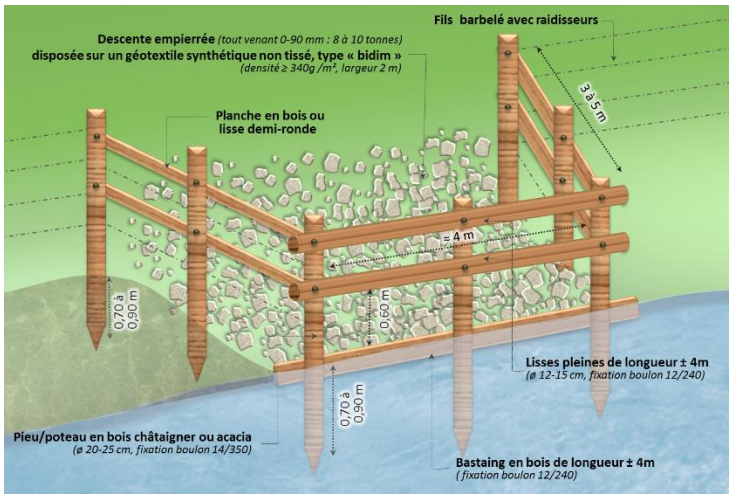

Schéma technique d'un abreuvoir rustique

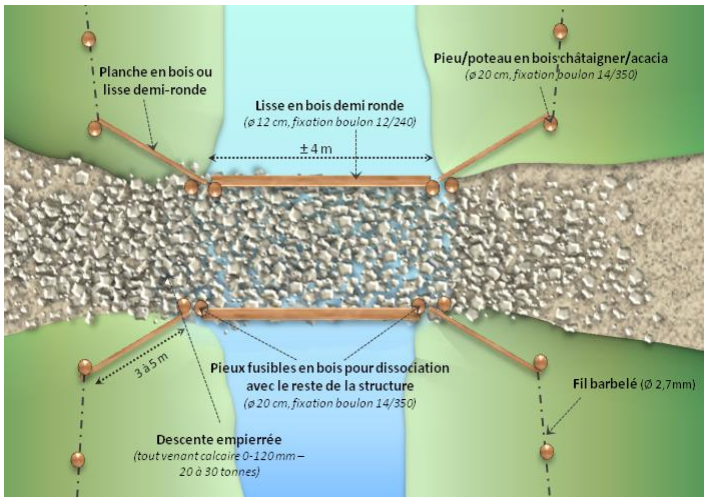

Schéma technique d'un passage à gué

Photos des réalisations après travaux

Abreuvoir rustique

Clôture

Financement et mise en œuvre :

- Coût des travaux pour la Tranche 1 : **33 974.1 € HT**
- Participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie : **80%**
- Travaux réalisés par les entreprises : **ATENA PAYSAGE** Clacy-et-Thierret (02)
- Durée des travaux : **3 mois**

• Exemple de travaux restauration de la continuité écologique : Syndicat du bassin versant de la Serre et du Vilpion

Contexte :

Cours d'eau concerné	La Serre
Code ME (DCE)	FRHR179
Masse d'eau	La Serre de sa source au confluent du Vilpion (exclu)
Unité Hydrographique	Serre
Objectif SDAGE	Bon état écologique d'ici 2027

En 2010, la commune de Chaourse sollicite à l'époque le syndicat intercommunal de la Serre amont et de ses affluents afin qu'il se porte maitre d'ouvrage pour la restauration du seuil de l'ancien moulin de la commune.

Cependant, ces dernières années et plus particulièrement en 2010, le contexte réglementaire sur la classification des cours d'eau et la politique de restauration de la continuité écologique évoluent. L'arasement des ouvrages, sur lesquels il n'existe plus aucun usage, est actuellement privilégié à une restauration de vannes, afin de garantir la libre circulation des poissons et des sédiments.

Seuil de l'ancien moulin de Chaourse

Après concertation de l'ensemble des acteurs et présentation du contexte au conseil municipal, il est décidé début 2011, de lancer une étude permettant de définir les modalités de faisabilité techniques et financières de l'arasement de l'ouvrage et des aménagements du tronçon amont de la Serre, ainsi que l'aménagement de la fosse de dissipation en aval immédiat de l'ouvrage.

Suite à l'étude menée par le bureau d'études INGETEC, l'arasement du seuil est apparu comme la solution la plus adaptée pour restaurer complètement la continuité écologique. Cependant, compte tenu du contexte urbain et des enjeux immédiats, la protection des infrastructures attenantes, notamment la nouvelle mairie, et de la passerelle piétonne s'avère indispensable. Cette solution a alors été acceptée par l'ensemble des membres du comité de pilotage et les travaux peuvent désormais voir le jour.

Objectifs des travaux

Les principaux objectifs de ce projet sont :

- restaurer la continuité écologique pour permettre la circulation des poissons et le transport des sédiments
- améliorer la qualité écologique du cours d'eau en diversifiant les habitats aquatiques
- limiter le risque de débordement en cas de crue en supprimant les obstacles à l'écoulement
- valoriser le patrimoine naturel et la rivière dans la traversée de Chaourse

Etat initial

Le seuil du moulin de Chaourse faisait 12.7 m de large, 4.16 m de haut (tablier de la passerelle) et 10.4 m de long, avec une hauteur de chute d'eau de 40 cm. Il est composé :

- d'un radier béton (7m de long, 12.72 m de large)
- d'un pilier central (supportant la passerelle)
- de 6 vannes en bois (hauteur 1.08 m)
- d'une passerelle bitumée (empruntée par des piétons et permettant de relier les deux parties de la commune)

Radier béton et chute d'eau

L'ouvrage était dans un état moyen, les vannes étaient encore manœuvrables mais quelques éléments de maçonnerie commençaient à se dégrader. Les joints des murs en briques (rives droite et gauche) seront restaurés pour pérenniser ces éléments structurants indispensables à leur bonne stabilité.

La dégradation la plus importante observée se situait au niveau du pilier en aval des vannes, sur le radier. A cet endroit, la vitesse de l'eau a créé un affouillement au pied du mur de soutènement (côté gauche) qui à terme pourrait être responsable de la déstabilisation de ce mur. Le côté droit du pilier n'a pas été repris et son état se dégrade rapidement. En cas de conservation de l'ouvrage, la reprise de ce côté du pilier sera indispensable pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Détail des travaux :

Les travaux consistent à :

- supprimer le seuil béton
- supprimer la pile centrale de la passerelle
- conforter le fond du lit et les infrastructures attenantes
- remplacer la passerelle piétonne
- réaménager les berges en génie végétal (talutage et végétalisation) et reprofilage du lit de la rivière
- remblayer partiellement la fosse en aval du seuil en créant des banquettes végétalisées
- entretenir le bras de décharge (gestion de la végétation et arasement partiel du seuil béton) afin de permettre le passage d'une petite partie du débit de la Serre.

Etat initial – avant travaux

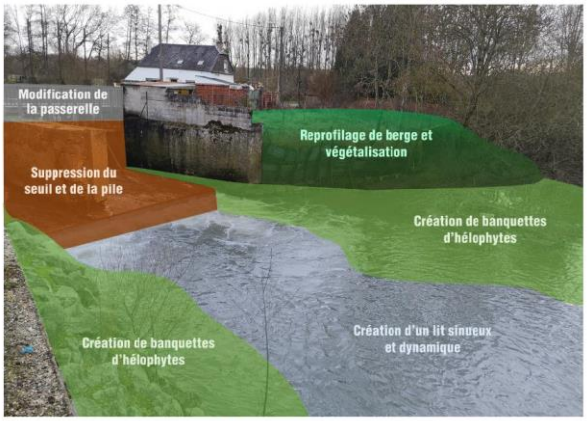

Schéma synthétique des travaux à réaliser

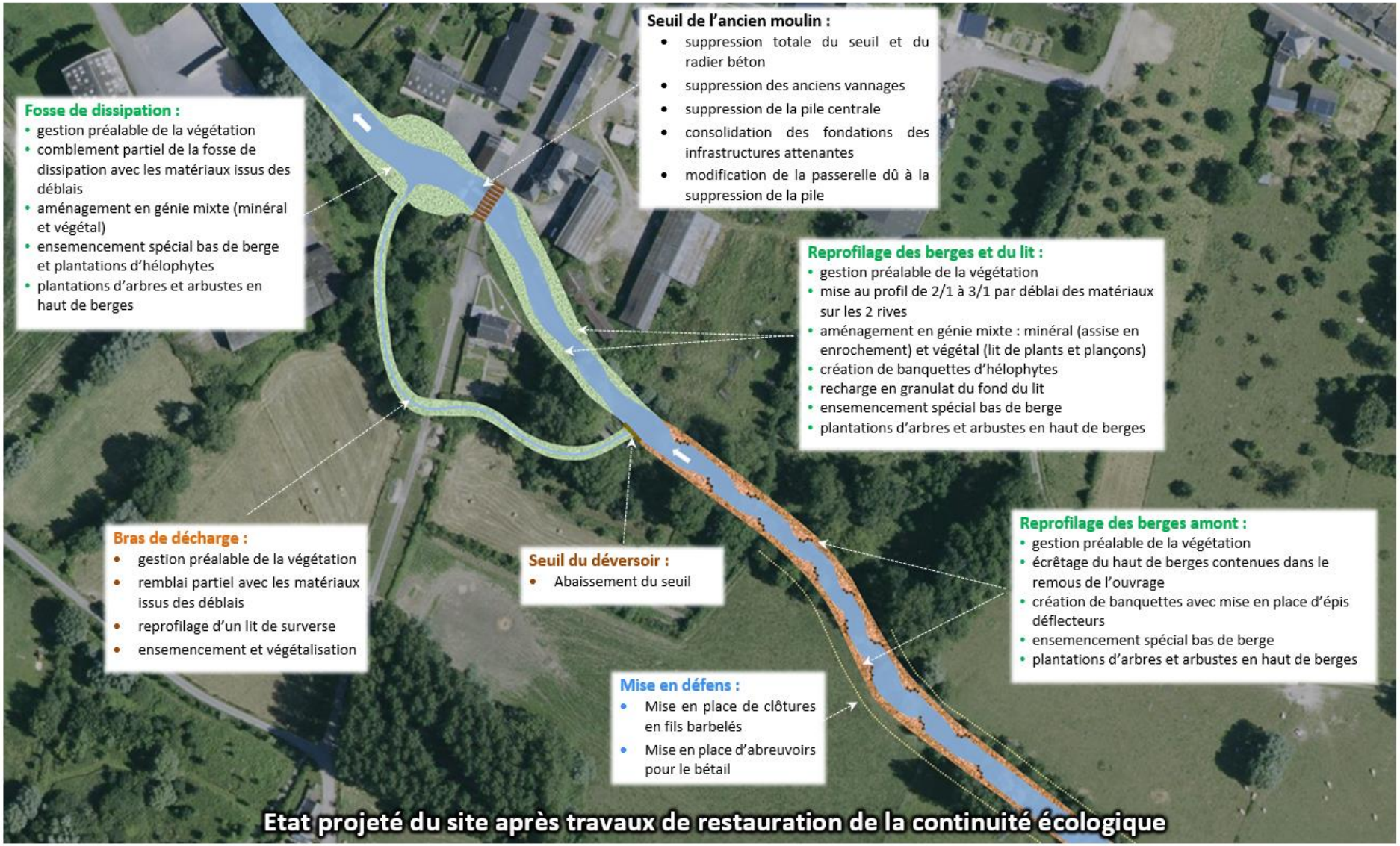

Etat projeté du site après travaux de restauration de la continuité écologique

:

Coût et financement :

- Maitre d'ouvrage : Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion
- Assistant à maître d'ouvrage : Union des syndicats
- Maitre d'œuvre : ECAA
- Montant des travaux : 540 000 TTC
- Financeurs : Agence de l'eau Seine Normandie à 80 % - fonds européens FEDER à 20%
- Travaux réalisés par l'entreprise CGCR (02)

Quelques photos du site après travaux :

Renaturation du lit et des berges en amont

Reprofilage de la berge et comblement de la fosse de dissipation en aval

Suppression du seuil et de la pile centrale et mise en place d'une nouvelle passerelle

Mise en place d'abreuvoirs rustiques en amont du site

• Exemple de travaux de restauration de la continuité écologique et de renaturation de cours d'eau : Syndicat du bassin versant de la serre amont et de ses affluents

Objectif de bon état écologique :

Cours d'eau concerné	L'Ardon
Code ME (DCE)	FRHR179H0106000
Masse d'eau	Rivière du Vigneux
Unité Hydrographique	Serre
Objectif SDAGE	Bon état écologique d'ici 2027

Contexte :

L'état écologique du bassin de la Serre est fortement impacté et altéré par le recalibrage et la chenalisation fréquente du lit mineur, le piétinement bovin des berges et les ouvrages hydrauliques.

Le recalibrage à plusieurs conséquences néfastes pour le milieu aquatiques :

- il présente une homogénéité des écoulements,

- il limite les habitats aquatiques (faible présence d'abris piscicole tels que des sous berges, des souches/racines, blocs ou embâcles).

C'est dans ce cadre que le syndicat de la serre amont et de ses affluents, a débuté en 2019 un programme pluriannuel d'entretien et de restauration de la serre et de ses affluents. Ce programme se réparti en 3 lots et donc 3 typologies de travaux :

- Lot 1 : Entretien du lit et des berges
- Lot 2 : Mise en défens du cours d'eau
- **Lot 3 : Restauration du lit et des berges/ Restauration de la continuité écologique**

L'objectif est de retrouver le tracé historique du cours d'eau, modifié par l'implantation du moulin du Poncelet, aujourd'hui détruit.

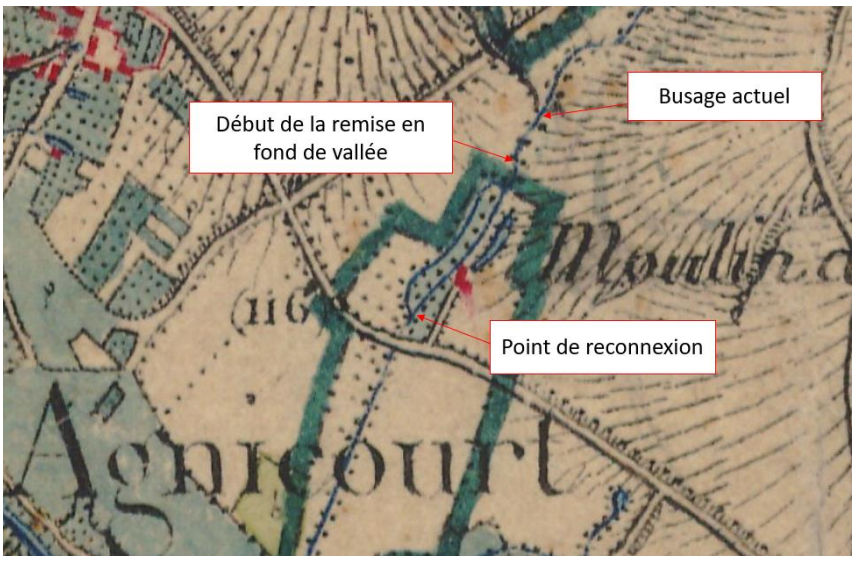

Carte d'état-major (1820-1866 - Géoportail)

Détail des travaux :

L'objectif global des travaux est de permettre au ru de Vigneux de ne plus passer dans son lit actuel perché, et de retrouver le fond de vallée.
Chaque typologie de travaux est décrite ci-dessous :

- Gestion du passage busé en amont de la zone de travaux :

Le passage busé actuel ne permet pas une continuité sédimentaire et piscicole. En effet, la section est trop étroite et provoque un rétrécissement significatif du cours d'eau et une chute infranchissable est présente en aval. De plus, la buse est en contrepente par rapport au sens d'écoulement du cours d'eau. Comme vu avec les exploitants agricoles présents à la réunion, le passage est notamment utilisé pour l'exploitation des parcelles agricoles riveraines.
Le passage sera donc remplacé par un pont cadre, ancré de 30 à 50 cm en dessous du fond du lit actuel. Le pont cadre aura une largeur de 6 m, avec un passage après remblai d'au moins 5 m.

Comme vu avec M. WATEAU, représentant de la commune de Agnicourt-et-Séchelles et avec les riverains présents, principaux utilisateurs du passage, une remise en état du passage à l'identique sera réalisé, sans garde-corps pour faciliter les manœuvres des engins agricoles.

- Recréation du lit naturel :

Pour retrouver un écoulement en fond de vallée, un lit mineur va être recréé. L'objectif est de retrouver le fond de vallée, en recréant des faciès d'écoulement diversifiés, et ainsi restaurer une continuité longitudinale (continuité écologique et sédimentaire) et latérale (banquettes, zones humides, berges en pentes douces…). L'objectif est de s'approcher des dimensions suivantes :

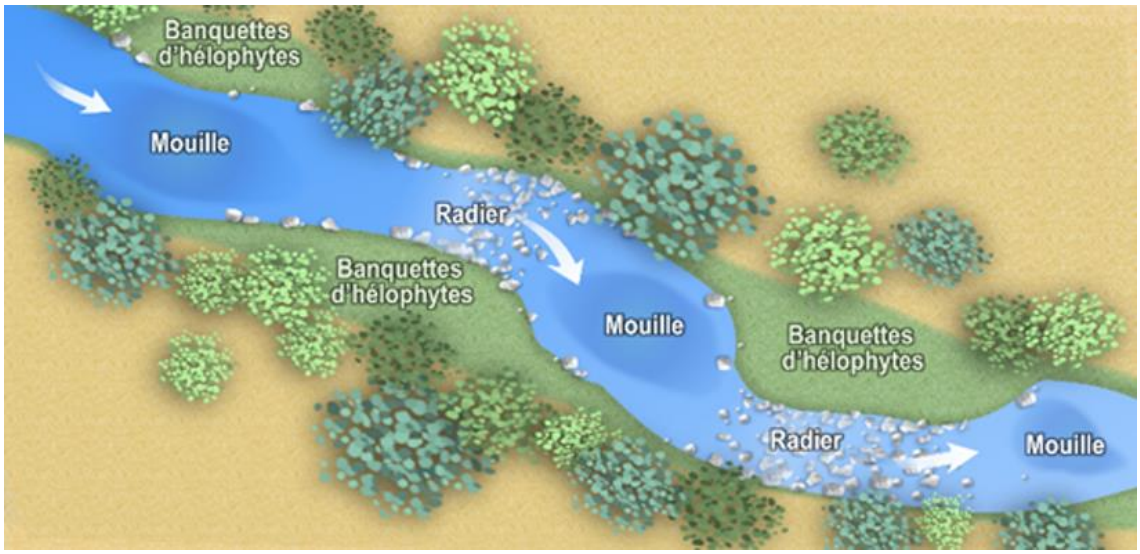

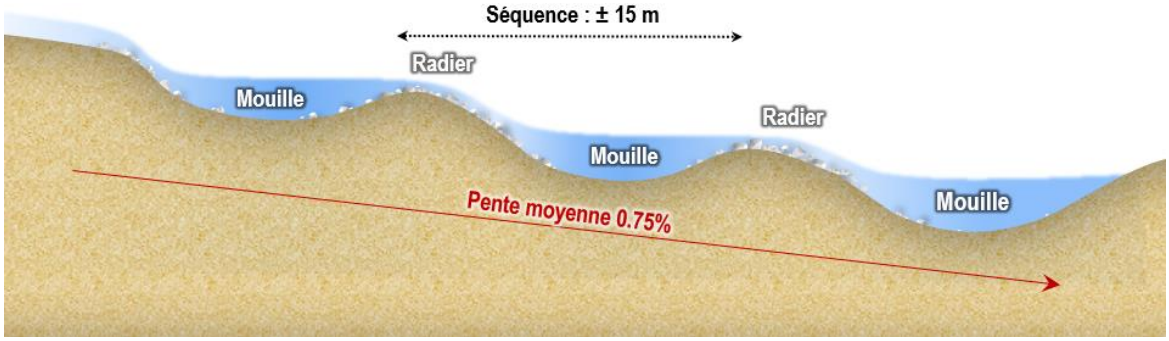

La largeur du fond de lit mineur est d'environ 90 cm pour arriver à un lit plein bord d'environ 4 m.

En zone de méandre, la pente du talus sera de 1/1 en partie concave et de 2 à 3/1 en partie convexe avec une rupture de pente passant d'une pente très douce (3 à 4/1) à douce (2/1), afin de permettre une meilleure implantation des hélophytes en pied de berge, conformément aux schémas ci-dessous :

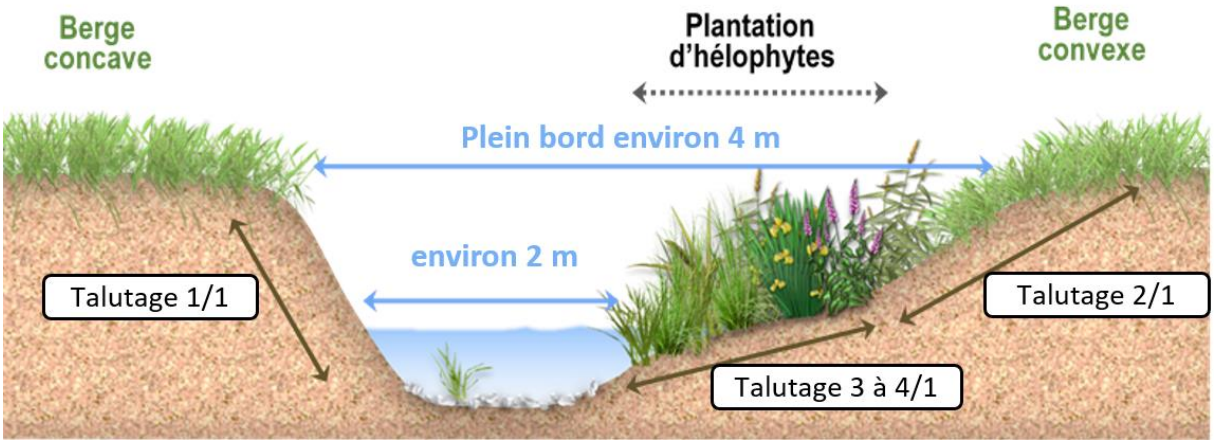

En secteur plus rectiligne, les berges seront talutées en pente douce (2 à 3/1) au niveau des 2 rives.
Afin de diversifier les écoulements et les habitats, des blocs seront également installées en pied de berge.
Un passage à gué sera implanté pour permettre l'accès d'une parcelle à l'autre.
Un ensemencement spécial berge et labélisé « végétal local » sera réalisé après validation par le maître d'œuvre du profilage du lit et des berges.

- <u>Réouverture du cours d'eau :</u>

Pour éviter un effet de chasse et une mobilisation des sédiments du nouveaux lit, la réouverture du cours d'eau se fera progressivement sur une durée de trois jours, comme conseillé par le protocole de l'OFB. Un filtre a paille sera également présent en aval pour limiter au maximum le départ de MES vers le milieux aval.

Un schéma résumé des travaux est présent ci-dessous :

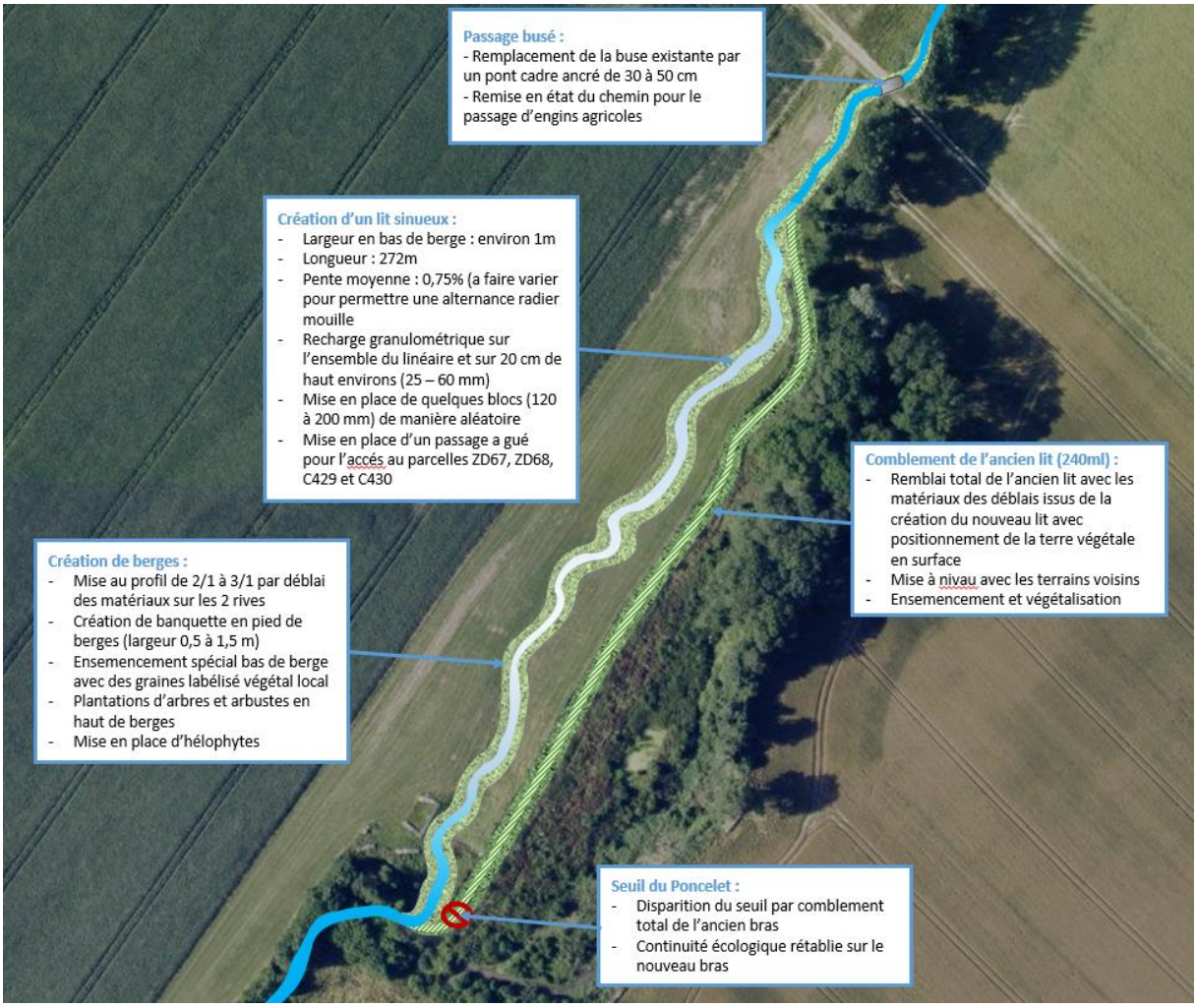

Financement et mise en œuvre :

- Coût total de la 1ère tranche de travaux : **41 025,00 € H.T**
- Avec la participation financière de L'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de **80 %**.
- Travaux sur la continuité écologique réalisés par l'entreprise **MASCITTI NINO SA** Villers Cotterêts
- Maîtrise d'œuvre assurée par l'**Union des syndicats**
- Durée des travaux : **20 jours**

- **Union des syndicats** : diagnostic terrain en régie

Le service technique réalise, suivant les besoins des syndicats, des études/diagnostics des cours d'eau sur des bassins versants ou sous-bassins-versants qui ne nécessitent pas de faire appel à un bureau d'études. Le but de ces études est d'établir et de mettre en œuvre un programme pluriannuel de restauration et d'entretien. Le PPRE sera alors directement intégré à la Déclaration d'Intérêt Général lors de sa rédaction.
Ces études consistent à établir un diagnostic des cours d'eau présents dans le périmètre du syndicat dans le respect de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et de proposer plusieurs types d'actions au vu d'atteindre le bon état écologique.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- rendre compte de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.
- définir les principaux enjeux et actions à mener à l'échelle de chaque tronçon.
- définir les travaux à entreprendre, leur coût estimatif et leur planification dans le temps.

Méthodologie

La DCE ne définit pas de normes ni de grilles pour évaluer la qualité hydromorphologique des cours d'eau. Nous avons défini des critères d'analyse adaptés aux cours d'eau du département. Ces critères ont été axés autour de deux paramètres essentiels qui sont les caractéristiques du lit et ceux des berges.

L'analyse de ces paramètres a pour but de déterminer l'état hydromorphologique du cours d'eau (de très bon à mauvais). Pour cela, des fiches de terrain évaluant les différentes variables retenues par rapport aux objectifs de la DCE ont été réalisées.

Chaque caractéristique (lit et berge) fait l'objet d'une note de 1 à 5 en fonction des caractéristiques écologiques.

La phase de terrain

Afin de faciliter la démarche, l'ensemble du réseau hydrographique a été divisé en plusieurs tronçons homogènes.

Sur chaque tronçon, les caractéristiques hydromorphologiques des différents segments ont été recensées. L'ensemble de ces tronçons a été localisé sur des cartes IGN (scan 25).
Equipé d'une station GPS, le technicien réalise un pointage précis des éléments du paysage, ouvrages et éléments perturbateurs aux cours d'eau.

Relevés de terrain sur le bassin versant de la Brune (BV de la Serre et du Vilpion)

Traitement des données

Sur chaque tronçon, les relevés ont permis, grâce à une moyenne arithmétique pondérée en fonction de l'importance de chaque critère sur la qualité hydromorphologique, de définir une note moyenne pour le lit et pour les berges (ripisylve inclue).

- Coefficients de calcul de l'état hydromorphologique du lit et de berges :

Caractéristiques du lit	Coefficient
GRANULOMETRIE	2
COLMATAGE	2,5
EMBACLES	1,5
ATTERISSEMENTS	1
VEGETATION AQUATIQUE	2
DIVERSITE DES ECOULEMENTS	2,5
ENSOLEILLEMENT	1,5

Caractéristiques des berges	Coefficient
OCCUPATION DU SOL	1,5
NATURE	1
HAUTEUR ET PENTE	1,5
STRATES VEGETALES	2
LARGEUR ET DENSITE DE LA RIPISYLVE	1,5
DIVERSITE VEGETALE	2

La note finale de chaque tronçon est obtenue suite à une moyenne arithmétique des notes obtenues pour le lit et les berges. Sur chacun de ces tronçons, une classe de qualité et une couleur correspondante ont été attribuées.

Les cinq classes et le code couleur initié au protocole IBGN ont été repris :

Note (N)	Classe de qualité et couleur correspondante	État écologique (DCE)
N ≥ 4,5		**Très bon état**
4,5 > N ≥ 3,5		**Bon état**
3,5 > N ≥ 2,5		**État moyen**
2,5 > N ≥ 2		**État médiocre**
N < 2		**Mauvais état**

Ce système d'évaluation (attribution de classe de qualité) a permis de créer plusieurs cartographies de l'état hydromorphologique général des cours d'eau, ainsi que des cartes de qualité du lit et des berges. En associant ces cartographies avec celles représentant les ouvrages, seuils, … on peut comprendre certaines problématiques liées à l'absence de continuité écologique ou encore à l'envasement important de certains tronçons.

Les éléments relevés via la station GPS sont exportés et permettront d'obtenir des cartographies représentatives de l'état des lieux des cours d'eau mais également de localiser les futures actions à réaliser dans le futur programme pluriannuel de restauration et d'entretien à établir.

Préconisation d'actions

Dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique, voire le très bon état, les actions dites de restauration de cours d'eau sont à privilégier par rapport à celles d'un simple entretien. En effet, les actions de restauration (suppression d'ouvrage, mise en défens, plantation, …) agissent directement sur l'hydromorphologie et permettent de restaurer et diversifier les habitats aquatiques, indispensables à l'atteinte du bon état.

Parallèlement aux actions de restauration, les opérations d'entretien (gestion de la végétation, retrait d'embâcles problématiques, …) vont venir compléter le programme d'actions en permettant de maintenir et préserver le bon état des milieux aquatiques.

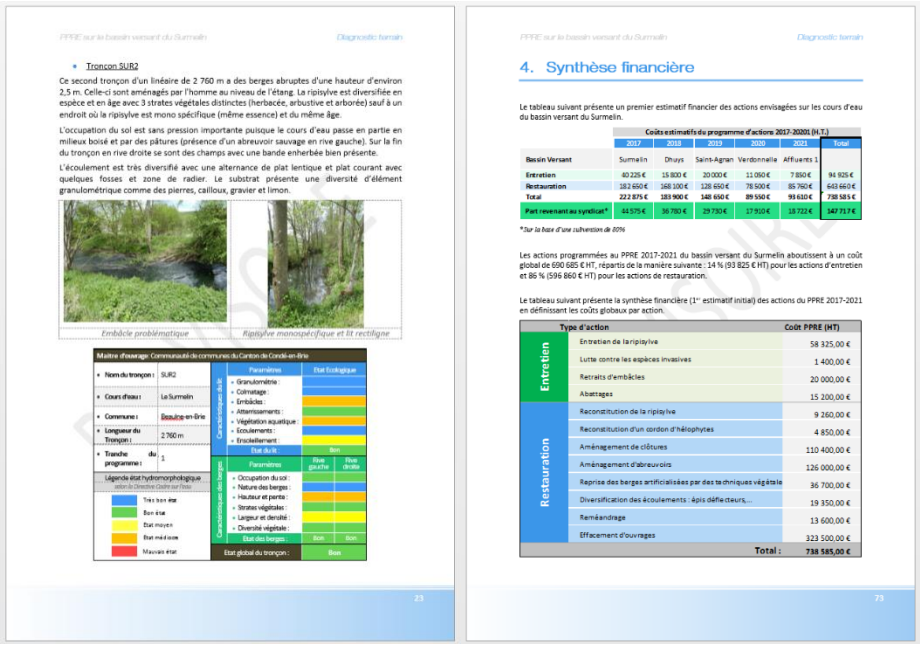

Exemple d'une étude en cours de réalisation par l'Union des syndicats

Récapitulatif des études PPRE - DIG réalisées en régie par le SAGER

Maitres d'ouvrage	Principaux cours d'eau	État d'avancement	Linéaire
Syndicat du BV de l'Ardon et de l'Ailette amont	L'Ailette, l'Ardon, la Bièvre, le Polton, la Berjamaine, le Sart l'Abbé, …	• Diagnostic réalisé • PPRE élaboré • Dossier réglementaire en cours de finalisation	**250 km**
Syndicat du BV du Surmelin	Surmelin, Dhuys, Verdonnelle, Ru de Saint-Agnan, …	• Diagnostic terrain réalisé • PPRE élaboré • Dossier réglementaire en cours de finalisation	**80 km**
ASA de la Basse Ailette	L'Ailette	• Programme de reméandrage en cours d'élaboration	**32 km**
Syndicat du BV de la Serre aval	Serre, Souche et affluents	• Diagnostic terrain réalisé • PPRE en cours d'élaboration • Dossier réglementaire en cours de rédaction	**165 km**

Le listing des opérations « dites missions prioritaires » réalisées en 2020 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Syndicats / maitres d'ouvrage	Nom du programme de travaux / projet /étude	Tranche	Typologie des travaux	Linéaire	Opérations réalisées en 2020	Entreprise / Bureau d'études / Maitre d'œuvre
RESTAURATION DE COURS D'EAU						
Ardon Ailette	Programme pluriannuel de reméandrage de l'Ardon et de l'Ailette	Tranche 2	Travaux de reméandrage de l'Ardon : création d'un lit resserré et sinueux, mise en place de banquettes, remise de l'Ardon en fond de vallée, création d'une frayère à brochets…	500 m de cours d'eau reméandré	Suivi des travaux et réalisation des comptes-rendus	• Entreprise : Forêts et Paysages • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Suivi de la qualité	2ème année de suivi	Réalisation d'un I2M2 et de 2 prélèvements physico-chimique pour 5 stations	5 points de mesure	Réalisation des demandes de devis, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études	• Bureau d'études : Hydrosphère
	Programme pluriannuel de restauration de l'Ardon et de l'Ailette	Ensemble du PPRE	Travaux de restauration et d'entretien de l'Ardon et de l'Ailette : entretien de la végétation, plantations, mise en défens, diversification des écoulements, …	185 km	Définition du PPRE et rédaction du dossier de DIG - autorisation environnementale	• Entreprise : choix en 2021 ou 2022 • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
ASA de la Basse-Ailette	Programme pluriannuel de reméandrage de l'Ailette	/	Travaux de reméandrage de l'Ailette : création d'un lit resserré et sinueux, mise en place de banquettes, remise de l'Ailette dans son ancien lit ...	A déterminer précisément	Programme de travaux en cours d'élaboration	• Entreprise : choix en 2021 ou 2022
Aisne navigable	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise	Tranches 3 et 4	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Gestion d'un foyer de renouée du Japon Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Plantations	11 km (Tranche 4)	Réalisation de la demande de subvention et suivi de la phase travaux (finalisation de la Tranche 3 et démarrage de la Tranche 4)	• Entreprise : Forêts et Paysages et Ets MASCITTI • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Suivi de la qualité	2ème année de suivi	Réalisation d'un I2M2 et de 2 prélèvements physico-chimique pour 3 stations	3 points de mesure	Réalisation des demandes de devis, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études	• Bureau d'études : Hydrosphère

Aisne navigable	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Retz et du Voidon	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau	35 km	Suivi procédure réglementaire DIG et élaboration du marché de travaux	• Entreprises : CGCR et MASCITTI
	Etude globale préalable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents rive droite de l'Aisne	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau	191 km	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres	• Bureau d'études : SOGETI
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy et de ses affluents	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau	35 km	Suivi du bureau d'études en charge de la rédaction du dossier réglementaire de DIG	• Bureau d'études : INGETEC
Aisne non navigable	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des BV du Tordoir, du Beaurepaire et petits affluents de l'Aisne	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau Plantations	15 km	Suivi des procédures réglementaires	• Entreprise : choix en 2021 • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
Oise Amont	Travaux de renaturation du ru des Fonds	Tranche ferme	Renaturation du ru des Fonds Mise en défens des berges Plantations et végétalisation	1.5 km	Actualisation du programme de travaux	• Maitre d'œuvre : ECAA • Entreprise : choix en 2021
	Etude de restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard	/	Dérasement du seuil du Pas Bayard Aménagement et renaturation du cours d'eau et milieux connexes Préservation des habitats et espèces classées	1 ouvrage 1,5 km de cours d'eau	Rédaction des pièces du marché	• Bureau d'études : choix en 2021
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien sur le BV de l'Oise, le Noirrieu, le Ton, le Gland et ses affluents	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau et Plantations	500 km	Actualisation du PPRE et rédaction des dossiers réglementaires par le bureau d'études SOM Rhône Alpes	• Maitre d'œuvre : Union des syndicats • Bureau d'études : SOM Rhône Alpes

Oise aval axonaise	Etude globale préalable au PPRE Oise et affluents	Ensemble du PPRE	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau	183 km	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres	• Bureau d'études : SOGETI
	Aménagement du ru dans Moy de l'Aisne	Tranche 3	Entretien des aménagements réalisés en 2018	1,2 km	Suivi de la phase de travaux	• MOE : SOGETI • Entreprise : Forêt et Paysages
Ourcq amont et Clignon	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien Ordrimouille	Tranches 1 et 2	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Plantation de ripisylve Renaturation de cours d 'eau	2 ouvrages supprimés et/ou aménagés 6 abreuvoirs 900 ml de clôtures	Mise à jour du programme suite à l'annulation des travaux dans le cadre de la Tranche 2 et suivi des travaux de la Tranche 1	• Lot 1 : MASCITTI • Lots 2 et 3 : FORETS ET PAYSAGES • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Clignon	Ensemble du PPRE	Restauration de la continuité écologique Un entretien sélectif de la ripisylve Un entretien du lit comprenant l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau Renaturation de cours d'eau Mise en défens de cours d'eau	160 km	Suivi des procédures réglementaires + rédaction des pièces du marché Analyse des offres.	• Entreprises : MASCITTI et VINCI construction • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant du ru des Gorgeats	Tranche ferme	Etablissement d'un programme d'actions en vue d'une réduction des ruissellements et de l'érosion des sols et d'une restauration du cours d'eau et de ses affluents	7 km	Rédaction des pièces du marché et de la demande de subvention. Analyse des offres. Lancement de l'étude en novembre 2020.	• Bureau d'études : SOGETI
	Etude pour la restauration de la continuité écologique sur le moulin Caranda sur l'Ourcq	Tranches ferme et optionnelles	Restauration de la continuité écologique. Remise en fond de vallée du lit sur environ 200 m.	2 seuils et 200 m de remise en fond de vallée	Finalisation de la phase PRO, avec signatures des conventions. Suivi des procédures réglementaires. Lancement de l'appel d'offres.	• Bureau d'études : CE3E • Entreprise : MASCITTI

Ourcq amont et Clignon	Programme pluriannuel de restauration de l'Ourcq et ses affluents	Ensemble du PPRE	Restauration de la continuité écologique Renaturation de cours d'eau Mise en défens de cours d'eau Restauration de berges dégradées	127 km	Définition du PPRE et rédaction du dossier de DIG - autorisation environnementale	• Entreprise : choix en 2021 ou 2022 • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Suivi de la qualité	1ère année de suivi	Réalisation d'un I2M2 et de 2 prélèvements physico-chimique pour 7 stations	7 points de mesure	Réalisation des demandes de devis, analyse des offres, demande de subvention et suivi du bureau d'études	• Bureau d'études : AQUABIO
Serre amont et Vilpion	Restauration de la continuité écologique du moulin de Chaourse	Tranche ferme	Arasement du seuil du moulin de Chaourse Aménagement des berges en technique végétal Etude géotechnique	1 seuil 300 m renaturation	Suivi de la phase travaux	• Entreprise : CGCR • Maitre d'œuvre : ECAA
	Programme pluriannuel de restauration de la Serre amont et de ses affluents	Tranches 1 et 2	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Gestion des peupliers Restauration de berges dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique	37 km de cours d'eau à restaurer et entretenir	Demande de subvention Suivi travaux	• Lot 1 : FORETS ET PAYSAGES • Lot 2 : ATENA • Lot 3 : Ets MASCITTI • Maitre d'œuvre : Union des syndicats
	Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins	Tranche Ferme	Aménagement et restauration de l'hydromorphologie du Chertemps et de ses affluents Rétablissement de la continuité écologique	3.5 km	Rédaction des pièces du marché avec validation par les partenaires techniques et financiers	• Bureau d'études : à définir en 2021
Serre Aval	Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Serre Aval et ses Affluents	Ensemble du PPRE	Restauration de la continuité écologique Renaturation de cours d'eau Mise en défens de cours d'eau Restauration de berges dégradées	175 km	Définition du PPRE	• Maitre d'œuvre : Union des syndicats • Entreprise : choix en 2021 ou 2022

Serre Aval	Renaturation du ru des Barentons au moulin Ogé à Eppes	Tranche ferme	Restauration de la continuité écologique par la mise en place d'un pont dalot et renaturation du cours d'eau par mise en place de banquettes alternées.	100 ml	Demande de subvention. Suivi des travaux et réalisation des comptes-rendus.	• Maitre d'œuvre : Union des syndicats • Entreprise : Forêts et Paysages
Marne et Surmelin	Programme pluriannuel de restauration et d'Entretien du Surmelin et de ses affluents	Ensemble du PPRE	Restauration du lit par déblais-remblais Plantations d'hélophytes et arbustives Restauration de la continuité écologique Mise en défens de cours d'eau	78 km	Finalisation du dossier réglementaire de DIG – autorisation environnementale	• Maitre d'œuvre : Union des syndicats • Entreprise : choix en 2021 ou 2022
	Etude de réouverture du ru de Nesles	Tranche ferme	Restauration de la continuité écologique. Renaturation de cours d'eau en milieu urbain.	1.7 km	Analyse des offres. Demande de subvention et suivi du bureau d'études.	• Bureau d'études : CE3E
Petit Morin Amont	Etude globale préalable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien	Tranche ferme	Restauration de la continuité écologique Renaturation de cours d'eau Mise en défens de cours d'eau Restauration de berges dégradées	242 km	Rédaction des pièces du marché et analyse des offres. Demande de subvention et suivi du bureau d'études.	• Bureau d'études : CE3E

3. Animation territoriale à l'échelle du bassin versant

3.1 Préambule

A travers l'item 1°) de la GEMA « l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique », les syndicats et collectivités adhérents à l'Union des syndicats ont la possibilité de porter des projets de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur leur bassin versant.

Face à ces problématiques de maîtrise du ruissellement et de l'érosion, l'Union des syndicats a ouvert un poste « Animateur bassin versant » en 2013, en concertation avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, afin d'accompagner les structures pour la mise en place d'actions ambitieuses visant à préserver, à améliorer la qualité des cours d'eau et à diminuer le risque de ruissellement et d'inondation.

Pour l'année 2020, le service technique a renforcé son pôle « ruissellement/érosion » avec l'arrivée d'un second animateur bassin versant.

L'objectif est de travailler avec les collectivités afin d'assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE au travers des missions suivantes :

- **Animation territoriale pour faire émerger et organiser de nouveaux projets** :
  - **Emergence d'un projet :**
    - Animation auprès des maitres d'ouvrage, des élus et des agriculteurs en collaboration avec la mission érosion de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne ;
    - Mobilisation des collectivités, agriculteurs et propriétaires concernés par ces projets ;
    - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets d'aménagement.
  - **Etude de conception :** Suivi des études de bassin versant, concertation des exploitants agricoles, investigation de terrain, conventionnement ;
- **Gestion des travaux d'aménagement** :
  - **Démarche réglementaire :** Rédaction et suivi des documents administratifs/techniques/financiers préalables aux travaux ;
  - **Travaux :** Programmation des travaux sur le bassin versant, mise en œuvre des travaux et suivi de chantiers ;
  - **Suivi et entretien :** Surveillance du bon état des ouvrages et mise en œuvre des travaux d'entretien si nécessaire.

Plus généralement, l'objectif est de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information auprès des élus, des collectivités, des agriculteurs et des financeurs. Ainsi les projets sont suivis tout au long de déroulement permettant d'assurer leurs cohérences dans leurs ensembles ainsi que leurs coordinations vis-à-vis d'autres actions menées sur les mêmes territoires.

3.2 Emergence d'une étude de conception

Exemple d'un sous bassin versant de l'Oise sur la commune de Brissy-Hamégicourt (Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise)

Origine et contexte

Suite à de récurrentes coulées de boue dont certaines ont nécessité la prise de 3 arrêtés de catastrophes naturelles entre 1985 et 1994, la commune de Brissy-Hamégicourt avait sollicité le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise en 2018 pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'hydraulique douce.

Au vu de la faible emprise du talweg concerné (20 ha), les travaux projetés n'auraient eu que peu d'effets sur la protection des biens et personnes ainsi que sur la qualité de l'Oise aval.

Sous bassin versant de l'Oise aval, Brissy-Hamégicourt

Résurgence de haut de plateau à préserver

Avec l'accompagnement de l'Union des Syndicats d'Aménagements et Gestions des Milieux Aquatiques, le projet a été remis à plat en pour le rendre hydrographiquement cohérent.

Ainsi, une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sera commanditée courant 2021, auprès d'un maître d'œuvre externe à l'échelle des talwegs principaux entre Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny (842 ha).

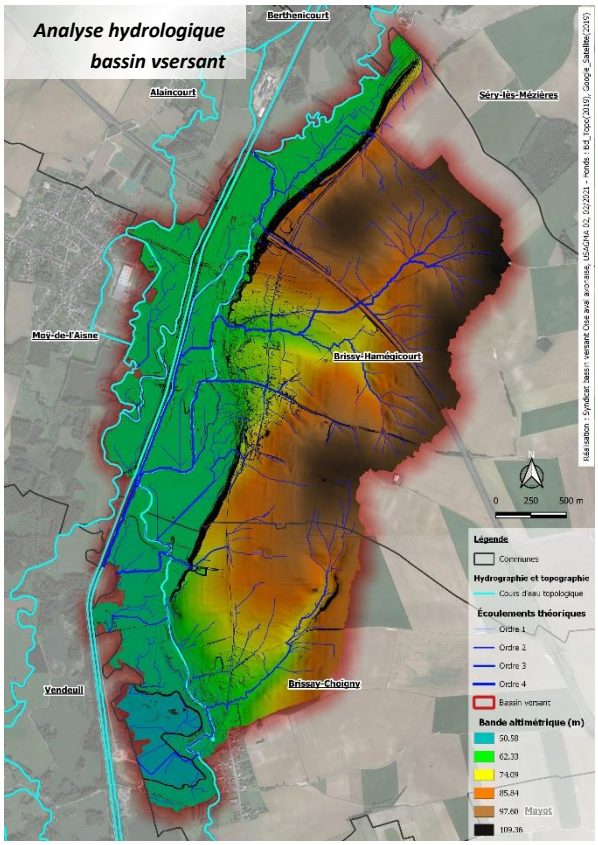

Analyse hydrologique bassin vsersant

Plan de financement prévisionnel :		
Organismes	**Taux**	**Montant HT**
Agence de l'Eau Seine-Normandie Vallées d'Oise	80%	24 000,00 €
Syndicat de l'Oise aval axonaise	20%	6 000,00 €
Total HT	**100%**	**30 000,00 €**

Au cœur de l'étude, la concertation avec les exploitants et propriétaires sera la clé d'un programme de travaux accepté et d'un conventionnement adapté. En accompagnant les écoulements d'amont en aval et en retenant les limons par des freins de types haies, fascines, merlons, noues, mares…les travaux viseront à réduire l'érosion des sols et l'aléa coulée de boue.

Etat du projet - ce qui a été réalisé en 2020 :

- Rencontres avec les exploitants et la commune - Septembre 2020
- Redimensionnement du bassin versant à une échelle cohérente

Prochaines étapes :

- Rédaction des pièces du marché pour le lancement d'une étude de conception (Avril -Mai 2021)
- Sélection d'un bureau d'études pour la réalisation de l'étude de conception (Juillet 2021)
- Phase 1 de l'étude de conception (Septembre 2021)

Opérations du même type :

- Diagnostic préalable sur les communes de **Hautevesnes**, **Monceau-le-Waast**, **Fontaines-lès-Vervins, Charmes**, **Brumetz, Gercy, Raillimont** et **Deuillet**.
- Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur les communes de **Belleu, Taillefontaine, Leury,** sur le bassin versant du **ru de Vauvaudran** et sur le bassin versant du **ru du Moulin.**
- Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce le bassin versant de la **Champtoire,** le bassin versant amont **du ru de Nesles,** sur le bassin versant amont du **ru de Wadon,** sur la commune de **Chézy-en-Orxois.**

3.3 Conception d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion (Maîtrise d'œuvre de conception externe)

Exemple du bassin versant du ru des Gorgeats Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Origine et contexte :

La Savière et ses affluents, dont le ru des Gorgeats, ont été fortement remaniés par les activités humaines, avec une artificialisation du lit mineur, afin de permettre notamment le flottage du bois et l'exploitation forestière du fond de vallée par drainage des zones humides.

Ces modifications hydromorphologiques (curages, recalibrage et rectification) du ru des Gorgeats ne sont pas restées sans conséquences et les principales que l'on puisse citer sont les suivantes :

- Une diminution de la longueur du tracé ;
- Une homogénéisation des écoulements et un appauvrissement du milieu ;
- Une simplification des habitats et une perte de la diversité écologique ;
- Un envasement important du ru, la présence de coudes et d'une contrepente.

Entre 1995 et 1998, la commune de Saint-Rémy-Blanzy a connu deux importantes coulées de boue issues principalement de la plaine située au nord de la commune. Les eaux de ruissellement issues de ces parcelles agricoles ont emporté les sédiments et participé à l'ampleur des coulées de boue canalisées par les thalwegs et la route. Ces eaux se sont déversées dans le ru des Gorgeats ayant pour conséquence un colmatage des buses et une inondation de quelques habitions dans la rue de la Folie.

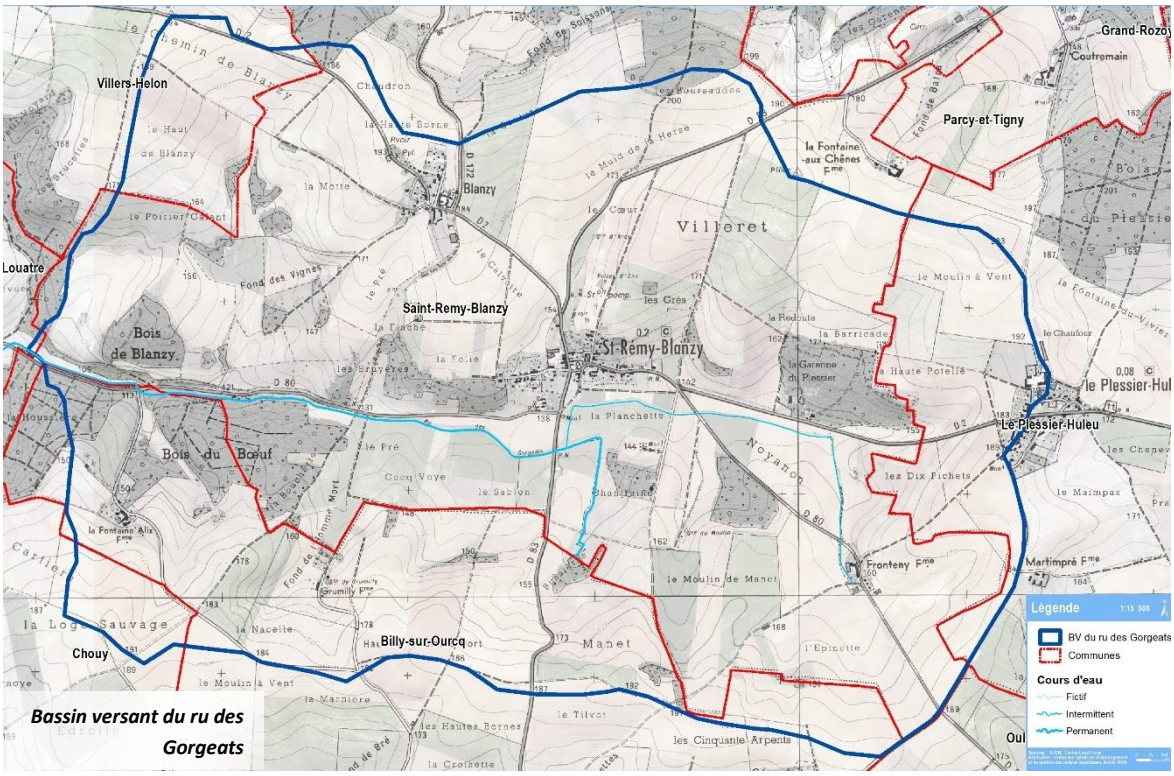

En 2017, la forte intensité des pluies a eu pour conséquence un débordement du ru et d'importantes inondations des parcelles et de la voirie. Ces pluies ont aussi eu une incidence également sur le colmatage du ru.

Lors de forts évènements pluvieux, les communes du bassin versant sont très sensibles aux ruissellements et aux coulées de boue. Issues du ruissellement des terres agricoles et des eaux pluviales des voiries, ces coulées de boue :

- Entrainent une pollution du ru des Gorgeats dans plusieurs secteurs du bassin versant ;
- Inondent des habitations et les chaussées dans la commune de Saint-Rémy-Blanzy ;
- Entrainent l'érosion des chemins, des chaussées et des sols agricoles ;
- Obstruent les réseaux urbains et de collecte des eaux pluviales.

Il convient désormais de trouver des solutions les plus adaptées au contexte actuel, afin de réduire les ruissellements et l'érosion des sols sur le bassin versant et d'améliorer la qualité du ru des Gorgeats en diversifiant ses écoulements et ses habitats.

Etat du projet - ce qui a été réalisé en 2020 :

- **Sélection du bureau d'études pour réaliser l'étude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant du ru des Gorgeats :**
  - Sélection du bureau d'études SOGETI pour la réalisation de l'étude de conception (Août – Septembre 2020) ;
- **Suivi technique de l'étude et animation auprès des agriculteurs et élus :**
  - Collecte de données à fournir au bureau d'études SOGETI (Septembre 2020) ;
  - Réunion de lancement de l'étude de conception (Novembre 2020) ;
  - Rencontre d'une partie des élus du bassin versant avec le bureau d'études (Novembre 2020) ;
  - Rencontre d'une partie des exploitants agricoles avec le bureau d'études (Décembre 2020).

- **Suivi financier de l'étude de conception :**
  - Envoi des pièces du marché et validation de la demande de subvention (Septembre 2020).

	Désignation	Coût réel de l'étude
Maîtrise d'œuvre de conception (SOGETI)	Phase 1 : Etat des lieux	30 025,00 € HT
	Phase 2 : Propositions d'actions au stade AVP	10 750,00 € HT
	Phase 3 : Etude au stade PRO	9 500,00 € HT
	Phase 4 : Elaboration et suivi des dossiers réglementaires	7 500,00 € HT
	Option n°1 : Assistance aux besoins en géotechnie	1 200,00 € HT
	Option n°2 : Assistance pour une expertise génie civil et VRD	1 200,00 € HT
	Option n°3 : Réunion supplémentaires	300,00 € HT
Frais d'appel d'offres		1 000 € HT
TOTAL		**61 475 € HT**

Cette étude de conception est financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Prochaines étapes :

- Phase 1 de l'étude de conception – campagne de mesure de débits et de topographie (Février 2021)
- Phase 2 de l'étude de conception : propositions d'actions au stade AVP (Mai 2021) ;
- Restitution de l'état des lieux et du scénario initial (Mai - Juin 2021) ;
- Présentation du scénario final (Juin 2021).
- Validation des ouvrages avec les exploitants agricoles ;
- Réalisation du conventionnement ;
- Constitution du Dossier Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général ;
- Suivi des procédures réglementaires ;

Opérations du même type :

- Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant du **Ton** (Phase 1 en cours, investigations terrains réalisées en février 2021) ;
- Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un sous bassin versant de **l'Oise** (Phase 1 en cours, investigations terrains réalisées en février 2021) **;**
- Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du **ru de Bourbout** (DCE lancer mai, Bureau d'études LIOSE retenu, Phase 1 en cours)

3.4 Animation et suivi d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion (en régie)

Exemple d'un sous bassin-versant de l'Ordrimouille : commune de Beuvardes (syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon)

Origine et contexte :

Le versant sud de Beuvardes a été choisi comme site pilote dans le cadre de l'étude pour l'aménagement et la gestion des cours d'eau et du bassin versant de l'Ordrimouille menée par le bureau d'études Hydrosphère et finalisée en 2015. Ainsi, un Avant-Projet a été réalisé sur ce bassin versant situé sur la commune de Beuvardes en 2014 par le bureau d'études Antéa Group. Ce versant a en effet été classé comme prioritaire du fait de la présence du ru du Pont du Foirier et de zones urbaines à risque vis-à-vis du ruissellement.

Plusieurs habitations ont subi des inondations régulières jusqu'au début des années 2000. D'importants travaux ont été réalisés depuis et ont permis de protéger la plupart des habitations concernées, hormis sur un site où les inondations sont toujours régulières. Les réseaux d'eaux pluviales issus de ces travaux sont également soumis à un envasement important nécessitant des interventions régulières de la commune.

En plus de la problématique inondation, le versant est à l'amont direct du ru du Pont du Foirier, d'où un enjeu de protection des cours d'eau. La connexion directe du versant agricole cultivé en grandes cultures au cours d'eau représente un risque fort de pollution des eaux d'origine agricole.

Cartographie des aménagements prévus sur le sous bassin versant de l'Ordrimouille – commune de Beuvardes :

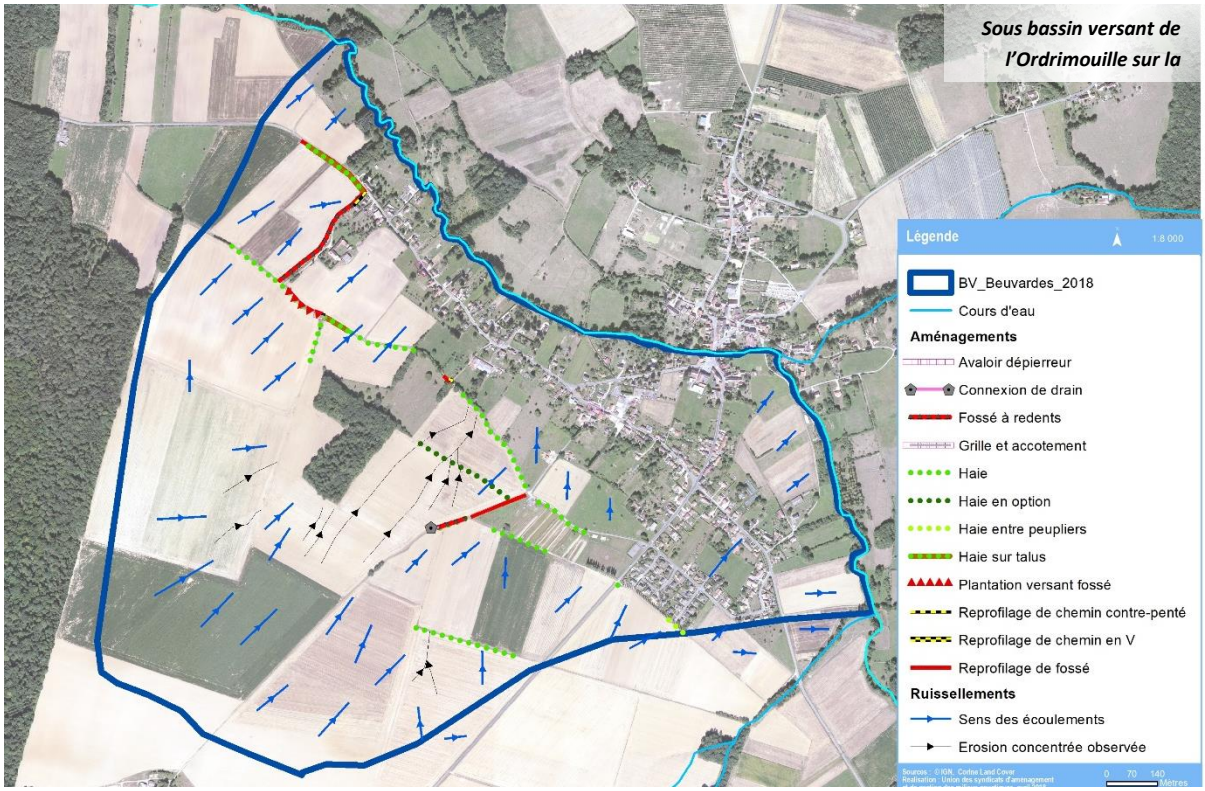

Sous bassin versant de l'Ordrimouille sur la

Ce qui a été réalisé en 2020 :

- **Validation du scénario d'aménagement (aménagements hydraulique douce) :**
  - Rédaction des conventions et finalisation des conventions ;
  - Rencontre des exploitants agricoles pour validation des aménagements ;
  - Rencontre de la nouvelle municipalité pour la validation des aménagements sur emprise communale.

Prochaines étapes :

- Signature des conventions par les propriétaires et les exploitants agricoles ;
- Envoi des demandes de subvention : Agence de l'Eau, Région, FEDER et Département ;
- Constitution du Dossier Loi sur l'Eau ;
- Conception de la phase ACT : rédaction du DCE, analyse des offres et sélection des candidats.

Opérations du même type :

- Aménagement du bassin versant du **ru des Vannois** *(conception en régie) ;*
- Aménagement d'un sous bassin versant de **l'Ourcq amont** (*conception en régie*).

3.5 Suivi d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion et suivi des démarches réglementaires

Exemple du bassin versant du Clignon amont : Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon

Origine et contexte :

En juillet 2000, une cinquantaine d'habitations dans le hameau de Buire (commune d'Épaux-Bézu), ont été inondés suite aux débordements du Clignon amont. Certaines maisons ont subi une lame d'eau de plus de 1,5 m de hauteur (63 mm de pluie sur 72 heures).

Suite à 2 études successives réalisées entre 2001 et 2006, il a été démontré la nécessité d'écrêter la crue par stockage d'eau en amont, notamment en décalant les apports des différents vallons. Représentant des coûts trop important pour les communes impactées et par manque de maîtrise d'ouvrage, les travaux préconisés n'ont pas eu de suite.

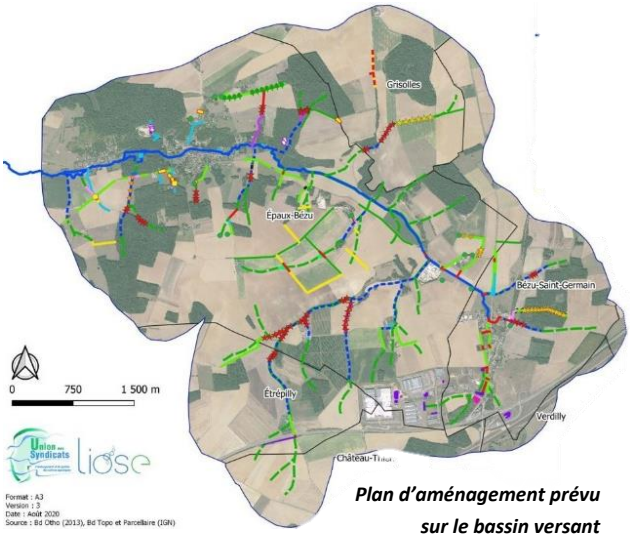

Plan d'aménagement prévu sur le bassin versant

Apports par les vallons, 01-2021 ©Riverain Épaux-Bézu

Vu la répétition des phénomènes depuis 2012, le syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon a commandité auprès du bureau d'études LIOSE une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du Clignon amont (2 200 ha).

Conduite entre 2016 et 2018 sur les communes d'Épaux-Bézu, de Bézu-Saint-Germain et de Grisolles, l'étude est à ce jour finalisée avec la préconisation de 118 ouvrages dont ¾ d'hydraulique douce et ¼ de structurant (talus, seuils enrochés) sur les secteurs de faible emprise à enjeu sécuritaire.

Réalisée par la mission érosion et ruissellement de l'Union des Syndicats, une concertation été réengagé en 2020 auprès des exploitants et propriétaires concernés. Suite à quelques ajustements, les conventions travaux sont en cours de finalisation.

A ce jour, le dossier de déclaration et d'autorisation environnementale est en instruction auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne. L'octroi de l'arrêté pour le commencement des travaux est ambitionné à l'automne 2021.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Plan de financement prévisionnel :		
Organismes	**Taux**	**Montant HT**
Agence de l'Eau Seine-Normandie Vallées de Marne	51,53%	234 152,09 €
Conseil Départementale de l'Aisne	12,54%	56 958,64 €
Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon	35,93%	163 247,46 €
Total HT	**100%**	**454 358,19 €**

Ce qui a été réalisé en 2020 :

- Concertation avec les exploitants agricoles et signature des conventions travaux ;
- Dépôt officiel du dossier aux services de la DDT 02 (décembre 2020) ;
- Dépôt et octroi des subventions du Conseil Départementale au titre des API 2020/2021.

Prochaines étapes :

- Suivi des procédures réglementaires et octroi de l'arrêté travaux ;
- Envoi des demandes de subventions pour les travaux : Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- Conception de la phase ACT : rédaction DCE, analyse des offres et sélections des candidates ;
- Missions d'organisation, de pilotage et coordination des travaux ;
- Suivi technique et financier des maîtres d'œuvre et vérification des factures des entreprises de travaux.

Opérations du même type à différentes phases :

- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant amont du **ru de Vigneux** ;
- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un bassin versant de la **Crise (ru de Vauxbuin**) ;
- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant du **Noirrieu** ;
- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant amont du r**u du Ponceau ;**
- Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du **ru d'Essômes** (hydraulique viticole) ;
- Travaux pour la maitrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de **Maizy.**

3.6 Suivi de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Exemple du bassin versant du ru des Fonds sur les communes de Monceau-sur-Oise, Malzy, Villers-les-Guise et Lesquielles-Saint-Germain (Syndicat du bassin versant de l'Oise amont)

Origine et contexte :

Les communes du bassin versant encourent des risques d'inondation récurrents par montée des eaux du ru des Fonds dus aux coulées de boues et ruissellement qui ont pour exutoire le ruisseau. En effet, certaines communes du bassin versant comme la commune de Lesquielles-Saint-Germain a connu 5 arrêtés de catastrophe naturelle « Inondations et coulées de boue » entre 1993 et 2016 et les communes des Villers-lès-Guise et Monceau-sur-Oise, 3 arrêtés entre 1993 et 2011.

Afin de pallier à ces problèmes, le syndicat du bassin versant de l'Oise amont a commandé en 2002 une étude d'aménagement et de gestion du ru des Fonds dont les deux objectifs principaux étaient la maîtrise des nuisances occasionnées par le ruissellement et l'érosion des sols et l'amélioration des écoulement et la restauration des berges du ru des Fonds.

Les éventuelles coulées boueuses issues du bassin versant ont pour exutoire le ru des Fonds. Ces phénomènes participent à l'altération du milieu par des apports brutaux de polluants et de sédiments (envasement des milieux aquatiques, colmatage du lit du cours d'eau, eutrophisation …).

La première étude de 2002, menée par M. Fafournoux, ingénieur conseil indépendant, a servi à dresser un premier état des lieux du bassin versant du ru des Fonds. Cela a permis de faire de premières propositions d'aménagements. A la suite de cette étude, le syndicat a confié au bureau d'études Antéa Group en 2010, une maîtrise d'œuvre de conception afin de sélectionner et dimensionner les aménagements proposés lors de la première étude

Les objectifs du scénario d'aménagement sont de :

- Ralentir les écoulements grâce à l'aménagement de freins hydrauliques le long des axes de ruissellements ;
- Sédimenter les écoulements à la parcelle permettant une préservation des sols ;
- Retarder la concentration des ruissellements provenant de la partie amont du bassin versant ;
- Préserver les mieux aquatiques et restaurer les cours d'eau ;
- Protéger les habitations et les infrastructures des inondations et coulées de boue.

A la suite de cette étude, un dossier de Déclaration d'Intérêt General et d'Autorisation Loi sur l'eau a été déposé dans les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne en 2015. L'enquête publique a eu lieu du 7 novembre au 8 décembre 2018. Après un avis favorable du commissaire enquêteur, l'arrêté de déclaration d'intérêt général a été signé par le préfet de l'Aisne le 12 juin 2018.

Les travaux se sont déroulés d'avril 2020 à décembre 2020. Les mesures proposées sur le bassin versant s'organisent sur deux points :

- Des aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, chenal enherbé, merlon renforcé …) visant à ralentir les écoulements, infiltrer une partie des ruissellements et sédimenter les particules fines à la parcelle ;

- Des ouvrages d'hydraulique classique (aménagements de voirie) servant à canaliser et guider les écoulements.

Les travaux d'aménagement du ru des Fonds et de son bassin versant visent à :

- Limiter les phénomènes d'érosion qui participent à l'altération des terres agricoles et des berges ru des Fonds ;
- Améliorer la qualité chimique et écologique du ru, notamment en réduisent les risques de contamination des eaux par des pollutions d'origine agricoles ;
- Sécuriser les biens et les personnes des inondations et des coulées de boue observées lors d'évènements pluvieux importants.

Cartographie des aménagements prévus sur le bassin versant du ru des Fonds :

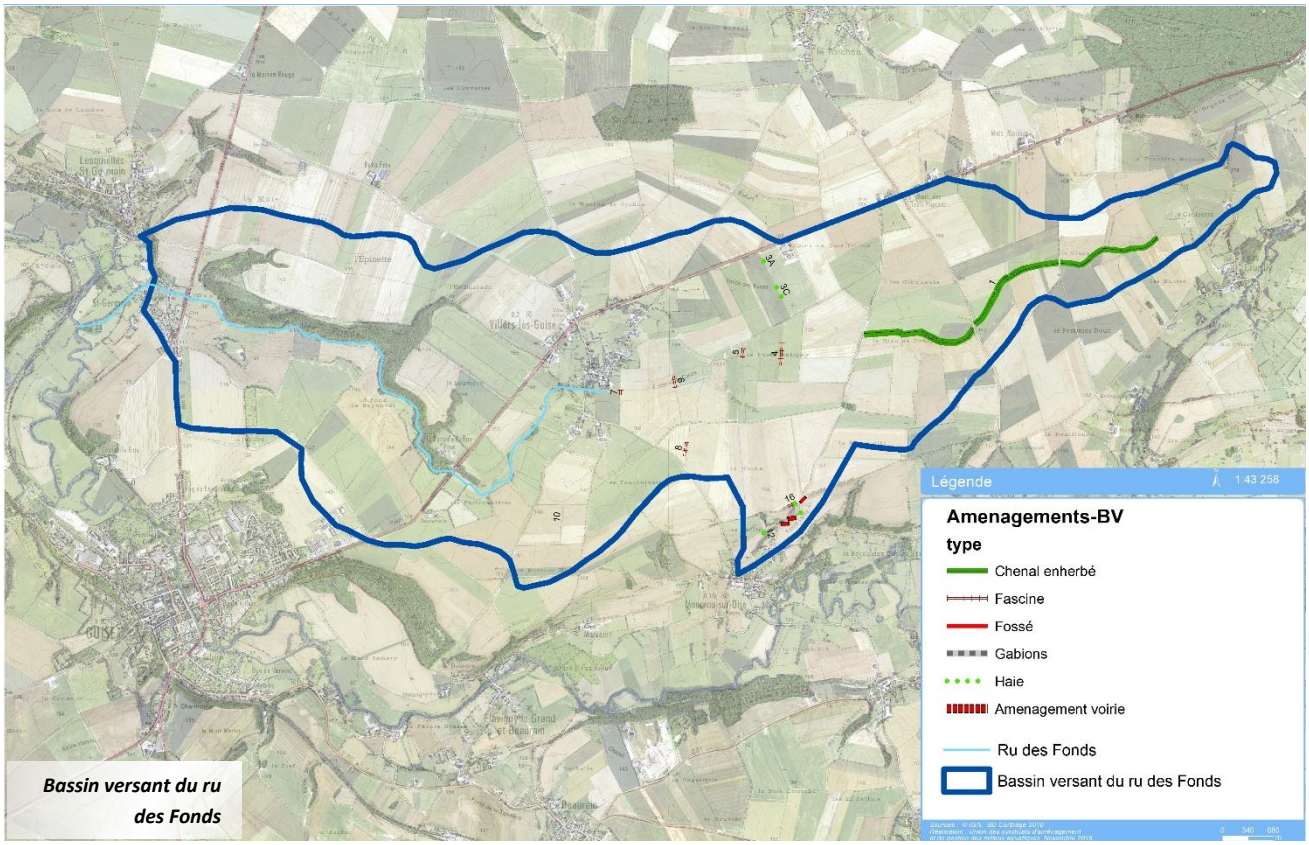

Bassin versant du ru des Fonds

Ce qui a été réalisé en 2020 :

- **Suivi technique et financier de l'opération :**
  - Suivi financier des marchés de travaux (contrôle des factures) (Avril - Décembre 2020) ;
  - Missions d'organisation, de pilotage et coordination des travaux (Mars – Décembre 2020) ;
  - Montage financier : Actualisation du plan de financement (Avril 2020).

- **Suivi technique et financier / Gestion des travaux d'aménagement :**
  - Suivi des travaux et des modifications techniques apportées (Avril – Décembre 2020).

Bilan financier de l'opération :

Désignation	Estimation coût des travaux
- Travaux (Lot 1)	118 870,00 € HT
- Travaux (Lot 2)	35 070,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre suivi de travaux	8 052,36 € HT
- Frais des procédures réglementaires	2 151,14 € HT
- Frais divers (publicité et indemnisation récolte)	2 488,89 € HT
TOTAL	**166 632,39 € HT**

Ces travaux ont été co-financés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de l'Aisne via le CDDL (Contrat Départemental de Développement Local).

Prochaines étapes :

- Reprise des plantations (Printemps 2021) ;
- Suivi du bon fonctionnement des ouvrages (visite annuelle).

Photographies des principaux aménagements mis en place :

Diguettes

Haies

Fascines

3.7 Suivi et entretien des aménagements réalisés dans le cadre d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Exemple du bassin versant du ru de Nesles : Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles

Origine et contexte :

Le bassin versant du ru de Nesles, situé sur les communes de Nesles-la-Montagne et d'Etampes-sur-Marne, était sujet à des désordres récurrents de ruissellement et de coulées de boue. Le syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles, a conduit une série d'études dont la dernière, achevée en 2015, a conduit à la définition et à la conception de travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant viticole du ru de Nesles.

Les travaux sur le bassin versant viticole se sont achevés à la fin d'année 2018, le suivi et l'entretien des aménagements ont dès lors débuté.

Ce qui a été réalisé en 2020 :

- **Suivi et contrôle des aménagements :**
  - Visite de suivi et de contrôle des aménagements (Juillet 2020) ;
  - Préparation d'un marché de travaux d'entretien à bon de commande (Avril/Mai 2020)
  - Entretien de l'enherbement par employés saisonniers du syndicat (Juillet 2020) ;
  - Entretien des ouvrages collecteurs du ruissellement et des bassins de tamponnement par COLAS (Juillet/Août2020) ;
  - Réception des travaux d'entretien (Septembre 2020) ;
  - Réunion d'information des propriétaires viticoles (Octobre 2020).

Bilan financier des travaux d'entretien :

Désignation	Coût réel des travaux
- Maîtrise d'œuvre suivi de travaux	4 500 € HT
- Travaux ouvrages collecteurs	11 170,30 € HT
- Travaux entretien de l'enherbement	4 270,00 € HT
TOTAL	**19 940,30 € HT**

Prochaines étapes :

- Suivi annuel des aménagements pour 2021 ;
- Elaboration du bon de commande pour l'entretien des aménagements ;
- Réunion annuelle d'information à destination des propriétaires viticoles.

Opérations du même type :

- Suivi et entretien des fascines sur la commune de **Proisy ;**
- Suivi et entretien des fascines sur la commune de **Saint-Pierre-lès-Franqueville ;**
- Suivi et entretien des aménagements sur le bassin versant du ruisseau de **Landouzy ;**
- Suivi et entretien des aménagements sur le bassin versant du **ru de Voidon.**

Photographies des aménagements :

Nettoyage des dépierreurs

Entretien des fossés

Reprofilage de chemin contre-penté

4. Bilan des projets en cours

A ce jour, 45 projets sont en cours d'élaboration.
Le listing ci-dessous reprend les opérations dites « bassins versants ».

Acronymes		Pas de montant estimatif		AMO : Assistant à maître d'ouvrage	Emergence du projet	
		Montants estimatifs	**Animation**	MOE : Maître d'œuvre	Conception du projet	
	Projets suivis par l'animateur 1 - Philippe Marine	Montants réels	**En régie**	CA02 : Chambre d'agriculture de l'Aisne	Phase réglementaire	Projet en attente
	Projets suivis par l'animateur 2 - Ladrière Tanguy			CSPS : Coordinateur sécurité et protection de la santé	Travaux	
					Suivi des aménagements	

Syndicats	Opération	Montant d'opération	Rôle Union	Entreprise/BE	Etat d'avancement	Etapes pour 2021
Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de **Maizy**	Estimatif de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 46 879 € HT	**Maître d'œuvre par Union**		Conventionnement **Arrêté préfectoral signé du 11 février 2021**	Demande de subvention travaux Préparation du dossier de consultation pour les travaux Lancement des travaux (automne 2021)
Syndicat pour la gestion du bassin versant	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant du **Noirrieu**	Estimation de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 140 000 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**	Etude de conception terminée Scénario d'aménagement établi	Signature des conventions Préparation des dossiers réglementaires

de l'Oise Amont						**Conventionnement en cours**	Recherche subvention
	Aménagement du bassin versant du ru des **Vannois**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Avant-projet réalisé par **Royal Haskoning**		Etude de conception en cours (scénario d'aménagement établi à valider)	Rencontre exploitants agricoles Conventionnement
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de la **Champtoire**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Diagnostic préalable au lancement d'une étude	*En attente*
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion du bassin versant du **ru des Fonds**	Montant de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 168 903,18 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Conception réalisée par **Antéa Group** Conventionnement réalisé par la **CA 02** Suivi de travaux - **ECAA** Travaux Lot 1**: CGCR** Travaux Lot 2 : **Couleurs & Paysages** CSPS: **CEFAQ**		Arrêté préfectoral de DIG MOE sélectionnées Entreprises sélectionnées **Travaux en cours**	Réception des travaux et levée des réserves Reprise des aménagements Solde de subvention
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Lavaqueresse**	Travaux : 61 075,00 € HT	**Maître d'œuvre par Union**	Travaux réalisés par **CGCR**		Arrêté préfectoral signé le 20 octobre 2018 **Travaux terminés** - Reserve : enherbement et repose des clotûres	Suivi annuel des ouvrages
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant **du Ton**	Montant de l'étude + procédures réglementaires : 28 975 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**		Lancement du dossier de consultation des entreprises Sélection du bureau d'études Réalisation des demandes de subvention Etude de conception à commencer	Etablissement d'un scénario définitif Validation du schéma d'aménagement Préparation du conventionnement

	Mise en place de fascines sur la commune de **Proisy**	Travaux : 7 112,95 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Travaux réalisés par **Environnement Services**		Travaux terminés - Suivi annuel des aménagements	Suivi annuel des fascines et entretien
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Diagnostic préalable sur la commune de **Fontaine-les-Vervins**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			***En attente***	*En attente de décision*
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ruisseau de **Landouzy**	Montant de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 250 039,07 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Conception réalisée par **Antéa Group** Conventionnement réalisé par **CA 02** Travaux Lot 1 : **CGCR** Travaux lot 2 : **POTEAU Espaces verts** Suivi Travaux- **ECAA** CSPS : **SOCOTEC**		Travaux terminés	Préparation de l'entretien des ouvrages Suivi annuel des ouvrages
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant amont du **ru de Vigneux**	Estimatif de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 95 200 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**		**Etude de conception terminée** Scénario d'aménagement établi et Conventionnement en cours	Rédaction des dossiers réglementaires (DIG/DLE) Instruction réglementaire
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du **ru du Ponceau**	Estimation de l'opération (procédures réglementaires + travaux : 120 000 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**		**Etude de conception terminée** Scénario d'aménagement établi et Conventionnement en cours	Conventionnement des ouvrages Préparation des dossiers réglementaires
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **St Pierre les Franqueville**	Travaux : 4 200,15 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Travaux réalisés par **Forêts et Paysages**		Suivi annuel des aménagements	Suivi annuel des fascines
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Tavaux-et-Ponséricourt**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2021 (visite terrain)	Entretien des ouvrages dans le cadre du programme d'entretien Accompagnement des propriétaires

	Emergence d'une étude de conception sur le bassin versant de la commune de **Berlise**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2020 (visite terrain)	Pré-diagnostic à réaliser par la CA02 Préparation du dossier DCE pour la réalisation d'une étude de conception
	Emergence d'une étude de conception sur la commune de **Raillimont**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2020 (visite terrain)	Etablissement d'un scénario d'aménagements Rencontre des propriétaires et exploitants agricoles
	Emergence d'une étude de conception sur un sous bassin du Vilpion sur la commune **de Gercy**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2021 (visite terrain)	Validation du périmètre du bassin versant Préparation du dossier DCE pour la réalisation d'une étude de conception
Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du **ru de Nesles**	Montant de l'opération (Procédures réglementaires + travaux) : 1 323 548,07 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Conception réalisée par **Antéa Group** Travaux Lot 1 : **RVM** Travaux Lot 2 : **PRAT Paysages** Suivi de travaux : **ECAA** Contrôle extérieur : **Rincent BTP Nord Est** CSPS: **SOCOTEC**		**Travaux terminés** Entretien des aménagements réalisé sur 2020	Suivi annuel des ouvrages Entretien des ouvrages dans le cadre du programme d'entretien Levées de fonds communes et propriétaires (travaux et entretien)
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant amont du **ru de Nesles**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2018 (visite terrain)	*En attente de décision*
	Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du **ru d'Essômes**	Estimation du montant travaux : 3 500 000 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOFIM**		Dossier réglementaire en fin de rédaction Mise à jour du schéma d'aménagement	Mise à jour schéma d'aménagement
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Diagnostic préalable sur la commune de **Mons-en-Laonnois**	Travaux réalisés en régie par le syndicat	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2018 (visite terrain)	Réalisation des fascines

Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonaise	Aménagement du bassin versant du **ru du Voidon**	Montant de l'opération : 385 000 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Travaux réalisés par **SETHY**		Suivi annuel des aménagements	Suivi annuel des ouvrages Entretien des ouvrages dans le cadre du programme d'entretien
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant de la **Crise**	Estimatif de l'opération : 132 065,63 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **LIOSE**		**Etude terminée** Conventionnement en cours Dépôt des dossiers réglementaires	Instruction réglementaire Préparation du dossier DCE pour la réalisation des travaux Validation des subventions
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant amont de **Launoy**	Montant de l'étude : 19 475 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**		**Etude de conception terminée** Conventionnement à réaliser	Solde de subvention pour l'étude Conventionnement des ouvrages
	Diagnostic préalable sur la commune de **Missy-aux-Bois**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			***Travaux réalisés par l'exploitant***	***Travaux réalisés par l'exploitant***
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du **ru de Bourbout**	Montant de l'étude + procédures réglementaires : 26 732,50 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **LIOSE**		Etude de conception en cours (rencontres des exploitants en cours)	Réalisation de la phase 2 " Propositions d'actions" Validation du scénario d'aménagement Conventionnement
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Belleu**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**	Avant-projet réalisé par **INGETEC**		Emergence 2018 - Extension du périmètre du syndicat	Validation du comité syndical pour le lancement d'une étude de conception
		Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2018 (visite terrain)	*En attente de décision*

	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Taillefontaine**						
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Leury**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2020 (visite terrain)	Délibération du syndicat pour la validation du lancement d'un projet Réflexion pour le lancement d'une étude couplée à la problématique du réseau pluvial de la commune
Syndicat du bassin versant Serre aval	Diagnostic préalable sur la commune de **Festieux**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Etude de conception en cours	Rencontre de l'exploitant pour validation de l'ouvrage Conventionnement des ouvrages
	Diagnostic préalable sur la commune de **Monceau-le-Waast**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			***En attente***	*En attente de décision*
Syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise	Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Brissy-Hamégicourt**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Lancement d'une étude de conception	Lancement d'une étude de conception Demande de subvention
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur un bassin versant de **l'Oise**	Montant de l'étude : 24 525 € HT	**Emergence du projet**	Etude réalisée par **SOGETI**		Etude de conception en cours (investigation terrain à réaliser)	Validation du scénario d'aménagement Conventionnement
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Charmes**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			***En attente***	*En attente du résultat des travaux du SIVOM*
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Deuillet**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2021 (visite terrain)	Prise en compte du projet dans l'étude globale sur le bassin versant de l'Oise aval Délibération du syndicat pour la validation du lancement d'un projet

Syndicat du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'**Ordrimouille** avec pour site pilote la commune de **Beuvardes**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Avant-projet réalisé par **Antéa Group**		Scénario d'aménagement établi validé Conventionnement	Fin conventionnement Préparation des dossiers réglementaires Recherche de subvention pour les travaux
	Etude d'aménagement du bassin versant **du ru de Vauvaudran**	Pas d'estimatif	**Maître d'œuvre par Union**			Elaboration du scénario d'aménagement en cours	Reprise du projet par le 2nd animateur
	Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant du **Clignon amont**	Estimatif travaux : 454 358,19 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **LIOSE** Dossier réglementaire rédigé par **LIOSE**		**Etude de conception terminée** Dépôt du dossier DIG/DLE auprès des services de la DDT02	Préparation du dossier de consultation pour la MOE Instruction réglementaire
	Emergence d'une étude de conception d'un plan d'hydraulique douce et de restauration du cours d'eau sur le bassin versant **du ru des Gorgeats**	Montant de l'étude : 60 475 € HT	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**	Etude réalisée par **SOGETI**		Etude de conception en cours (rencontres exploitants en cours)	Présentation et validation des scénarios d'aménagement Conventionnement
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant **amont du ru de Wadon**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2018 (visite terrain et rencontre du maire)	Délibération du syndicat pour la validation du lancement d'un projet Réunion de lancement et rencontre des agriculteurs
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du **ru du Moulin**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2018 (visite terrain et rencontres exploitants et élus)	*En attente du résultat de l'enquête et de la décision du conseil municipal*
	Diagnostic préalable sur la commune de **Brumetz**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2018 (visite terrain)	*En attente de décision*

	Diagnostic préalable sur la commune de **Hautevesnes**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			***En attente***	*En attente de décision*
	Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant de l'**Ourcq amont**	Pas d'estimatif	**Assistant à maîtrise d'ouvrage**			Emergence 2020	Définition des sous bassins versants Rencontre exploitants agricoles
	Emergence d'un projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la commune de **Chézy-en-Orxois**	Pas d'estimatif	**Emergence du projet**			Emergence 2020 (visite terrain)	Délimitation du bassin versant Validation de subvention pour une étude de conception

5. MISSIONS SPECIFIQUES

5.1 Gestion des travaux d'entretien

L'ensemble des maîtres d'ouvrage adhérents à l'Union des syndicats possède la compétence en entretien de cours d'eau et en gestion de leur réseau hydrographique. La majorité d'entre eux ont mis en place des programmes pluriannuels pour pouvoir répondre de la façon la plus appropriée à leur problématique (gestion de la végétation rivulaire, gestion des plantes envahissantes exotiques, gestion des embâcles…). Le **SAGER** assiste ainsi les différents syndicats adhérents dans la mise en œuvre et le suivi de l'exécution de ces programmes.

La typologie des travaux effectués doit participer au retour au bon état écologique des cours d'eau tout en garantissant le bon écoulement conformément à l'article L 215.14 du CE relatif à l'entretien des cours d'eau.

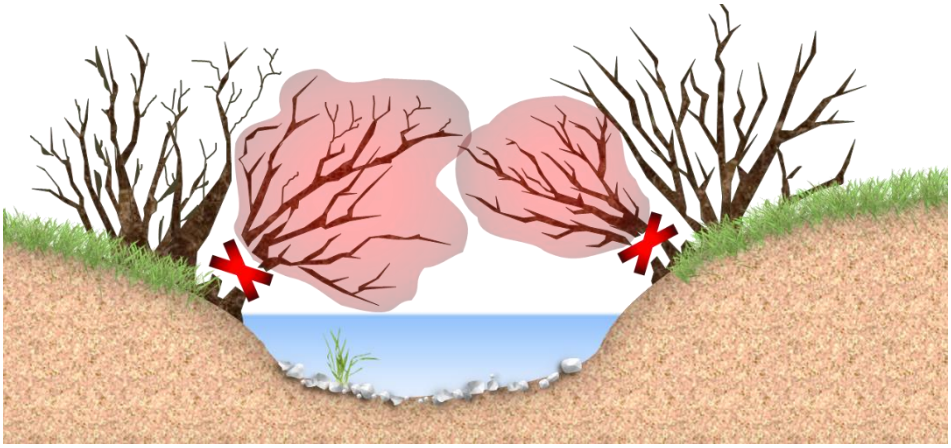

Abattage sélectif des arbres penchants et dépérissants

- ### Les travaux de gestion de la végétation rivulaire :

Pour les berges, les interventions correspondent à l'abattage sélectif des arbres morts, dépérissants ou penchants fortement vers le cours d'eau, du débroussaillage sélectif de la végétation arbustive et buissonnante, … ainsi que le traitement des produits provenant des opérations ci-dessus mentionnées (brûlage ou broyage). Une attention particulière est portée sur le dépérissement des Frênes en bordure de cours d'eau.

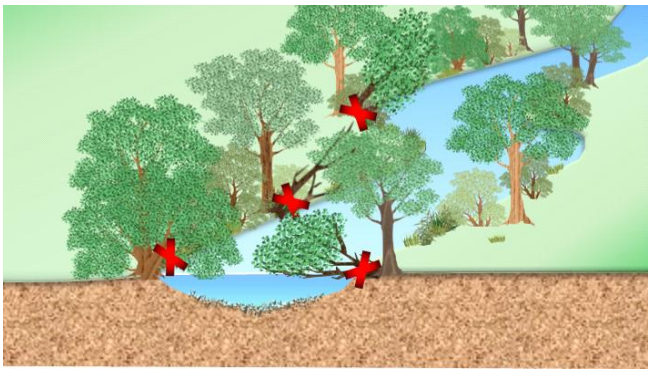

Ripisylve monostratifiée avec des individus du même âge

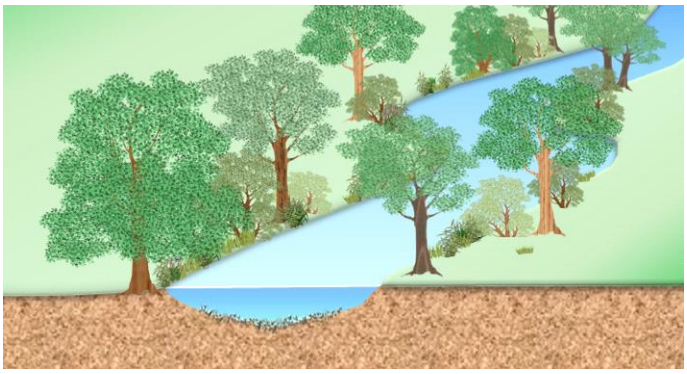

Après abattage et recépage sélectif : ripisylve pluristratifiée

Les travaux doivent aboutir au rajeunissement de la ripisylve, à la diversification des habitats sur les berges et à une alternance d'ombre et lumière sur la globalité du cours d'eau. Pour faciliter l'exécution des travaux actuels ou futurs « une piste d'intervention » peut être créée si nécessaire.

Exemple d'entretien sélectif de cours d'eau sur le syndicat de l'Aisne navigable, sur 2 affluents de la Crise, préalablement aux travaux de restauration

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations d'entretien réalisées en 2020 sur les syndicats adhérents à l'Union des syndicats :

Nom de Syndicat	Cours d'eau	Linéaire 2020
Syndicat du BV de l'Aisne Navigable	Affluents de la Crise	3 km
	Soit un total :	**3 km**

La gestion du lit et le désembâclement sélectif :

Pour l'entretien du lit, il s'agit de procéder à un enlèvement et/ou d'un déplacement sélectif des embâcles et obstacles (ex : petits ouvrages d'origine anthropique), la gestion sélective de la végétation aquatique gênant le bon écoulement de l'eau ainsi qu'une gestion des déchets d'origine anthropique (uniquement en cas de présence au niveau des zones urbaines). Au cours des programmes d'entretien ou de restauration, le **SAGER** sensibilise les maîtres d'ouvrage sur l'importance de la diversification des faciès d'écoulement et des habitats. Il est notamment demandé aux entreprises de conserver des banquettes d'hélophytes, et de créer des déflecteurs avec des résidus ligneux et des souches dès que cela est possible.

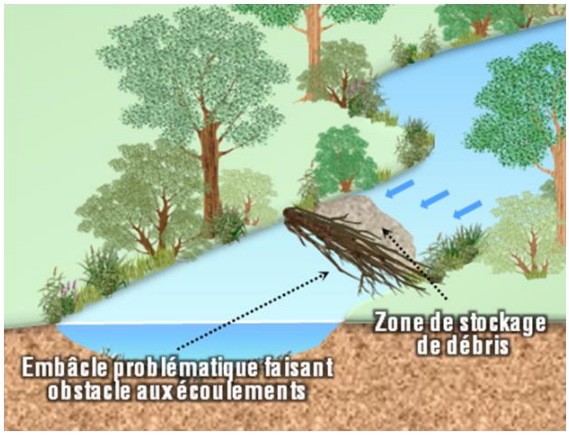

Embâcle problématique faisant obstacle à l'écoulement

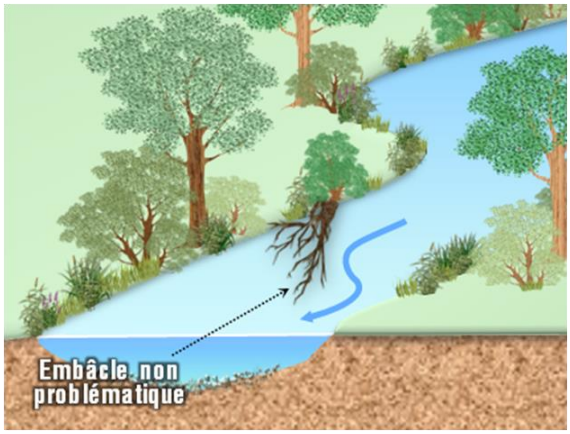

Embâcle non problématique favorable à la biodiversité

Technique pour les opérations de désembâclement :

Les travaux sont réalisés par une équipe de bûcherons assistés par une pelle hydraulique flottante ou sur chenilles équipée d'une pince et accessoirement d'une barge.

Un diagnostic initial permet de référencer le nombre d'embâcles et de les localiser. Cette estimation affinera ainsi le bon de commande à faire parvenir à l'entreprise avant le démarrage des travaux.

Lors de ce diagnostic les embâcles sont classés en 3 catégories suivant les enjeux qu'ils peuvent engendrer.

- **Les embâcles « écologiques »** :

Ces embâcles non problématiques en termes d'enjeux d'inondations, d'érosion impactant des infrastructures et d'obstacle total à l'écoulement sont conservés dans le lit de l'Aisne afin de diversifier les habitats aquatiques et préserver la biodiversité (abris, support de ponte, source de nourriture…). Ils peuvent aussi servir de protection de berges naturelle contre l'érosion.

- **Les embâcles faisant obstacles à l'écoulement mais sans enjeux majeurs :**

Ces embâcles problématiques sont déplacés partiellement ou totalement afin qu'ils ne gênent plus l'écoulement.

On distingue deux types de traitement possible :

Les arbres penchants ou tombés dans le lit de la rivière mais qui conservent une souche bien ancrée. Ceux-ci sont sectionnés de façon à valoriser les rejets sur la souche (création d'un nouveau sujet et conservation de la souche pour le maintien des berges). La bille et le houppier sont évacués hors zone inondable ou repositionnés sur place.

Les arbres ou branches sont replacés dans le sens d'écoulement et calés en pied de berge afin de recréer des nouveaux sujets, bien ancrés. La reprise et le bon calage de ces arbres s'inspirent de la technique de marcottage par couchage. Cette technique ne peut s'appliquer que sur des essences capables de rejeter (saule, aulne, …).

- **Les embâcles faisant obstacles à l'écoulement et avec des enjeux majeurs (ouvrage, habitation, route, …) :**

Les branches, arbres, arbustes et bois morts complètement déchaussés et ne présentant plus aucun maintien de berge sont sortis du lit et évacués pour éviter leurs déplacements lors d'une violente montée d'eau. L'évacuation concerne aussi les flottants présents dans le lit ou retenus au niveau des ouvrages. De même, les branches, arbres, bois morts et autres débris bloqués au niveau des ouvrages d'art sont entièrement retirés.

Chaque typologie de travaux est répertoriée par une lettre spécifique « **A, B, C ou D** » pour les embâcles. Ainsi, en fonction des caractéristiques, de la position des embâcles, des typologies d'actions différentes peuvent être appliquées.

Type A - Les embâcles seront :

- retirés totalement ou partiellement,
- déposés en sécurité à plus de 10 mètres du sommet de la berge à la disposition des propriétaires riverains. Aucune valorisation du type broyage ou brûlage ne sera réalisée.

Type B - Les embâcles seront :

- retirés totalement ou partiellement,
- déposés en sécurité à plus de 10 mètres du sommet de la berge à la disposition des propriétaires riverains. Les bois inférieurs à 0,08 mètres de diamètre seront brûlés ou broyés.

Type C - Les embâcles seront :

- retirés totalement ou partiellement,
- évacués en globalité de leurs emplacements actuels (hors zone inondable).

Type D - Les embâcles seront :

- déplacés totalement ou partiellement, de leurs emplacements d'origine. Cette manipulation permet de reconstituer des zones de protection et des habitats aquatiques. La fixation et l'ancrage devront être assurés afin de limiter le déplacement de l'embâcle écologique lors d'une montée d'eau future.

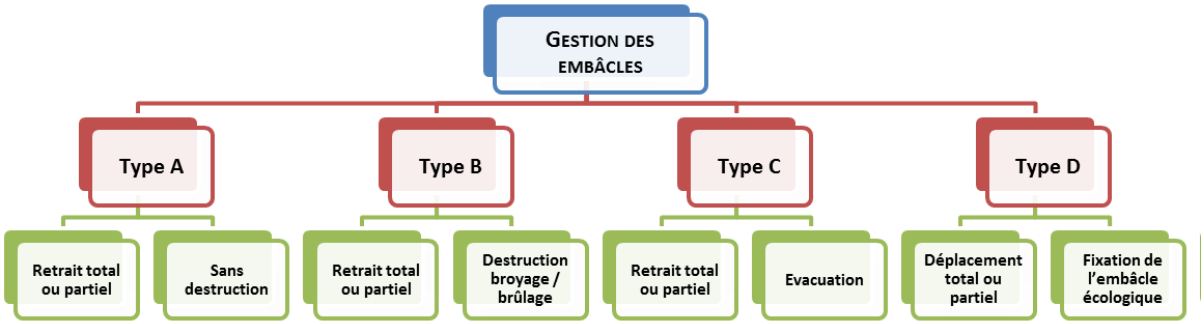

Synthèse des travaux

• Exemple de travaux de désembâclement : Syndicat du bassin versant de l'Aisne axonaise non navigable

La totalité du linéaire a été reconnu depuis le lit de l'Aisne. Cela représente environ 63 km de rivière depuis Evergnicourt jusqu'à la Celles-sur-Aisne.

Cette reconnaissance a permis d'évaluer préalablement l'enjeu des différents embâcles se trouvant sur l'Aisne. Tous les embâcles (gênants ou écologiques) ont été repérés par des points GPS. Les embâcles nécessitants une intervention ont été pris en photos afin de faciliter le repérage par l'entreprise lors de la future intervention.

Campagne de recensement 2020 (commencée en 2019 et achevée en 2020)

Lors de la reconnaissance de terrain préalable aux travaux, seul 1% des embâcles recensés faisaient obstacles au bon écoulement de l'eau avec des enjeux majeurs pour les ouvrages d'art et un risque accru d'érosion des berges. Les embâcles faisant obstacle à l'écoulement mais avec des enjeux moindres représentent 13% des arbres recensés.

Comme chaque année, les embâcles « écologiques » ont été relevés ; sur le linéaire ils représentent 86% des embâcles.

Après le traitement des embâcles faisant obstacles mais sans enjeux majeurs, ceux-ci pourront être considérés comme des embâcles « écologiques ». Ce qui ramène le pourcentage d'embâcles « écologiques » sur l'Aisne à 99%.

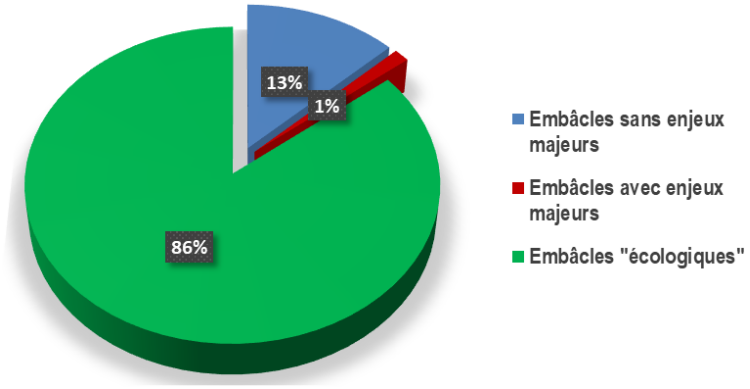

Répartition des typologies d'embâcles sur la rivière Aisne non-navigable sur la campagne 2019 - 2020

Exemple d'embâcles présents sur le territoire de l'Aisne non navigable

Ces travaux ont permis d'intervenir sur les embâcles dits « **urgent** », **45 ont ainsi été retirés sur les 63 km de l'Aisne axonaise non navigable** au total. Les embâcles, moins problématiques sont laissés en place dans la rivière.

Financement et mise en œuvre :

- Coût des travaux : **33 300 € TTC**
- Participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie : **40%**
- Travaux réalisés par l'entreprise **MASCITTI** de Villers-Cotterêts (02)
- Date d'intervention : **Septembre 2019 à Mai 2020**

Bilan du programme sur les 5 années d'intervention (en 4 tranches)

Tranche	montant TTC	Taux d'autofinancement	financeurs	montant subventionné	reste à charge	retrait arbres	retrait bois mort	écologiques
1	40 320,00 €	20%	AESN, CD, ENTENTE	32 256,00 €	8 064,00 €	26	15	4
2	33 156,00 €	20%	AESN, CD, ENTENTE	26 524,80 €	6 631,20 €	29	19	-
3	53 064,00 €	60%	AESN	21 225,60 €	31 838,40 €	33	42	-
4	33 300,00 €	60%	AESN	13 320,00 €	19 980,00 €	45	21	14
TOTAUX	**159 840,00 €**			**93 326,40 €**	**66 513,60 €**	**133**	**97**	**18**

Synthèse des linéaires de cours d'eau sur lesquels des travaux de désembâclement ont eu lieu en 2020 :

Nom de Syndicat / ASA	Cours d'eau	Linéaire
Syndicat du BV de l'Oise amont	Oise, Ton et Noirrieu	**180 km**
Syndicat du BV de l'Aisne non navigable	Aisne	**Opération ponctuelle**
Syndicat du BV de l'Ourcq et du Clignon	Ourcq et Clignon	**65 km**
	Soit un total :	**245 km**

La gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE)

Deux syndicats adhérant à l'Union des syndicats sont intervenus en 2020 pour tenter d'éradiquer la berce du Caucase présente principalement dans la vallée de la Serre. Il s'agit des syndicats de la Serre aval et celui la Serre amont et du Vilpion. L'exemple des travaux réalisés sur la Serre amont est détaillé ci-après.

• Exemple de travaux de gestion de la berce du Caucase : Syndicat du bassin versant de la Serre aval

Le Syndicat du bassin versant de la Serre aval, assisté de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA), a finalisé en 2017 son programme de 4 années de lutte contre la Berce du Caucase le long de la rivière Serre.

Dans la continuité des programmes de lutte initiés sur Serre amont (depuis 2014) et Serre aval (depuis 2010), un nouveau programme de lutte a été reconduit sur le bassin de la Serre aval (2018-2021). La tranche de l'année 2021 ne sera pas lancée. L'itinéraire technique reste inchangé par rapport au précédent programme de lutte, avec cependant sur certains secteurs une intervention mécanique.

Contexte

La Berce du Caucase est une plante exotique envahissante néfaste pour l'homme et pour la biodiversité. Considérée comme la plus grande ombellifère d'Europe (jusqu'à 3,5 mètres de hauteur), cette espèce a été introduite dans les parcs et jardins ces dernières décennies pour son aspect esthétique. Aujourd'hui présente dans le milieu naturel, elle rentre en compétition directe avec les autres espèces végétales et colonise les abords de la Serre. Sur le plan sanitaire, la sève de la Berce du Caucase provoque, au contact de la peau, de graves brûlures.

Berce du Caucase en fleurs

Développement dans les pâtures

Section de la tige

Protocole d'intervention

L'objectif principal de ce programme est de limiter la dissémination des graines en bordure de cours d'eau dans le but de contenir l'expansion de la plante.

Un protocole comprenant 2 passages par an a été mis en place par le Conservatoire Botanique de Bailleul depuis 2010.

Dans ce nouveau programme, la largeur d'intervention a été agrandie et passe de 3 mètres à 6 mètres de large, le long de la Serre, sur les deux berges. En effet, au fur et à mesure des différents passages

annuels, la bande initialement prévue se dépeuple. Ainsi, pour que la lutte soit le plus efficace possible, la bande d'intervention s'élargit.

Le protocole reste inchangé par rapport au précédent programme (lutte manuelle à l'aide d'une bêche). Ce nouveau programme inclut en **2020 la réalisation de tests** qui consistent à **mécaniser l'intervention** sur des bandes enherbées complètement infestées de Berce du Caucase. Ces tests se sont révélés efficaces et ont donné lieu à la mise au point d'une méthode plus précise (engins utilisés, protocole).

Financement et mise en œuvre

Remarque : la tranche 3 n'a pas été menée à son terme.

- Coût de la tranche 3 : **4 802.40 € TTC**
- Participation financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie : **40%**
- Participation financière du FEDER : **35%**
- Travaux réalisés par l'entreprise **ATENA PAYSAGES** de Clacy-et-Thierret (02)
- Durée des travaux : **Mai 2020**

Les suites à donner

Depuis 2014, l'Union des syndicats travaille, en concertation avec le Conservatoire Botanique de Bailleul et le CPIE de l'Aisne, sur la nécessité d'élargir à plus grande échelle cette lutte, notamment hors secteurs d'intervention du syndicat de rivière (bandes enherbées, peupleraies, …).

En associant le CD02 et l'ADREE, des stagiaires ont pu travailler sur cette thématique, depuis 2016, et définir un plan d'action qui permettra à chaque acteur de lutter, à son échelle, contre la Berce.

Dans le but de mettre en application ce plan d'action et définir le carnet de route de chacun des usagers, l'ADREE a accueilli en 2019 un nouveau stagiaire qui a développé des outils de communication et a piloté des réunions nécessaires à la bonne prise en compte de la problématique par les acteurs du territoire en vallée de la Serre (syndicats de rivière, propriétaires forestier, exploitants agricoles, élus locaux, …).

De plus, compte tenu de la baisse des aides financières allouées à l'entretien de cours d'eau, le syndicat de la Serre aval avait des difficultés dans le financement du programme de lutte. Ainsi, en 2020, durant l'intervention de l'entreprise sur place, une campagne de recensement exhaustive des populations de Berce a été effectuée sur place, suite à la décision de mettre fin au programme (et ne pas déclencher la dernière tranche prévue en 2021).

Cette campagne a mis en lumière une réelle diminution des populations, mais une dissémination encore importante (moins de gros foyers, mais plus disséminés) ; de même que certains points noirs ont été identifiés : la présence de populations encore très pérennes au sein de certaines peupleraies, et certaines bandes enherbées agricoles laissées à l'abandon.

La réalisation d'une réunion inter-secteurs et multi-acteurs, afin de coordonner et donner des perspectives à la lutte contre la Berce du Caucase, a eu lieu en 2020 à la suite de l'interruption du programme. Le constat initial ayant motivé cette réunion, étant donné que si le programme de lutte était simplement arrêté, son bénéfice serait à terme nul, avec un retour des populations qui avaient été efficacement décimées par les deux programmes précédents.

De cette réunion, les principaux axes de réflexion sur les suites à donner aux opérations qui sont ressortis, sont :

- La nécessité de pérenniser la lutte mécanique dans les zones ou des agriculteurs identifiés peuvent prendre le relai, pourquoi pas avec un financement aux moyens de MAE.
- La nécessité d'engager des actions de communication auprès des acteurs locaux (article de presse, livret du riverain, …) afin que chacun puisse agir à son échelle, pour éviter que seul le syndicat agisse.

Synthèse des linéaires de cours d'eau sur lesquels des opérations de lutte contre la Berce du Caucase ont eu lieu en 2020 :

Nom de Syndicat	Cours d'eau	Linéaire
Syndicat du BV de la Serre aval	La Serre	**42 km**
Syndicat du BV amont de la Serre et du Vilpion	La Serre	**22 km**
	Total :	**66 km**

Le listing des opérations « dites » d'**entretien réalisées en 2020** sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Syndicats	Nom du programme de travaux	Tranche de travaux à réaliser en 2020	Typologie des travaux	Linéaire	Etat d'avancement	Entreprise	Coût estimatif TTC	Référent
Aisne axonaise non navigable	Programme de désembâclement de l'Aisne non-navigable	Fin du Programme 2 Tranche 4/4, au pont de neufchâtel	Retrait du bouchon se trouvant pris dans les piles du pont sur l'Aisne à Neufchâtel	Opération ponctuelle	Travaux terminés	NINO MASCITTI SA	10 224,00 €	EV
ASA de la Basse-Ailette	Programme de désembâclement de l'Ailette et de ses affluents	Tranche 3/4	Diagnostic préalable à la gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit des cours d'eau (30 embâcles problématiques)	32 km	Travaux en cours	FORETS ET PAYSAGES	0,00 €	CG
Aisne navigable axonaise	Programme d'entretien et de restauration de la Crise et de ses affluents	Tranche 4/4	Gestion sélective de la ripisylve et désencombrement du lit	3 km	Travaux terminés	FORETS ET PAYSAGES	57 186,00 €	EV
Oise amont	Désembâclement de l'Oise, du Ton et du Noirrieu	Tranche 4/4	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit des cours d'eau (12 embâcles problématiques)	180 km	Travaux en cours	FORETS ET PAYSAGES	2 484,00 €	CG
Ourcq amont et Clignon	Programme de désembâclement de l'Ourcq et du Clignon	Tranche 2/4	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit des cours d'eau (28 embâcles problématiques)	65 km	Travaux terminés	FORETS ET PAYSAGES	9 000,00 €	CG
Serre amont Vilpion	Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont	Tranche 3/4	Passage d'une équipe sur les deux berges (fauche manuelle) pour la lutte contre la Berce du Caucase	22 km	Travaux terminés	ATENA-Paysage	4 998,00 €	CG
	Programme d'entretien et de restauration de la Serre amont et de ses affluents	Tranche 2	Diagnostic préalable à la gestion sélective de la ripisylve et désencombrement du lit	22 km	Travaux en cours	FORETS ET PAYSAGES	0,00 €	CG
Serre aval	Programme pluriannuel de gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Serre amont	Tranche 3/4	Passage d'une équipe sur les deux berges (fauche manuelle) pour la lutte contre la Berce du Caucase	42 km	Travaux interrompus	ATENA-Paysage	4 802,40 €	EV

6. Prévisionnel 2021

Les opérations de « **restauration et d'entretien** » sur lesquels le **SAGER** milieux aquatiques a prévu d'intervenir sur l'année 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Maitres d'ouvrage	Opération	Typologie d'action	Indicateurs	Entreprise / Bureau d'études	PREVISIONNEL D'ACTIONS 2021
Oise amont	**PPRE Oise, Noirrieu, Thon, Gland et affluents**	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Restauration des berges et du lit Mise en défens de cours d 'eau Restauration de la continuité écologique	500 km de cours d'eau à gérer	Rédaction dossier réglementaire : SOM Rhône Alpes	Dépôt de la DIG début 2021 + Suivi de la procédure réglementaire et de l'enquête publique Réalisation du DCE et choix des entreprises en charge des travaux
	Travaux de restauration du ru des Fonds	Renaturation du ru des Fonds Reprofilage du lit et des berges Mise en défens Plantations et végétalisation	1,5 km	Maitrise œuvre : ECAA	Mise à jour du programme de travaux + lancement du marché + demande de subvention Travaux en 2022
	Restauration de la continuité écologique sur l'Oise au Pas Bayard	Etude de faisabilité de suppression du seuil du Pas Bayard	1 seuil à effacer 900 m de cours d'eau de renaturation	Bureau d'études : à définir - appel d'offre fin 2020	Lancement du marché début 2021 + Demande de subventions Suivi de l'étude d'AVP
	Restauration de la continuité écologique sur l'Oise à Ohis	Aménagement du seuil sur l'Oise pour le rendre franchissable à l'aide de microseuils et rampe enrochée	1 seuil à effacer 900 m de cours d'eau de renaturation	Maitrise œuvre : à définir Travaux : à définir	Suivi de la procédure réglementaire et de l'enquête publique
	Restauration de la continuité écologique sur l'Iron	Suppression ou aménagement de 3 Seuils sur l'Iron avec reprofilage du lit et aménagement des berges	3 seuils à effacer	Maitrise œuvre : à définir Travaux : à définir	Suivi de la procédure réglementaire et de l'enquête publique
	Restauration de la continuité écologique sur le ru de la Cense d'Aubenton à la Bouteille	Suppression du seuil Reprofilage du lit et des berges Plantations et végétalisation	1 seuil à effacer	Maitrise œuvre : à définir Travaux : à définir	Suivi de la procédure réglementaire et de l'enquête publique
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de l'Oise amont	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de l'Oise amont	A définir	Union des syndicats	Finalisation du diagnostic Rédaction du programme d'action

Oise aval axonaise	**Restauration de la continuité écologique au droit du seuil du moulin de Achery**	Suivi post-travaux de l'aménagement du déversoir du seuil du moulin d'Achery afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	1 seuil	MOE : SOGETI Entreprise : NINO MASCITTI	Suivi après chantier : érosion régressive et végétalisation du site
	Travaux de contournement au droit du seuil du moulin de Vendeuil	Suivi post-travaux du dérasement du seuil du moulin de Vendeuil afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire	1 seuil	MOE : SOGETI Entreprise : EQUO VIVO (VINCI)	Suivi après chantier : érosion régressive et végétalisation du site
	Renaturation du ru dans Moy de l'Aisne	Entretien des aménagements réalisés en 2018	1,2 km	Entreprise : Forêts & Paysages	Suivi des travaux d'entretien – tranche 4
	Désembâclement de l'Oise et de ses différents bras	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit de la rivière Oise et de ses bras	120 km	NINO MASCITTI SA	Campagne de recensement + suivi de travaux - tranche 4
	Etude globale préalable au PPRE Oise et affluents	Etude globale sur l'ensemble du réseau hydrographique afin de relancer un nouveau PPRE avec actualisation de la DIG	100 km	Appel d'offre en cours	Négociation en décembre 2020 + choix du BE en janvier 2021 + demande de subvention + suivi de l'étude au cours de l'année 2021
	Mise en défens du bras de l'Oise	Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs en amont du moulin de Vendeuil	500 m	Entreprise : à définir	Demande de devis Demande de subvention Suivi de travaux
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de l'Oise amont	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de l'Oise amont	A définir	Union des syndicats	Finalisation du diagnostic Rédaction du programme d'action

Serre amont et Vilpion	**Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin de Chaourse**	Arasement du seuil du moulin de Chaourse Aménagement des berges en technique végétal Etude géotechnique	1 seuil 300 m de renaturation	MOE : ECAA Entreprise : CGCR	Suivi post-travaux : érosion régressive et végétalisation
	Restauration de la continuité écologique au niveau du seuil du moulin de Lislet	Arasement du seuil du moulin de Lislet Aménagement du bras de contournement	1 seuil 800 m renaturation	MOE : SOGETI Entreprise : NINO MASCITTI	Suivi post-travaux : érosion régressive et végétalisation
	Programme pluriannuel de restauration de la Serre amont et de ses affluents	Gestion d'un foyer de renouée du Japon Restauration de berges dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique	37 km de cours d'eau à restaurer et entretenir	Lot 1 : FORETS ET PAYSAGES Lot 2 : ATENA Paysage Lot 3 : NINO MASCITTI	Suivi de la phase travaux : fin de la tranche 2 + tranche 3

	Programme pluriannuel et d'entretien de la Serre amont et du Vilpion	Entretien sélectif de la ripisylve Entretien du lit comprenant l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau	à définir	Appel d'offre début 2021 (AC à bons de commande)	Demande de subvention Suivi de la Tranche 1
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Brune et du Vilpion	Diagnostic terrain sur le Vilpion, la Brune et ses affluents afin de relancer un nouveau programme de travaux et actualisation de la DIG	175 km	Union des syndicats	(Rédaction de l'autorisation environnementale-DIG et suivi de la procédure en fonction des choix politiques) --> mise en attente
	Programme de gestion des plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase)	Fauche des foyers de Berce du Caucase en haut de berge - 2 passages successifs	22 km	Entreprise : ATENA Paysage	Suivi de la phase travaux (tranche 4)
	Etude pour la renaturation du Chertemps dans la traversée de Vervins	Etude AVP - PRO de renaturation du Chertemps et de valorisation du cours d'eau dans la traversée de Vervins	A définir	Bureau d'études : à définir	Lancement du marché en janvier 2021 Demande de subvention Suivi de l'étude
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de la Serre	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de la Serre	A définir	Union des syndicats	Diagnostic rédigé Finalisation du programme d'action
Serre aval	**PPRE Serre aval et affluents**	Actualisation du PPRE et rédaction de la DIG	175 km	Union des syndicats	Rédaction de l'autorisation environnementale-DIG et suivi de la procédure (point PPRE à réaliser avec les élus du syndicat)
	Programme de gestion des plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase)	Fauche des foyers de Berce du Caucase en haut de berge - 2 passages successifs	42 km	Entreprise : ATENA Paysage	Suivi de la phase travaux tranche 4 ou modification du marché de travaux en fonction du choix politique
	Renaturation du ru des Barentons au moulin Ogé à Eppes	Talutage des berges en pente douce Créations de banquettes d'hélophytes Mise en place d'un pont dalot	100 ml	Entreprise : FORETS ET PAYSAGES	Suivi post-travaux
	Restauration de la continuité écologique sur le Vilpion au moulin de Marcy sous Marle	Suppression du seuil béton Talutage des berges Créations de banquettes et végétalisation	1 seuil	Union des syndicats	Elaboration du projet, demande de subvention et demande de devis
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de la Serre	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de la Serre	A définir	Union des syndicats	Diagnostic rédigé Finalisation du programme d'action
Ardon Ailette	**Programme pluriannuel de reméandrage de l'Ardon et de l'Ailette**	Travaux de reméandrage de l'Ardon et de l'Ailette : création d'un lit resserré et sinueux, mise en place de banquettes, remise de l'Ardon dans son ancien lit, ...	4.4 km de cours d'eau à reméandrer	Entreprise : FORETS ET PAYSAGES	Suivi post-travaux tranches 1 et 2 Suivi des travaux : tranches 3 Relancer un marché sur 3 ans + demande de subvention Suivi qualité à réaliser

	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ardon et de l'Ailette	Elaboration d'un PPRE sur le BV de l'Ardon et de l'Ailette : entretien de la végétation, plantations, mise en défens, diversification des écoulements, …	185 km	Union des syndicats	Finalisation du dossier de DIG - autorisation environnementale et suivi de la procédure réglementaire Lancement du marché + demande de subvention
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de l'Ailette	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de l'Ailette	A définir	Union des syndicats	Rédaction du diagnostic et du programme d'action
Basse Ailette	**Programme de désembâclement sur la Basse Ailette**	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit de l'Ailette	23 km	FORETS ET PAYSAGES	Campagne de recensement + suivi de travaux (tranche 4)
	Programme de reméandrage de l'Ailette	Définition d'un programme pluriannuel de reméandrage	8 km	Union des syndicats	Finalisation du programme de reméandrage et de l'autorisation environnementale et suivi de la procédure réglementaire
	Suppression du radier de l'ancien pont des Michettes	Restauration de la continuité écologique sur l'Ailette au droit de l'ancien pont des Michettes : suppression du radier et aménagement du lit et des berges	1 seuil supprimer	FORETS ET PAYSAGES	Suivi de l'érosion régressive post-travaux (travaux)
Aisne non navigable	**Programme de désembâclement de l'Aisne non-navigable**	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit de la rivière Aisne	62 km	A définir	Campagne de recensement + appel d'offre pour un nouveau marché + demande subvention + suivi travaux de la nouvelle tranche
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des BV du Tordoir, du Beaurepaire et petits affluents de l'Aisne	Elaboration d'un PPRE sur les bassins versants du Tordoir et du ru de Beaurepaire (dont les affluents) avec actualisation de la DIG	15 km	Union des syndicats	Appel d'offres Demande de subvention Suivi de travaux tranche 1
Aisne navigable axonaise	**Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Crise**	Entretien sélectif de la ripisylve et du lit Gestion d'un foyer de renouée du Japon Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Aménagement d'une frayère	16 km	NINO MASCITTI et Forêts & Paysages	Suivi de la phase travaux (tranche 5)
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Retz et du ru de Voidon	Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Renaturation de cours d'eau	35 km	Appel d'offre en cours	Analyse des offres + demande de subvention Suivi des travaux de la tranche 1
	Programme pluriannuel et d'entretien des affluents de l'Aisne	Entretien sélectif de la ripisylve Entretien du lit comprenant l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau	à définir	Appel d'offre fin 2020 (AC à bons de commande)	Demande de subvention Suivi de la Tranche 1

	Etude globale préalable au programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents rive droite de l'Aisne	Diagnostic terrain des affluents rive droite de l'Aisne + élaboration d'un PPRE	130 km	Bureau d'études à définir	Demande de subvention + Suivi de l'étude
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du ru de Vandy	Diagnostic terrain du ru de Vandy + élaboration d'un PPRE	35 km	Bureau d'études : INGETEC	Suivi de la procédure réglementaire de DIG / autorisation environnementale (enquête publique)
	Contrat territorial "eau et climat" du bassin versant de l'Aisne aval	Elaboration d'un CTEC : diagnostic et programmation d'actions sur le bassin versant de l'Aisne aval	A définir	Union des syndicats	Rédaction du diagnostic et du programme d'action
Ourcq amont et Clignon	**Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ordrimouille**	Restauration de berge dégradées Mise en défens de cours d 'eau Restauration de continuité écologique Plantation de ripisylve Renaturation de cours d 'eau	14,8 km de cours d'eau à restaurer et entretenir	NINO MASCITTI + FORETS & PAYSAGES	Suivi de la phase travaux : tranche 3
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Clignon	Restauration de la continuité écologique Un entretien sélectif de la ripisylve Renaturation de cours d'eau Mise en défens de cours d'eau	160 km	Choix de l'entreprise fin 2020	Demande de subvention + Suivi des travaux Tranche 1
	Programme pluriannuel d'entretien du bassin versant de l'Ourcq amont et du Clignon	Entretien sélectif de la ripisylve Entretien du lit comprenant l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau	à définir	Appel d'offre fin 2020 (AC à bons de commande)	Demande de subvention Suivi de la Tranche 1
	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ourcq et ses affluents	Diagnostic terrain sur la rivière Ourcq et ses affluents afin de relancer un nouveau programme de travaux et actualisation de la DIG	525 km	Syndicat de l'Ourcq amont et du Clignon	Dépôt de la DIG en janvier 2021
	Restauration de la continuité écologique au niveau du moulin Caranda	Restauration de la continuité écologique par remise en fond de vallée du ru de Coupé : PRO, DIG /DLE, ACT	1 seuil 300 m à renaturer	CE3E	Suivi de la procédure réglementaire + demande de subvention + suivi de travaux
	Désembâclement de l'Ourcq, du Clignon et de leurs affluents	Gestion sélective des embâcles se trouvant dans le lit des cours d'eau	98 km	FORETS ET PAYSAGES	Campagne de recensement + suivi de travaux (tranche 4)
Marne et Surmelin	**Programme pluriannuel de restauration et d'entretien du Surmelin et de ses affluents**	Elaboration d'un nouveau PPRE avec DLE/DIG	78 km	Union des syndicats	Dépôt de la DIG en janvier 2021 Suivi de la procédure réglementaire + appel d'offre + demande de subvention

	Restauration de la continuité écologique sur la Dhuys et la Verdonnelle à Montigny-les-Condé	Suppression totale des seuils et aménagement des berges adjacentes	3 seuils supprimés	FORETS ET PAYSAGES	Suivi de l'érosion régressive post-travaux
	Réouverture du ru de Nesles	Etude d'AVP pour restaurer la continuité écologique sur le ru de Nesles par remise à ciel ouvert	1, 5 km de cours d'eau à rouvrir	Bureau d'études : CE3E	Suivi du bureau d'études

Petit Morin	**Etude globale préalbale au programme pluriannuel de restauration et d'entretien**	Diagnostic terrain sur la rivière Petit Morin et de ses affluents afin de relancer un nouveau PPRE avec actualisation de la DIG	242 km	Bureau d'études à définir - Appel d'offre en cours	Suivi du bureau d'études

7. MISSIONS GENERALES

7.1 Communication et information

Une grande partie des missions de communication et d'information sont réalisées en collaboration avec la CATER. Le SAGER est notamment sollicité pour fournir l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des plaquettes retour d'expérience, mais également pour présenter les travaux réalisés lors de la journée de sensibilisation des élus de l'Union (annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire).

Les animateurs du SAGER assurent l'animation et l'illustration des aspects techniques lors des comités syndicaux des adhérents. Les supports photographiques et/ou PowerPoint® permettent de sensibiliser de manière concrète et interactive les délégués sur les opérations entreprises ou à entreprendre.

7.2 Veille technique et gestion courante de la structure

Dans le cadre de leurs missions, les animateurs du SAGER assurent en permanence une veille technique et réglementaire afin de répondre de la façon la plus adaptée aux problématiques rencontrées. Ils assurent également la gestion courante de leur poste au sein de l'Union des syndicats et participent à la gestion courante du fonctionnement des adhérents avec une participation systématique aux réunions de bureau et comité syndicaux.

De plus, un ETP (Geoffrey PACAUD : Animateur 1, remplacé par Jonathan LARGET en novembre 2020) assure également la coordination et la gestion des postes au sein du service technique « milieux aquatiques » de l'Union des syndicats. Il veille également aux évolutions législatives en matière de « politiques de l'eau » (ex : compétence GEMAPI) et informe les maîtres d'ouvrage afin de définir de nouvelles stratégies d'évolution pour que l'action territoriale puisse toujours être la plus efficace possible et réponde aux différents objectifs communautaires, nationaux et territoriaux (DCE, SDAGE, PTAP, PAOT…). Ce travail, effectué également en collaboration avec la CATER est détaillé dans la première partie du rapport.

8. BILAN ET CONCLUSION DE L'ANNEE

Les deux graphiques ci-dessous permettent de représenter la proportion des missions réalisées par l'ensemble des animateurs milieux aquatiques en fonction des missions définies dans la convention animation (missions obligatoires et missions spécifiques).

87% du temps du SAGER « milieux aquatiques » a été consacré aux missions dites « obligatoires » par l'Agence de l'eau Seine Normandie (opérations de restauration et missions générales) contre 13% pour les missions spécifiques (opération d'entretien).

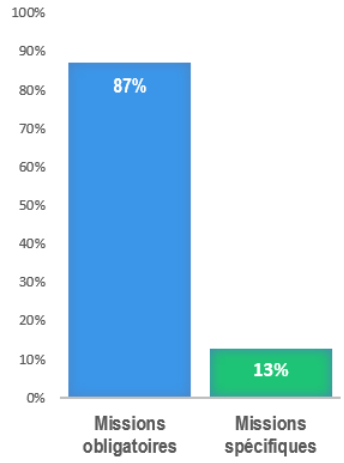

Répartition des missions de la cellule « milieux aquatiques »

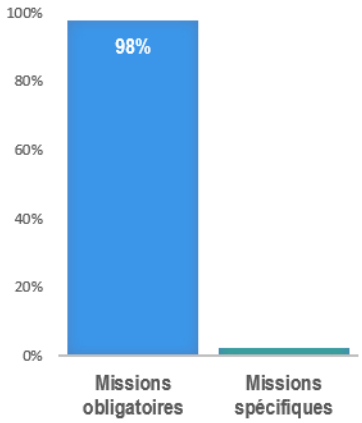

Répartition des missions de la cellule « bassin versant »

En ce qui concerne les missions du pôle SAGER « bassin versant », le temps consacré aux missions obligatoires reste sensiblement le même qu'en 2019, avec cette année 98 %, contre seulement 2% pour les missions spécifiques (opérations d'entretien des aménagements).

En couplant les deux « cellules : milieux aquatiques et bassin versant » pour obtenir l'image de l'activité à une échelle de gestion globale et cohérente de bassin versant (« grand cycle »), on constate que le SAGER consacre environ 73% (68% en 2019) de son temps à des missions obligatoires de restauration de cours d'eau et de lutte contre le ruissellement érosion. Le reste du temps est réparti entre les missions spécifiques d'entretien (19%) et les missions générales liées aux actions de sensibilisation et à la gestion de la structure (8%).

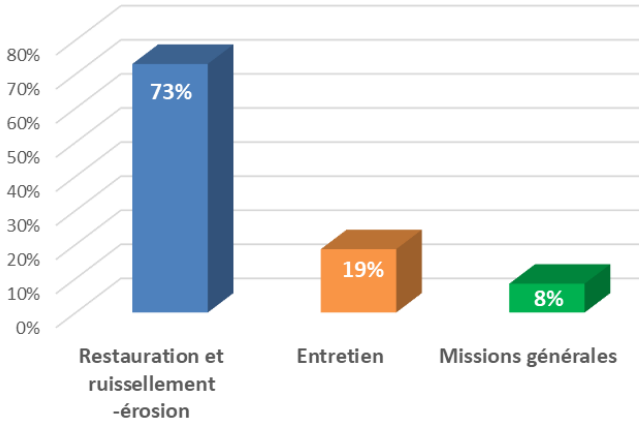

Répartition globale des missions du SAGER